



Fédération des caisses Desjardins du Québec

Rapport financier Premier trimestre de 2018

La Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) est une entité coopérative du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins ou Mouvement). Le Mouvement Desjardins regroupe les caisses Desjardins réparties au Québec et en Ontario (caisses), la Fédération et ses filiales (dont Capital Desjardins inc.), La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rôle de la Fédération et de ses principales filiales est présenté à la section « La Fédération en bref ».

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Résultats financiers et indicateurs

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2018 ⁽¹⁾	31 décembre 2017	31 mars 2017
Revenu net d'intérêts	368 \$	357 \$	339 \$
Primes nettes	2 164	2 034	2 006
Autres revenus d'exploitation ⁽²⁾	964	791	902
Revenus d'exploitation⁽²⁾	3 496	3 182	3 247
Revenus de placement ⁽²⁾	295	924	425
Revenu total	3 791	4 106	3 672
Dotation à la provision pour pertes de crédit	89	74	73
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	1 656	2 120	1 753
Frais autres que d'intérêts	1 628	1 651	1 550
Impôts sur les excédents	59	80	67
Excédents avant ristournes aux caisses membres	359 \$	181 \$	229 \$
Excédents rajustés avant ristournes aux caisses membres⁽²⁾	359 \$	181 \$	237 \$
Apport aux excédents consolidés par secteurs d'activité ⁽³⁾			
Particuliers et Entreprises	106 \$	62 \$	84 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	206	159	143
Assurance de dommages	26	48	(18)
Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	21	(88)	20
	359 \$	181 \$	229 \$
Indicateurs			
Rendement des capitaux propres ⁽²⁾	9,4 %	4,5 %	6,5 %
Rendement des capitaux propres rajusté ⁽²⁾	9,5	4,5	6,7
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽²⁾	0,62	0,51	0,56

⁽¹⁾ Les informations présentées pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018 tiennent compte des normes et amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

⁽³⁾ Le détail par postes est présenté à la note complémentaire 13 « Information sectorielle » des états financiers consolidés intermédiaires.

Bilan et indicateurs

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2018 ⁽¹⁾	Au 31 décembre 2017
Bilan		
Actif	151 298 \$	145 740 \$
Prêts et acceptations nets	57 469	58 715
Dépôts	53 806	52 149
Capitaux propres	15 835	16 019
Indicateurs		
Biens sous administration	425 026 \$	419 981 \$
Biens sous gestion ⁽²⁾	65 929	66 653
Ratio des fonds propres de la catégorie 1A	16,6 %	17,5 %
Ratio des fonds propres de la catégorie 1	16,6	17,5
Ratio du total des fonds propres	16,6	17,5
Ratio de levier	7,4	7,9
Prêts dépréciés ⁽³⁾ bruts /prêts et acceptations bruts ⁽⁴⁾	0,36	0,14

⁽¹⁾ Les informations présentées au 31 mars 2018 tiennent compte des normes et amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Les biens sous gestion peuvent être également administrés par la Fédération. Le cas échéant, ils sont inclus dans les biens sous administration.

⁽³⁾ À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽⁴⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

MESSAGE DE LA DIRECTION

Lévis, le 15 mai 2018 — Au terme du premier trimestre terminé le 31 mars 2018, la Fédération a enregistré des excédents avant ristournes aux caisses membres de 359 M\$, une hausse de 130 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2017. Les excédents rajustés sont quant à eux en hausse de 122 M\$. Cette performance s'explique, entre autres, par des gains supérieurs sur les placements et par la hausse des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion.

Ce résultat reflète la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'est élevée à 106 M\$. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages ont procuré respectivement des apports aux excédents de 206 M\$ et de 26 M\$. La contribution aux excédents des activités regroupées sous la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins a été de 21 M\$.

« Nous commençons bien l'année 2018 avec des résultats pour le premier trimestre qui sont en hausse sur le trimestre correspondant de 2017. Par sa performance, notre Mouvement se donne les moyens d'améliorer ses services, d'accroître son leadership socioéconomique et de réaliser la transformation numérique dans laquelle il s'est engagé au bénéfice de ses membres et clients », a déclaré le président et chef de la direction, Guy Cormier.

La Fédération maintient une très bonne capitalisation, en conformité avec les règles de Bâle III. Ainsi, ses ratios de fonds propres de la catégorie 1A et du total des fonds propres sont de 16,6 % au 31 mars 2018, alors qu'ils étaient de 17,5 % au 31 décembre 2017.

TABLE DES MATIÈRES

1 Faits saillants financiers	14 Revue des résultats financiers	46 Renseignements complémentaires
2 Message de la direction	14 Incidence de la vente de filiales	46 Contrôles et procédures
4 Rapport de gestion	15 Analyse des résultats	46 Information relative aux parties liées
4 Mise en garde sur les énoncés prospectifs	18 Résultats par secteurs d'activité	46 Méthodes comptables critiques et estimations
5 La Fédération en bref	24 Sommaire des résultats intermédiaires	46 Modifications comptables futures
5 Événement important de 2018	25 Revue du bilan	47 États financiers consolidés intermédiaires résumés non audités
5 Mode de présentation de l'information financière	25 Gestion du bilan	
10 Évolution du contexte réglementaire	27 Gestion du capital	
13 Environnement économique et perspectives	32 Arrangements hors bilan	
	32 Gestion des risques	
	32 Gestion des risques	
	45 Information additionnelle liée à l'exposition à certains risques	

RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion, daté du 15 mai 2018, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan de la Fédération pour la période terminée le 31 mars 2018, par comparaison avec les périodes antérieures. La Fédération publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). De l'information sur les contrôles et les procédures de la Fédération est présentée à la section « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (états financiers consolidés intermédiaires), y compris les notes complémentaires, au 31 mars 2018 et le rapport annuel 2017 de la Fédération (rapport annuel 2017), qui comprend le rapport de gestion et les états financiers consolidés annuels (états financiers consolidés annuels).

Des renseignements supplémentaires sur la Fédération sont disponibles sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), à l'adresse www.sedar.com (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec), où l'on trouve également la notice annuelle de la Fédération. D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse www.desjardins.com/fr/a_propos/investisseurs. Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques de la Fédération comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. Ces énoncés comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs de la Fédération en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés ainsi que les perspectives concernant les économies canadienne, américaine, européenne et internationale. Ces énoncés incluent, entre autres, ceux qui figurent dans les sections « Environnement économique et perspectives », « Revue des résultats financiers », « Revue du bilan » et « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion. Ils se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Il est donc possible qu'en raison de plusieurs facteurs, les hypothèses formulées s'avèrent erronées, ou que les prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs ainsi que les objectifs et les priorités de la Fédération ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts, et que les résultats réels en diffèrent sensiblement. La Fédération recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs étant donné que les résultats réels, les conditions, les actions ou les événements futurs pourraient différer sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement.

Divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Fédération et dont cette dernière peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Ces facteurs incluent ceux qui sont décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2017 et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation. Mentionnons également, au titre de ces facteurs, le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique, y compris les changements d'ordre législatif ou réglementaire au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde, comme les changements apportés aux politiques monétaires et fiscales, aux directives concernant la présentation de l'information, aux directives réglementaires en matière de liquidités et aux lignes directrices relatives aux fonds propres, ou les interprétations qui en sont faites. Notons aussi le risque environnemental, qui correspond au risque que la Fédération subisse des pertes financières, opérationnelles ou de réputation résultant d'impacts ou de problèmes d'ordre environnemental, que ceux-ci proviennent des activités relatives au financement, à l'investissement, à l'assurance ou à ses opérations. Considérons, enfin, le risque lié aux régimes de retraite, qui correspond au risque de pertes résultant des engagements pris par la Fédération au profit de ses employés en matière de régimes de retraite et découlant essentiellement des risques de taux, de prix, de change et de longévité.

Citons également, à titre de facteurs pouvant influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, des facteurs liés aux cybermenaces, aux évolutions technologiques et réglementaires, à l'endettement des ménages et à l'évolution du marché immobilier, à la conjoncture de faibles taux d'intérêt et aux risques géopolitiques. De plus, mentionnons des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales générales dans les régions où la Fédération exerce ses activités ainsi qu'à l'évolution de la conjoncture économique et financière au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde, notamment les taux d'intérêt à court et à long termes, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créances, les taux de change, la volatilité des marchés financiers, le resserrement des liquidités sur certains marchés, la vigueur de l'économie et le volume des affaires réalisées par la Fédération dans une région donnée. Signalons aussi les facteurs liés aux politiques monétaires, à l'exactitude et à l'intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties, aux estimations comptables critiques et aux normes comptables appliquées par la Fédération, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché de la Fédération, à la concentration géographique, aux acquisitions et partenariats, aux cotations de crédit et aux catastrophes et changements climatiques.

Mentionnons aussi, à titre de facteurs pouvant influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève de la Fédération dans un délai raisonnable, l'incidence possible des conflits internationaux ou des catastrophes naturelles ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions défavorables sur les résultats de la Fédération. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2017. Bien que la Fédération soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir qu'elles se révéleront exactes. La Fédération déconseille aux lecteurs de se fier indûment à ces énoncés prospectifs pour prendre des décisions. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites à la section « Perspectives économiques pour 2018 » du rapport de gestion annuel 2017. Ces hypothèses peuvent également être mises à jour dans les rapports de gestion trimestriels à la section « Environnement économique et perspectives ». Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter le bilan de la Fédération aux dates indiquées ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques. Ces énoncés peuvent ne pas convenir à d'autres fins. La Fédération ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par elle ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

LA FÉDÉRATION EN BREF

La Fédération est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination, de la trésorerie et du développement du Mouvement Desjardins, et agit en tant qu'agent financier sur les marchés financiers canadien et à l'étranger. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. La Fédération regroupe 271 caisses membres réparties au Québec et en Ontario en date du 31 mars 2018.

La Fédération est un levier permettant aux caisses et aux autres composantes du Mouvement Desjardins d'accélérer leur développement et de mieux répondre aux besoins de leurs membres et de leurs clients. La structure de la Fédération est établie en fonction des besoins des membres et des clients du Mouvement de même que des marchés au sein desquels elle évolue.

La Fédération assume notamment les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien.

La Fédération détient aussi le droit de participer aux systèmes de paiement Visa Inc. et Mastercard inc. au Canada pour le Mouvement. De plus, elle gère, par l'entremise de sociétés de portefeuille, des participations majoritaires dans des sociétés par actions.

ÉVÉNEMENT IMPORTANT DE 2018

Création de Patrimoine Aviso

Le 1^{er} avril 2018, le Mouvement Desjardins et un partenariat formé des cinq centrales provinciales de credit unions (les centrales) et du Groupe CUMIS ont regroupé leurs filiales Financière Credential inc., Qtrade Canada Inc. et Placements NordOuest & Éthiques pour créer Patrimoine Aviso, une société de gestion de patrimoine détenue en parts égales par le Mouvement Desjardins et par le partenariat entre les centrales et le Groupe CUMIS. Les résultats de la filiale Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans l'entreprise associée Placements NordOuest & Éthiques sont présentés dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, et les résultats de Patrimoine Aviso seront également présentés dans ce secteur.

MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés annuels et intermédiaires ont été préparés par la direction de la Fédération conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Ces états financiers consolidés intermédiaires de la Fédération sont établis selon l'International Accounting Standard (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*. L'ensemble des méthodes comptables a été appliqué de la manière décrite à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels, à l'exception des modifications décrites à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires qui résultent de l'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance au 1^{er} janvier 2018*. Pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables appliquées, se reporter aux états financiers consolidés annuels et intermédiaires.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés annuels et intermédiaires de la Fédération. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

Pour évaluer sa performance, la Fédération utilise des mesures conformes aux IFRS et diverses mesures financières non conformes aux IFRS. Les mesures financières non conformes autres que les ratios réglementaires et pour lesquelles il n'existe pas de définitions normalisées ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les IFRS. Ces mesures non conformes aux IFRS peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse du rendement financier. Elles sont définies ci-après :

Excédents rajustés de la Fédération avant ristournes aux caisses membres

La notion d'excédents rajustés est utilisée afin d'exclure les éléments particuliers et ainsi de présenter la performance financière provenant des activités d'exploitation. Ces éléments particuliers se caractérisent comme étant non liés aux opérations, comme les acquisitions et dispositions.

Les excédents de la Fédération avant ristournes aux caisses membres sont rajustés afin d'exclure les éléments particuliers suivants : le gain et les frais, nets d'impôts, liés à la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company complétée le 1^{er} juillet 2017.

Le tableau suivant présente la conciliation des excédents avant ristournes aux caisses membres tels que présentés dans les états financiers consolidés et les excédents rajustés tels que présentés dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2018 ⁽¹⁾	31 décembre 2017	31 mars 2017
Présentation des excédents avant ristournes aux caisses membres selon les états financiers consolidés	359 \$	181 \$	229 \$
Éléments particuliers, nets d'impôts	-	-	8
Frais liés à la vente de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company			
Présentation des excédents rajustés avant ristournes aux caisses membres	359 \$	181 \$	237 \$

⁽¹⁾ Les informations présentées pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018 tiennent compte des normes et amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

Excédents nets rajustés du secteur Assurance de dommages

Les excédents nets du secteur Assurance de dommages sont rajustés afin d'exclure les éléments particuliers suivants : le gain et les frais, nets d'impôts, liés à la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company complétée le 1^{er} juillet 2017.

Le tableau suivant présente la conciliation des excédents nets du secteur Assurance de dommages tels que présentés dans les états financiers consolidés et les excédents nets rajustés tels que présentés dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2018 ⁽¹⁾	31 décembre 2017	31 mars 2017
Présentation des excédents (déficit) nets du secteur Assurance de dommages selon les états financiers consolidés	26 \$	48 \$	(18)\$
Éléments particuliers, nets d'impôts	-	-	13
Frais liés à la vente de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company			
Présentation des excédents (déficit) nets rajustés du secteur Assurance de dommages	26 \$	48 \$	(5)\$

⁽¹⁾ Les informations présentées pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018 tiennent compte des normes et amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations brutes

L'indicateur prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations brutes est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond aux prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du total des prêts et acceptations brutes. À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

Le tableau « Prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs » du rapport de gestion de la Fédération fournit des renseignements plus détaillés sur cet indicateur.

Prêts et acceptations moyens – Dépôts moyens – Capitaux moyens

Les soldes moyens de ces éléments sont utilisés comme mesures de croissance. Ils correspondent à la moyenne des montants présentés aux états financiers consolidés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédent la période visée.

Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio combiné

Ces ratios sont utilisés comme mesure de rentabilité du secteur Assurance de dommages.

Le ratio des sinistres correspond aux frais de sinistres, déduction faite de la réassurance, exprimés en pourcentage des primes nettes acquises et excluant l'ajustement fondé sur le rendement du marché. Ce dernier se définit comme étant l'incidence des fluctuations du taux d'actualisation sur les provisions pour sinistres et frais de règlement en fonction du changement du rendement fondé sur le marché des actifs qui appuient ces provisions.

Le ratio des sinistres est composé des ratios suivants :

- Ratio des sinistres pour l'exercice en cours : ratio des sinistres, excluant les frais de sinistres liés aux catastrophes et événements majeurs de l'exercice en cours ainsi que l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance y afférant, compte non tenu des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio des sinistres liés aux catastrophes et événements majeurs : ratio des sinistres considérant les frais de sinistres liés aux catastrophes et événements majeurs de l'exercice en cours, déduction faite de la réassurance et incluant l'incidence des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures : ratio des sinistres incluant, au numérateur, l'effet des changements dans le total des sinistres encourus des années antérieures au cours d'une période donnée, déduction faite de la réassurance y afférant, compte non tenu, au dénominateur, des primes de reconstitution, le cas échéant.

Le ratio des frais correspond quant à lui aux frais d'exploitation exprimés en pourcentage des primes nettes acquises.

Le ratio combiné correspond à la somme du ratio des sinistres et du ratio des frais.

Le tableau suivant présente le calcul du ratio des sinistres, du ratio des frais et du ratio combiné tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2018	31 décembre 2017	31 mars 2017
Primes nettes	1 059 \$	983 \$	965 \$
Primes exclues du ratio des sinistres ⁽¹⁾	-	-	(32)
Primes nettes considérées au dénominateur des ratios	1 059 \$	983 \$	933 \$
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	815 \$	599 \$	719 \$
Ajustement fondé sur le rendement du marché (ARM)	27	(10)	(16)
Autres éléments exclus du ratio des sinistres ⁽¹⁾	-	-	(8)
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance excluant l'ARM	842 \$	589 \$	695 \$
Ratio des sinistres	79,5 %	59,9 %	74,5 %
Frais autres que d'intérêts	277 \$	249 \$	326 \$
Autres dépenses exclues du ratio des frais ⁽²⁾	(4)	(1)	(74)
Frais d'exploitation	273 \$	248 \$	252 \$
Ratio des frais	25,8 %	25,2 %	27,0 %
Ratio combiné	105,3 %	85,1 %	101,5 %

⁽¹⁾ Provient principalement des activités d'assurance vie de Western Life Assurance Company, dont la vente a été complétée le 1^{er} juillet 2017.

⁽²⁾ Provient principalement des activités d'assurance vie et de distribution de produits d'assurance de Western Life Assurance Company et Western Financial Group Inc., incluant les frais liés à la vente de ces deux entités le 1^{er} juillet 2017.

Rendement des capitaux propres et rendement des capitaux propres rajusté

Le rendement des capitaux propres est utilisé comme mesure de rentabilité amenant de la création de valeur pour les membres et les clients. Exprimé en pourcentage, il correspond aux excédents avant ristournes aux caisses membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle et des intérêts versés aux détenteurs des parts de placement PL et PL-2 (qui ne donnent pas droit au partage des excédents), sur les capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle et les parts de placement PL et PL-2.

Le tableau suivant présente le rapprochement du rendement des capitaux propres avec les excédents avant ristournes aux caisses membres tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2018⁽¹⁾	31 décembre 2017	31 mars 2017
Excédents avant ristournes aux caisses membres	359 \$	181 \$	229 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	(9)	(9)	(5)
Part revenant au Groupe	350 \$	172 \$	224 \$
Capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle	15 143 \$	15 255 \$	13 943 \$
Rendement des capitaux propres⁽²⁾	9,4 %	4,5 %	6,5 %
Rendement des capitaux propres rajusté⁽²⁾⁽³⁾	9,5 %	4,5 %	6,7 %

⁽¹⁾ Les informations présentées pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018 tiennent compte des normes et amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

⁽³⁾ Prend en compte les éléments particuliers présentés à la sous-section « Excédents rajustés de la Fédération avant ristournes aux caisses membres » de la présente section.

Revenus

Revenus d'exploitation

La notion des revenus d'exploitation est utilisée dans l'analyse des résultats financiers. Cette notion permet de présenter des données financières mieux structurées et facilite la comparabilité des activités d'exploitation d'une période à l'autre en excluant la volatilité des résultats propres aux placements eu égard notamment à l'importance des activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages pour lesquelles une très grande proportion des placements est comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net. L'analyse des revenus de la Fédération est donc expliquée en deux volets, soit les revenus d'exploitation et les revenus de placement, qui composent le revenu total. Cette mesure n'est pas directement comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés.

Les revenus d'exploitation comprennent le revenu net d'intérêts provenant principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins, les primes nettes et les autres revenus d'exploitation tels que les cotisations, les ententes de services, les commissions sur prêts et cartes de crédit, les services de courtage et de fonds de placement, les honoraires de gestion et de services de garde, les revenus de change ainsi que les autres revenus. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers consolidés.

Revenus de placement

Quant aux revenus de placement, ils comprennent les revenus nets de placements sur les titres classés et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que sur les titres évalués au coût amorti et autres qui sont inclus au poste « Revenus nets de placements » de l'état consolidé du résultat. Ils comprennent également l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance. Les activités d'appariement des filiales d'assurance de personnes et d'assurance de dommages, qui comprennent les variations de la juste valeur, les gains et pertes sur disposition et les revenus d'intérêts et de dividende sur les valeurs mobilières, sont présentées avec les revenus de placement étant donné que ces actifs soutiennent les passifs d'assurance dont les résultats sont comptabilisés dans les frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance dans les états financiers consolidés. Ces revenus de placement incluent également les variations de la juste valeur des placements du secteur Particuliers et Entreprises, comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. La présentation des revenus de placement de 2017 ne tient pas compte des normes et amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018 et était donc conforme à l'IAS 39. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

Le tableau suivant illustre la concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers consolidés.

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2018⁽¹⁾	31 décembre 2017	31 mars 2017
Présentation des revenus dans les états financiers consolidés			
Revenu net d'intérêts	368 \$	357 \$	339 \$
Primes nettes	2 164	2 034	2 006
Autres revenus			
Cotisations	99	94	99
Ententes de services	184	179	167
Commissions sur prêts et cartes de crédit	186	182	171
Services de courtage et de fonds de placement	271	261	278
Honoraires de gestion et de services de garde	127	131	106
Revenus nets de placements ⁽²⁾	126	924	425
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	169	s. o.	s. o.
Revenus de change	27	22	18
Autres	70	(78)	63
Revenu total	3 791 \$	4 106 \$	3 672 \$
Présentation des revenus dans le rapport de gestion			
Revenu net d'intérêts	368 \$	357 \$	339 \$
Primes nettes	2 164	2 034	2 006
Autres revenus d'exploitation			
Cotisations	99	94	99
Ententes de services	184	179	167
Commissions sur prêts et cartes de crédit	186	182	171
Services de courtage et de fonds de placement	271	261	278
Honoraires de gestion et de services de garde	127	131	106
Revenus de change	27	22	18
Autres	70	(78)	63
Revenus d'exploitation	3 496	3 182	3 247
Revenus de placement			
Revenus nets de placements ⁽²⁾	126	924	425
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	169	s. o.	s. o.
	295	924	425
Revenu total	3 791 \$	4 106 \$	3 672 \$

⁽¹⁾ Les informations présentées pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018 tiennent compte des normes et amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Le détail de ce poste est présenté à la note complémentaire 12 « Revenu net d'intérêts et revenus nets de placements » des états financiers consolidés intermédiaires.

Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

Le taux de dotation à la provision pour pertes de crédit est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond à la dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et acceptations bruts moyens.

Le tableau suivant présente le calcul du taux de dotation à la provision pour pertes de crédit tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2018 ⁽¹⁾	31 décembre 2017	31 mars 2017
Dotation à la provision pour pertes de crédit	89 \$	74 \$	73 \$
Prêts bruts moyens	58 410	57 619	52 853
Acceptations brutes moyennes	37	86	58
Prêts et acceptations bruts moyens	58 447 \$	57 705 \$	52 911 \$
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit⁽²⁾	0,62 %	0,51 %	0,56 %

⁽¹⁾ Les informations présentées pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018 tiennent compte des normes et amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

ÉVOLUTION DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Cette section présente les éléments relatifs à l'évolution du contexte réglementaire qui s'appliquent à l'ensemble du Mouvement Desjardins, y compris la Fédération et ses composantes.

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité en matière de fraude, de corruption, d'évasion fiscale, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité, de financement des activités terroristes et de sanctions économiques nationales et internationales afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités, et il vise à respecter de saines pratiques en la matière. Des renseignements supplémentaires sont présentés dans la section « Contexte réglementaire » du rapport de gestion annuel 2017. La section « Gestion du capital » présente des renseignements supplémentaires sur l'évolution de la réglementation qui a trait au capital.

Loi sur les coopératives de services financiers et Loi sur le Mouvement Desjardins

Le 5 octobre 2017, le ministre des Finances du Québec a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 141, *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières* (projet de loi), qui aura des effets significatifs sur l'ensemble des institutions et intermédiaires évoluant dans le secteur financier au Québec. Le projet de loi vise à mettre à jour et à moderniser le cadre législatif applicable au secteur financier au Québec afin que les institutions financières qu'il régit aient tous les leviers nécessaires pour évoluer dans un environnement très concurrentiel ainsi qu'une gouvernance conforme aux meilleures pratiques. Les lois touchées par le projet de loi incluent notamment la *Loi sur les assurances*, la *Loi sur les coopératives de services financiers*, la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et la *Loi sur l'assurance-dépôts*. La *Loi sur les coopératives de services financiers* serait modifiée afin, entre autres, de préciser les règles d'organisation d'un réseau de coopératives de services financiers et d'un groupe financier ainsi que les règles d'émission de parts de capital et de parts de placement.

Le projet de loi ajouterait également un chapitre concernant le Groupe coopératif Desjardins, afin de remplacer la *Loi sur le Mouvement Desjardins*, qui viserait, entre autres, à renforcer les mécanismes de solidarité financière au sein de celui-ci. Le projet de loi confirmerait ainsi la mission de la Fédération d'assurer la gestion des risques du Mouvement Desjardins et de veiller à la santé financière du groupe coopératif et à sa pérennité. À cette fin, la Fédération et le Fonds de sécurité Desjardins se verrait accorder des pouvoirs spéciaux additionnels d'encadrement et d'intervention visant la protection des créanciers, incluant les déposants, et de l'intérêt public. Les modifications proposées à la *Loi sur l'assurance-dépôts* incluent une proposition visant à ce que cette loi régisse la surveillance et le contrôle des activités en matière de prise de dépôts et des activités des institutions de dépôts autorisées ainsi que des mécanismes de redressement et de résolution en cas de défaillance des institutions de dépôts. De plus, le projet de loi prévoit un encadrement revisé pour les assureurs au Québec, y compris l'introduction d'un régime moderne applicable à la vente d'assurances par Internet. Le projet de loi est présentement étudié par la Commission des finances publiques, mais le leader parlementaire du gouvernement n'a pas encore confirmé publiquement d'échéancier précis concernant l'adoption du projet de loi dans sa version définitive. Le Mouvement Desjardins continue de suivre de près le processus législatif et d'analyser l'évolution et les incidences de ce projet de loi.

Règles relatives aux instruments de fonds propres

La ligne directrice sur les normes de fonds propres du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) applicables aux institutions financières canadiennes comporte des règles relatives aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, qui sont inclus dans les fonds propres réglementaires. Le Mouvement Desjardins, en vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance de capital de base* de l'AMF, est assujetti à des règles similaires applicables aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité de son capital réglementaire. Le Mouvement Desjardins n'a toutefois émis aucun instrument visé par ces règles, car des discussions sont toujours en cours auprès de l'AMF sur leur application par le Mouvement Desjardins.

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes

Le Mouvement Desjardins participe à des sessions de travail avec le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), le ministère des Finances du Canada et d'autres intervenants de l'industrie afin de discuter des changements réglementaires à venir en lutte au blanchiment d'argent et financement des activités terroristes (LBA/FAT). Ainsi, le Mouvement Desjardins a été consulté pour la nouvelle directive intitulée *Exigences relatives au programme de conformité*, le projet de directive remplaçant la *Ligne directrice 2 : Opérations douteuses*, le projet de document sur les indicateurs de BA/FAT, ainsi que pour la consultation publique dans le cadre de l'examen du régime canadien de LBA/FAT. Tout en préparant la mise en œuvre de ces changements législatifs, le Mouvement Desjardins effectue une vigie constante afin d'évaluer leurs incidences sur ses activités.

Régime de recapitalisation interne des banques d'importance systémique intérieure

Le 18 avril 2018, le ministère des Finances du Canada a procédé à la publication de la version définitive des trois règlements mettant en œuvre les principales caractéristiques du régime de recapitalisation interne des banques et le BSIF a publié la version finale de sa ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* (ligne directrice *Total Loss Absorbing Capacity [TLAC]*). La mise en place des règlements et de la ligne directrice TLAC vise à faire en sorte qu'une banque d'importance systémique intérieure (BISⁱ) non viable dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante pour assurer sa recapitalisation. Ces règlements et la ligne directrice TLAC entreront en vigueur le 23 septembre 2018. Les BISⁱ devront publier les ratios prévus à la ligne directrice TLAC à compter du trimestre commençant le 1^{er} novembre 2018 et se conformer aux exigences de celle-ci au plus tard le 1^{er} novembre 2021. Ce régime de recapitalisation n'est pas applicable dans l'immédiat au Mouvement Desjardins, qui est réglementé par l'AMF. D'ailleurs, le projet de loi déposé par le gouvernement du Québec le 5 octobre 2017, comme mentionné précédemment, prévoit notamment certains mécanismes de redressement et de résolution en cas de défaillance des institutions de dépôts. Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution de ce dossier au niveau provincial et s'attend à l'adoption et la mise en place d'un régime semblable au régime de recapitalisation fédéral.

Projets de réforme financière aux États-Unis

Les initiatives de réforme aux États-Unis en matière de réglementation financière, advenant leur concrétisation, pourraient avoir une incidence sur les institutions financières autres qu'américaines qui exercent des activités aux États-Unis, incluant le Mouvement Desjardins. Il est à noter que le futur des réformes envisagées demeure toujours incertain en ce qui concerne le Congrès américain. Les règles découlant de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act*, qui touchent notamment la mise en œuvre des articles traitant de la négociation de swaps, de la négociation pour compte propre et de la propriété des fonds de couverture (règle Volcker) ainsi que de ceux qui ont trait aux normes prudentielles plus strictes et à la production d'un plan de résolution, pourraient être affectées. Le Mouvement Desjardins continue de faire une vigie constante de l'évolution de ces exigences et des initiatives de réforme.

Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a mis en place la *Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale*, qui est basée sur les mêmes obligations et principes généraux que la *Foreign Account Tax Compliance Act*, mais à l'échelle internationale. Cette norme est entrée en vigueur au Canada le 1^{er} juillet 2017, avec un premier échange d'information entre le Canada et les autorités compétentes débutant le 1^{er} mai 2018. Le Mouvement Desjardins a mis en place diverses mesures pour assurer sa conformité tout en ayant pour objectif de minimiser les incidences sur l'expérience membre et client.

Protection de la confidentialité et de la sécurité des données

La protection de la confidentialité et de la sécurité des données est un domaine qui évolue rapidement. Au Canada, de nouvelles dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE) devraient entrer prochainement en vigueur. Elles obligeront notamment les entreprises à notifier les atteintes aux mesures de sécurité et imposeront la tenue d'un registre. Ainsi, l'omission de notifier sera passible d'une amende. Quant à l'Europe, notons que la *Règle générale sur la protection des données* (RGPD) entrera en vigueur le 25 mai 2018 et prévoit de nouvelles obligations qui s'appliqueront à l'échelle internationale aux entités qui contrôlent ou traitent des données de citoyens de l'Union européenne. Plusieurs de ces obligations, si applicables, pourraient nécessiter des changements dans les processus du Mouvement Desjardins. Au Québec, une consultation a eu lieu quant à la modification de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (LPRPSP). Le Mouvement peut s'attendre à l'adoption de règles plus strictes et il effectue une vigie constante afin d'évaluer les incidences sur ses activités.

Nouvelle norme liée au troisième pilier du Comité de Bâle

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications des exigences concernant le capital et les liquidités en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur les contrôles bancaires. À cet effet, ce comité a publié, en janvier 2015, une nouvelle norme liée au troisième pilier, qui vise à accroître la comparabilité avec les autres institutions financières, la transparence et la communication en matière d'adéquation des fonds propres réglementaires et d'exposition aux risques. En décembre 2016, l'AMF a déposé une mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base*, qui inclut les dispositions relatives au troisième pilier. Le Mouvement Desjardins réalise actuellement des travaux visant à s'assurer de la conformité à ces nouvelles exigences, qui entreront en vigueur le 31 décembre 2018. Par ailleurs, en mars 2017, le Comité de Bâle a publié la seconde phase de la norme liée au troisième pilier. L'AMF n'a pas encore annoncé la date d'entrée en vigueur de la seconde phase.

Exigences de suffisance du capital pour les assureurs de personnes

L'AMF a publié en octobre 2016 la nouvelle *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital* pour les assureurs de personnes (ESCAP). Ce nouveau cadre réglementaire a remplacé le 1^{er} janvier 2018 la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres* (EMSFP). En vertu de l'information présentement disponible, la filiale du Mouvement, Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, respecte les exigences de la nouvelle ligne directrice.

Rapport sur le système d'assurance-automobile en Ontario

Fondé sur le rapport de M. David Marshall sur le système d'assurance-automobile de la province de l'Ontario, publié en avril 2017, le ministre des Finances de l'Ontario a dévoilé, en décembre 2017, le Plan pour un système d'assurance-automobile équitable qui a pour but de rendre le coût de l'assurance automobile plus abordable pour les conducteurs et de favoriser de meilleurs soins pour les victimes. Différentes initiatives seront mises en œuvre à court et moyen terme par le gouvernement et le Mouvement Desjardins accueille favorablement ces initiatives et appuie l'évolution du système d'assurance-automobile de l'Ontario.

Ligne directrice sur l'octroi de prêts hypothécaires résidentiels

En février 2018, l'AMF a publié la révision de la *Ligne directrice sur l'octroi de prêts hypothécaires résidentiels* qui est entrée en vigueur en mars 2018. Les exigences de l'AMF sont semblables à celles du BSIF publiées en octobre 2017 qui visent à encourager les prêteurs hypothécaires à demeurer vigilants dans leurs pratiques de souscription de prêts hypothécaires et à utiliser un taux d'intérêt minimum ou « simulation de crise » pour les prêts hypothécaires non assurés. Le Mouvement Desjardins applique déjà ces dispositions depuis le 1^{er} janvier 2018.

Modernisation du système de paiement du Canada

Le progrès technologique et l'innovation ont une incidence sur l'écosystème des paiements, qui subit des transformations importantes. Paiements Canada a lancé depuis 2016 une initiative pluriannuelle de modernisation du système de paiement du Canada. Le ministère des Finances du Canada a dévoilé son projet de cadre de surveillance des paiements de détail en 2017. En décembre 2017, le Bureau de la concurrence a publié le rapport définitif au sujet de son étude de marché sur l'innovation axée sur les technologies dans le secteur canadien des services financiers. Ce rapport suggère de moderniser les lois et la réglementation et propose des recommandations aux autorités réglementaires. Le Mouvement Desjardins continue de suivre les travaux de l'industrie, du gouvernement fédéral et de Paiements Canada.

Entente concernant le régime d'intermédiaire qualifié

Le régime d'intermédiaire qualifié permet aux clients des intermédiaires financiers de bénéficier de procédures administratives plus avantageuses et ainsi de profiter plus facilement des taux d'imposition réduits permis en vertu des conventions fiscales concernant les revenus de source américaine assujettis. En contrepartie, les institutions financières doivent respecter les dispositions parfois complexes d'une entente établie par les autorités fiscales américaines. Cette entente a subi plusieurs changements significatifs au cours des dernières années, avec des délais d'implantation très courts. Les entités du Mouvement Desjardins qui sont des intermédiaires qualifiés continuent leurs efforts afin de prendre les mesures requises pour respecter la dernière entente publiée en janvier 2017 et suivre son évolution.

L'article 871(m) du code du US Internal Revenue Service

L'article 871(m) du code du US Internal Revenue Service vise à s'assurer que les investisseurs non américains s'acquittent d'un impôt sur les dividendes versés sur des instruments liés à des actions américaines. Pour 2017 et 2018, les obligations de retenue à la source et de déclaration déterminées à l'article 871(m) s'appliquent essentiellement aux transactions visées qui ont été émises depuis le 1^{er} janvier 2017 et qui ont un delta égal à un. Cette réglementation a subi plusieurs modifications ces dernières années et est sujette à évolution. Les entités concernées du Mouvement Desjardins mettent en place des mesures pour appliquer la réglementation et suivre les changements à venir.

Mise en vigueur progressive du Règlement 93-101 sur la conduite commerciale en dérivés

Les ACVM ont publié en avril 2017 le projet de *Règlement 93-101 sur la conduite commerciale en dérivés* et le projet d'*Instruction générale relative au Règlement 93-101 sur la conduite commerciale en dérivés*, qui prévoient l'établissement d'un régime global de réglementation de la conduite commerciale des participants aux marchés des dérivés de gré à gré. Les ACVM devraient également publier en 2018 aux fins de commentaires un projet distinct de régime d'inscription pour les courtiers en dérivés, les conseillers en dérivés et possiblement d'autres participants au marché des dérivés. Les différents participants du marché des dérivés sont par ailleurs soumis directement ou indirectement à un certain nombre de normes nationales et internationales issues d'une réforme réglementaire qui entre en vigueur de manière progressive. Les entités concernées du Mouvement Desjardins suivent de près cette évolution réglementaire.

Application du nouveau cadre pour les marchés d'instruments financiers européens

En mai 2014, les législateurs européens ont adopté un nouveau cadre pour les marchés d'instruments financiers (MIF 2), sous la forme de la directive *Markets in Financial Instruments Directive* et du règlement *Markets in Financial Instruments Regulation*. Les exigences réglementaires reliées à la directive MIF 2 sont applicables depuis le 3 janvier 2018 et modifient le cadre d'exercice des activités de marché en Europe. Ce nouveau cadre a notamment pour objectif de renforcer la protection des investisseurs et de rendre les marchés financiers plus résilients et transparents. Les entités concernées du Mouvement Desjardins suivent de près cette évolution réglementaire et les avis émis par les ACVM à ce sujet.

Rapport relatif au projet concernant l'information fournie sur le changement climatique

Le 5 avril 2018, les ACVM ont publié l'Avis 51-354 du personnel des ACVM, *Rapport relatif au projet concernant l'information fournie sur le changement climatique*. Le rapport résume les constatations de leur projet d'examen de l'information fournie par les émetteurs assujettis sur les risques et les répercussions financières associés au changement climatique et présente leurs plans de travail futurs. Cet avis mentionne également que les ACVM continueront de surveiller la qualité de l'information fournie par les émetteurs au sujet du changement climatique, les pratiques exemplaires dans ce domaine ainsi que l'évolution des cadres de communication d'information. Le Mouvement Desjardins accueille favorablement ces constatations et appuie l'évolution de la divulgation d'information sur le changement climatique. Le Mouvement suit de près l'évolution réglementaire dans ce domaine.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET PERSPECTIVES

Économie mondiale

La progression de l'économie mondiale demeure forte, mais on sent une certaine stabilisation des taux de croissance depuis quelques mois. En zone euro, après une hausse du PIB réel de 2,5 % en 2017, une augmentation de 2,4 % est prévue pour 2018. Depuis le référendum sur le Brexit, le Royaume-Uni nage à contre-courant et ne parvient pas à profiter autant que les autres économies avancées de l'embellie de la conjoncture mondiale. L'incertitude politique entourant le Brexit demeure entière et on ne sait pas encore quel type d'entente liera le Royaume-Uni et l'Union européenne après la séparation. L'augmentation du PIB réel chinois est passée de 6,7 % en 2016 à 6,9 % en 2017, ce qui représente la première amélioration depuis 2010. Comme en 2017, le gouvernement chinois ciblera une croissance de 6,5 % pour 2018. Il y a cependant moins de risque de voir les résultats surpasser cette cible puisque le gouvernement semble moins prompt à stimuler l'économie. La hausse du PIB réel mondial devrait passer de 3,6 % en 2017 à 3,9 % en 2018 et en 2019. La menace protectionniste américaine pèse cependant sur ces pronostics.

La volatilité est revenue en force sur les marchés financiers au cours des premiers mois de 2018. Après une forte progression en janvier, les bourses ont chuté au début février alors qu'une accélération des salaires aux États-Unis a soudainement ramené des craintes d'inflation et fait bondir les taux obligataires. Après une semaine difficile qui a fait chuter les principaux indices boursiers de plus de 10 %, les choses se sont calmées et les bourses ont effacé une partie significative de leur perte. L'annonce de mesures protectionnistes par les États-Unis et la chute de certains titres technologiques ont toutefois ramené des pressions baissières sur les places boursières en mars. La plupart des indices affichent ainsi un recul au premier trimestre de 2018. La Bourse de Toronto a été désavantagée par les problèmes de transport du pétrole de l'Ouest canadien ainsi que par une augmentation des inquiétudes concernant le marché résidentiel canadien et le protectionnisme américain. Malgré les difficultés des bourses, les taux obligataires nord-américains ont significativement augmenté depuis le début de l'année alors que le resserrement des politiques monétaires s'est poursuivi en Amérique du Nord et que des pressions inflationnistes se font un peu plus présentes.

La Banque du Canada (BdC) a annoncé une troisième hausse de ses taux directeurs dès sa rencontre de janvier et elle signale maintenant plus clairement que d'autres resserrements monétaires sont à prévoir avec le temps. Alors que la croissance économique canadienne semble un peu plus faible en début d'année que ce qu'elle anticipait et que certains risques ont augmenté, la BdC a toutefois par la suite adopté un ton prudent qui laisse entrevoir que la prochaine hausse des taux directeurs ne serait annoncée que cet été. Ce changement de ton des autorités monétaires canadiennes a entraîné un nouvel élargissement des écarts entre les taux obligataires américains et canadiens qui a désavantagé le dollar canadien. Ce dernier pourrait remonter quelque peu au cours des prochains trimestres, alors que certaines inquiétudes concernant l'économie canadienne devraient s'apaiser. De son côté, la Réserve fédérale américaine a adopté un ton plus optimiste à la suite de la réforme fiscale américaine et elle pourrait même accélérer le rythme de son resserrement monétaire si le marché du travail continue sur sa lancée ou si les pressions inflationnistes augmentent. Dans ce contexte, la remontée graduelle des taux obligataires devrait se poursuivre au cours des prochains trimestres.

États-Unis

Avec une progression de 2,3 % sur l'ensemble de 2017, le PIB réel américain a connu une nette amélioration par rapport à la hausse de seulement 1,5 % enregistrée en 2016. En ce début de 2018, certaines données demeurent décevantes. Les ventes au détail ont diminué au cours de chacun des deux premiers mois de l'année. Cela est d'autant plus étonnant que l'économie aurait pu se montrer déjà stimulée par les baisses d'impôts. On s'attend néanmoins à ce que les effets positifs des baisses d'impôts se fassent davantage sentir au printemps. En plus des effets potentiels de la réforme fiscale, l'économie pourrait aussi être stimulée par une recrudescence des dépenses du gouvernement fédéral. Il reste à voir comment une économie déjà performante se comportera avec autant de stimulus. Un gain de 2,8 % du PIB réel est attendu pour la présente année et une hausse de 2,5 % est prévue pour 2019. Le marché du travail devrait continuer à s'améliorer, tandis que l'inflation devrait progresser plus rapidement. Un élément d'incertitude est l'effet qu'auront les mesures protectionnistes annoncées par le gouvernement américain.

Canada

Au Canada, le PIB réel a augmenté de 1,7 % (à rythme annualisé) au quatrième trimestre de 2017, soit une progression comparable au gain de 1,5 % répertorié au trimestre précédent. Encore une fois, la croissance a reposé en grande partie sur la vitalité de la demande intérieure. Non seulement les dépenses de consommation des ménages ont poursuivi leur ascension, mais les investissements ont connu un sursaut durant le quatrième trimestre de 2017, que ce soit au sein des bâtiments résidentiels ou auprès des entreprises et des gouvernements. De façon générale, les perspectives de croissance de la demande intérieure sont encore assez bonnes pour 2018. En outre, le marché du travail se porte très bien alors que le taux de chômage évolue près de son creux historique. Cela dit, le marché de l'habitation devrait connaître certaines difficultés avec l'introduction de nouvelles mesures restrictives. Les ventes et les prix des propriétés existantes ont d'ailleurs diminué significativement dans les premiers mois de 2018. La Colombie-Britannique et l'Ontario devraient être particulièrement touchées par les ajustements du marché de l'habitation. Après un gain de 3,0 % en 2017, la progression de l'économie canadienne devrait ralentir vers un rythme plus soutenable en 2018 et en 2019, soit à 2,1 % et 1,9 % respectivement. Par contre, certains risques subsistent. La remontée graduelle des taux d'intérêt intensifie les inquiétudes associées à l'endettement élevé des ménages. La poursuite des négociations concernant l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et le protectionnisme américain suscitent encore beaucoup d'incertitude pour l'évolution future du commerce extérieur et des investissements des entreprises.

Québec

L'économie du Québec connaît une excellente période. La croissance du PIB réel a atteint 3,1 % en 2017, soit le rythme le plus rapide depuis l'année 2000. Les signes positifs étaient encore nombreux au premier trimestre de 2018. La confiance des ménages et des entreprises s'est maintenue à un niveau élevé. Le marché du travail a toutefois commencé l'année sur une note négative, ce qui tranche avec l'amélioration impressionnante de 2017. Le taux de chômage est remonté à 5,6 % en mars 2018, contre un creux mensuel de 5,0 % atteint en décembre dernier. Les ventes de propriétés existantes ont connu une croissance de 2,6 % au Québec pendant ce premier trimestre, et ce, malgré l'application des règles hypothécaires fédérales plus strictes depuis le 1^{er} janvier 2018, alors que certaines provinces ont subi une chute importante. Malgré l'accélération des dépenses, l'état des finances publiques québécoises s'est grandement amélioré et une phase de remboursement de la dette publique a même débuté. La hausse du PIB réel devrait ralentir autour de 2,2 % en 2018 et de 1,9 % en 2019, car les gains d'emplois moins importants et la remontée des taux d'intérêt devraient modérer les dépenses des ménages. L'incertitude associée aux relations commerciales avec les États-Unis demeure un risque à la baisse pour les prévisions.

REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS

INCIDENCE DE LA VENTE DE FILIALES

Le 1^{er} juillet 2017, le Mouvement Desjardins a complété la vente de deux de ses filiales, Western Financial Group Inc., une société de services financiers, et Western Life Assurance Company, une société d'assurance de personnes, à Trimont Financial Ltd., une filiale de la Compagnie mutuelle d'assurance Wawanesa.

Le tableau suivant présente les résultats opérationnels de ces trois filiales inclus dans les résultats financiers de la Fédération dans le secteur Assurance de dommages.

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2018	31 décembre 2017	31 mars 2017
Revenu net d'intérêts	- \$	- \$	1 \$
Primes nettes	-	-	34
Autres revenus d'exploitation ⁽¹⁾	-	-	41
Revenus d'exploitation⁽¹⁾	- \$	- \$	76 \$
Revenus de placement ⁽¹⁾	-	-	2
Revenu total	-	-	78
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	-	-	9
Frais autres que d'intérêts	-	-	59
Impôts sur les excédents	-	-	4
Excédents avant ristournes aux caisses membres	- \$	- \$	6 \$

⁽¹⁾Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

ANALYSE DES RÉSULTATS

Résultats financiers et indicateurs

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2018 ⁽¹⁾	31 décembre 2017	31 mars 2017
Résultats			
Revenu net d'intérêts	368 \$	357 \$	339 \$
Primes nettes	2 164	2 034	2 006
Autres revenus d'exploitation ⁽²⁾			
Cotisations	99	94	99
Ententes de services	184	179	167
Commissions sur prêts et cartes de crédit	186	182	171
Services de courtage et de fonds de placement	271	261	278
Honoraires de gestion et de services de garde	127	131	106
Revenus de change	27	22	18
Autres	70	(78)	63
Revenus d'exploitation⁽²⁾	3 496	3 182	3 247
Revenus de placement ⁽²⁾			
Revenus nets de placements	126	924	425
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	169	s. o.	s. o.
	295	924	425
Revenu total	3 791	4 106	3 672
Dotation à la provision pour pertes de crédit	89	74	73
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	1 656	2 120	1 753
Frais autres que d'intérêts	1 628	1 651	1 550
Impôts sur les excédents	59	80	67
Excédents avant ristournes aux caisses membres	359 \$	181 \$	229 \$
Excédents rajustés avant ristournes aux caisses membres⁽²⁾	359 \$	181 \$	237 \$
Apport aux excédents consolidés par secteurs d'activité⁽³⁾			
Particuliers et Entreprises	106 \$	62 \$	84 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	206	159	143
Assurance de dommages	26	48	(18)
Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	21	(88)	20
	359 \$	181 \$	229 \$
Indicateurs			
Rendement des capitaux propres ⁽²⁾	9,4 %	4,5 %	6,5 %
Rendement des capitaux propres rajusté ⁽²⁾	9,5	4,5	6,7

⁽¹⁾ Les informations présentées pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018 tiennent compte des normes et amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

⁽³⁾ Le détail par postes est présenté à la note complémentaire 13 « Information sectorielle » des états financiers consolidés intermédiaires.

COMPARAISON DES PREMIERS TRIMESTRES DE 2018 ET DE 2017

Excédents

Pour le premier trimestre terminé le 31 mars 2018, la Fédération a enregistré des excédents avant ristournes aux caisses membres de 359 M\$, en hausse de 130 M\$, ou de 56,8 %, par rapport à ceux de la même période en 2017. Les excédents rajustés sont quant à eux en hausse de 122 M\$. Cette augmentation s'explique par des gains sur la disposition de placements ainsi que par le profit réalisé lors de la restructuration d'Interac Corp. et par la hausse des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion.

Contribution des secteurs aux excédents :

- Particuliers et Entreprises : **apport de 106 M\$**, en hausse de 22 M\$, ou de 26,2 %, par rapport à celui réalisé à la même période en 2017.
 - Profit lié à la restructuration d'Interac Corp.
 - Contribution du secteur de 29,5 % aux excédents.
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **apport de 206 M\$**, en hausse de 63 M\$, ou de 44,1 %, par rapport au premier trimestre de 2017.
 - Gain sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs au premier trimestre de 2018.
 - Hausse des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion.
 - En contrepartie, expérience technique moins favorable pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018.
 - Contribution du secteur de 57,4 % aux excédents.
- Assurance de dommages : **apport de 26 M\$**, en hausse de 44 M\$ par rapport à la même période en 2017.
 - Hausse des revenus de placement.
 - Augmentation moins importante qu'au premier trimestre de 2017 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de la State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm).
 - En contrepartie :
 - ♦ Sinistralité plus importante qu'au trimestre comparatif de 2017.
 - ♦ Incidence défavorable découlant de la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company le 1^{er} juillet 2017.
 - Contribution du secteur de 7,2 % aux excédents.
- Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins : **apport de 21 M\$**, soit un montant comparable au premier trimestre de 2017.
 - Contribution du secteur de 5,9 % aux excédents.
- **Rendement des capitaux propres de 9,4 %**, par rapport à 6,5 % pour le trimestre terminé le 31 mars 2017. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des excédents, comme expliqué précédemment.

Revenus d'exploitation

Les revenus d'exploitation se sont établis à 3 496 M\$, en hausse de 249 M\$, ou de 7,7 %, par rapport au premier trimestre de 2017.

Le revenu net d'intérêts a affiché une hausse de 29 M\$, ou de 8,6 %, et s'est chiffré à 368 M\$, comparativement à 339 M\$ pour la même période l'an dernier. Cette augmentation s'explique par la progression de l'encours de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations de 4,8 G\$, ou de 9,0 %, depuis un an, qui inclut les activités de financement dans le domaine des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ainsi que dans celui des prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Les primes nettes ont augmenté de 158 M\$, ou de 7,9 %, par rapport au premier trimestre de 2017, pour s'établir à 2 164 M\$ au 31 mars 2018.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Primes nettes d'assurance et de rentes de 1 143 M\$**, en hausse de 62 M\$, ou de 5,7 %, étant donné la croissance des affaires.
 - Augmentation des primes de 62 M\$, dont 45 M\$ provenant de l'assurance collective, 9 M\$ des rentes et 8 M\$ de l'assurance individuelle.

Secteur Assurance de dommages

- **Primes nettes de 1 059 M\$**, en hausse de 94 M\$, ou de 9,7 %. Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :
 - Hausse de 81 M\$, attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le traité prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
 - Augmentation attribuable à l'accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions.
 - En contrepartie, baisse des primes nettes découlant de la vente de Western Life Assurance Company le 1^{er} juillet 2017.

Les autres revenus d'exploitation se sont élevés à 964 M\$, en hausse de 62 M\$, ou de 6,9 %, par rapport au premier trimestre de 2017, en raison principalement des éléments suivants :

- Progression des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion.
 - Augmentation moins importante qu'au premier trimestre de 2017 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - Croissance des volumes d'affaires provenant des activités de paiement par cartes.
- Cette augmentation a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
- Baisse des revenus de commissions à la suite de la vente de Western Financial Group Inc.

Revenus de placement

Les revenus de placement ont totalisé 295 M\$, en baisse de 130 M\$, ou de 30,6 %, par rapport au premier trimestre de 2017 essentiellement attribuable aux éléments suivants :

- Baisse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - En contrepartie, variation des provisions techniques entraînant une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - Variations majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations liées à la hausse des taux d'intérêt.
 - Diminution de la juste valeur des obligations du secteur Assurance de dommages découlant de la hausse des taux d'intérêt sur les marchés comparativement à la même période en 2017, alors qu'une hausse de la juste valeur des obligations était constatée au trimestre comparatif de 2017 en raison de la baisse des taux d'intérêt à long terme. Rappelons que cette diminution de la valeur des obligations a été compensée par une baisse similaire de la charge de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement.
 - Baisse des revenus de négociation liés au marché des capitaux.
- Cette baisse a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
- Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs au premier trimestre de 2018.
 - Profit lié à la restructuration d'Interac Corp.
 - Hausse de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés associés aux activités de couverture de la Fédération.

Revenu total

Le revenu total a atteint 3 791 M\$, en hausse de 119 M\$, ou de 3,2 %, par rapport à celui qui avait été enregistré pour la même période en 2017.

Dotation à la provision pour pertes de crédit

La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à 89 M\$, en hausse de 16 M\$, ou de 21,9 %. Cette augmentation est expliquée principalement par l'effet de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 et par la révision plus pessimiste des scénarios économiques ainsi qu'une migration saisonnière des emprunteurs vers des cotes de risque plus élevées. Malgré cette hausse, la Fédération a continué en 2018 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,62 % pour le premier trimestre de 2018, comparativement à 0,56 % pour la période correspondante de 2017.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,36 %, comparativement à 0,14 % au 31 mars 2017. Cette hausse s'explique par le fait que sous l'IFRS 9, tous les prêts en défaut sont maintenant considérés comme dépréciés, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés soit considéré comme négligeable.

Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont totalisé 1 656 M\$, en baisse de 97 M\$, ou de 5,5 %, par rapport au trimestre correspondant de 2017.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Charges de sinistres de 841 M\$**, en baisse de 195 M\$, ou de 18,8 %. Cette diminution est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Diminution de 230 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés.
 - En contrepartie, hausse des prestations et des provisions techniques liée à la croissance des activités ainsi qu'à l'effet moins favorable de l'expérience technique.

Secteur Assurance de dommages

- **Charges de sinistres de 815 M\$**, en hausse de 96 M\$, ou de 13,4 %. Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :
 - Haute attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le traité prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
 - Croissance des affaires amenant une augmentation des charges de sinistres.
 - Ratio des sinistres des assureurs de dommages de 79,5 % pour la période terminée le 31 mars 2018, alors qu'il était de 74,5 % pour la période correspondante en 2017.
 - Hause du ratio également attribuable, en partie, par une évolution favorable moins importante qu'au premier trimestre de 2017 des sinistres des années antérieures, (4,7) % comparativement à (9,4) %, principalement en assurance automobile.
 - Augmentation du ratio attribuable à la sinistralité de l'année en cours supérieure à celle constatée à la période correspondante en 2017 (83,3 % comparativement à 81,4 %), principalement en assurance automobile.
 - En contrepartie, incidence des catastrophes et des événements majeurs moins importante comparativement au premier trimestre de 2017.

Frais autres que d'intérêts

- Les frais autres que d'intérêts ont atteint 1 628 M\$, en hausse de 78 M\$, ou de 5,0 %, comparativement au premier trimestre de 2017. La rémunération et les autres versements inclus dans les frais autres que d'intérêts ont été de 137 M\$, en hausse de 11 M\$, ou de 8,7 %, par rapport à la période correspondante en 2017 en raison de la progression des ventes par le réseau des caisses de divers produits du Mouvement Desjardins. Outre ce poste, les frais autres que d'intérêts sont en hausse de 67 M\$, ou de 4,7 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Progression des affaires, notamment des activités de paiement par cartes, de financement et des actifs sous gestion.
 - Hause des frais causée par l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - En contrepartie, baisse des frais attribuable à la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company complétée le 1^{er} juillet 2017.

Impôts

- Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux caisses membres de 59 M\$,** en baisse de 8 M\$ par rapport au premier trimestre de 2017.
 - Taux d'imposition effectif de 14,1 % pour le trimestre terminé le 31 mars 2018, comparativement à 22,6 % pour la période correspondante de 2017.
 - Cette diminution du taux est principalement expliquée par un recouvrement d'impôts liés à la rémunération sur les parts de capital G et par des gains sur disposition imposables à 50 % au premier trimestre de 2018, ce qui n'était pas le cas à la même période en 2017 ainsi que par une dépense d'impôt supplémentaire survenue au premier trimestre de 2017 liée à la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company.

RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

La présentation de l'information financière de la Fédération est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins des membres et clients du Mouvement Desjardins ainsi que des marchés dans lesquels elle évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers de la Fédération sont regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs.

Les transactions entre ces secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers.

Des renseignements supplémentaires sur ces secteurs d'activité, portant particulièrement sur leur profil, leurs activités, la description de l'industrie à laquelle ils sont associés, leurs stratégies et leurs priorités pour 2018, sont fournis aux pages 28 à 40 du rapport de gestion annuel 2017.

Secteur d'activité Particuliers et Entreprises

Le secteur Particuliers et Entreprises est au centre des activités du Mouvement. Il a la responsabilité de faire évoluer une offre intégrée et complète répondant aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives par l'intermédiaire du réseau des caisses Desjardins, de leurs centres Desjardins Entreprises ainsi que des équipes spécialisées. Il permet ainsi au Mouvement Desjardins d'être un leader dans les services financiers au Québec et d'occuper une place sur l'échiquier des services financiers en Ontario. Pour répondre aux attentes en constante évolution des membres des caisses et des clients, la Fédération soutient le réseau des caisses et leurs centres de services dans la distribution de produits et services en optimisant la performance et la rentabilité des réseaux physiques et virtuels par la mise en place et la gestion de modes d'accès complémentaires, par téléphone et Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques. Les activités de services partagés offertes par la Fédération à ce secteur se retrouvent dans le secteur Particuliers et Entreprises.

Particuliers et Entreprises – résultats sectoriels

	Pour les périodes de trois mois terminées le		
(en millions de dollars et en pourcentage)	31 mars 2018 ⁽¹⁾	31 décembre 2017 ⁽²⁾	31 mars 2017 ⁽²⁾
Revenu net d'intérêts	276 \$	281 \$	264 \$
Autres revenus d'exploitation ⁽³⁾	417	394	386
Revenus d'exploitation⁽³⁾	693	675	650
Revenus (pertes) de placement ⁽³⁾	53	(1)	30
Revenu total	746	674	680
Dotation à la provision pour pertes de crédit	89	70	73
Frais autres que d'intérêts	521	512	491
Impôts sur les excédents	30	30	32
Excédents nets de la période avant ristournes aux caisses membres	106 \$	62 \$	84 \$
dont :			
Part revenant au Groupe	106 \$	62 \$	84 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-
Indicateurs			
Prêts et acceptations bruts moyens ⁽³⁾	28 224 \$	27 631 \$	25 012 \$
Dépôts moyens ⁽³⁾	17 156	15 842	15 011
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽³⁾	1,28 %	1,01 %	1,18 %
Prêts dépréciés ⁽⁴⁾ bruts/prêts et acceptations bruts ⁽³⁾	0,72	0,28	0,37

⁽¹⁾ Les informations présentées pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018 tiennent compte des normes et amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Les données de 2017 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante nonobstant les normes et amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018.

⁽³⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

⁽⁴⁾ À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

COMPARAISON DES PREMIERS TRIMESTRES DE 2018 ET DE 2017 – PARTICULIERS ET ENTREPRISES

- **Excédents avant ristournes aux caisses membres de 106 M\$,** en hausse de 22 M\$, ou de 26,2 %.
 - Profit lié à la restructuration d'Interac Corp.
- **Revenus d'exploitation de 693 M\$,** en hausse de 43 M\$, ou de 6,6 %.
 - Hausse du revenu net d'intérêts de 12 M\$ en raison de la progression de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations de 3,2 G\$, ou de 12,8 %, depuis un an. Ce portefeuille inclut les activités de financement dans le domaine des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ainsi que dans celui des prêts aux entreprises.
 - Autres revenus d'exploitation de 417 M\$, en hausse de 31 M\$, ou de 8,0 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - ♦ Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement par cartes y compris l'acquisition de portefeuilles de cartes de crédit panaïadiens.
 - ♦ Croissance des affaires liée aux activités de financement hypothécaire.
- **Revenus de placement de 53 M\$,** en hausse de 23 M\$.
 - Profit lié à la restructuration d'Interac Corp.
 - En contrepartie, baisse des revenus de négociation liés au marché des capitaux.
- **Revenu total de 746 M\$,** en hausse de 66 M\$, ou de 9,7 %.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 89 M\$,** en hausse de 16 M\$, ou de 21,9 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Hausse de la provision à la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018.
 - Révision plus pessimiste des scénarios économiques.
 - Migration saisonnière des emprunteurs vers des cotés de risque plus élevées.
- **Frais autres que d'intérêts de 521 M\$,** en hausse de 30 M\$, ou de 6,1 %.
 - Progression des affaires, notamment celles des activités de paiement par cartes et de financement, ayant un effet sur les programmes de bonification.
 - Hausse des frais liée à l'acquisition et à la mise en place des nouveaux portefeuilles de cartes de crédit panaïadiens.

Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes regroupe différentes catégories d'offres de service visant à enrichir le patrimoine des membres et clients du Mouvement Desjardins et à les aider à protéger leur sécurité financière. Ces offres sont destinées aux personnes ou aux entreprises, tandis que les régimes collectifs d'assurance ou d'épargne répondent aux besoins des employés par l'entremise de leur entreprise, ou aux personnes faisant partie de tout autre groupe. La diversité et l'étendue panaïadienne de ses réseaux de distribution est une des grandes forces du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces réseaux incluent principalement des :

- employés du réseau des caisses et des centres Desjardins Entreprises;
- conseillers en sécurité financière attritrs aux membres des caisses;
- conseillers en placement et gestionnaires privés;
- agents exclusifs et partenaires indépendants;
- firmes d'actuaires-conseils et représentants en régimes collectifs.

Pour répondre aux besoins selon les préférences des membres et clients, certaines gammes de produits sont également offertes en direct par des centres de contact avec la clientèle, en ligne ou au moyen d'applications pour appareils mobiles. Les services en ligne sont en constante évolution pour bien répondre aux besoins changeants de la clientèle.

Gestion de patrimoine et Assurance de personnes – résultats sectoriels

(en millions de dollars)

	Pour les périodes de trois mois terminées le	31 mars 2018 ⁽¹⁾	31 décembre 2017	31 mars 2017
Revenu net d'intérêts		1 \$	- \$	- \$
Primes nettes		1 143	1 088	1 081
Autres revenus d'exploitation ⁽²⁾		422	403	365
Revenus d'exploitation⁽²⁾		1 566	1 491	1 446
Revenus de placement ⁽²⁾		155	837	332
Revenu total		1 721	2 328	1 778
Dotation à la provision pour pertes de crédit		-	4	-
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance		841	1 513	1 036
Frais autres que d'intérêts		623	608	561
Impôts sur les excédents		51	44	38
Excédents nets de la période		206 \$	159 \$	143 \$
dont :				
Part revenant au Groupe		206 \$	158 \$	142 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle		-	1	1
Indicateurs				
Ventes nettes d'épargne		3 490 \$	2 232 \$	2 434 \$
Ventes d'assurance		82	95	178
Primes d'assurance collective		830	817	785
Primes d'assurance individuelle		212	220	204
Primes de rentes		101	51	92
Encaissements liés aux fonds distincts		668	571	488

⁽¹⁾ Les informations présentées pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018 tiennent compte des normes et amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

COMPARAISON DES PREMIERS TRIMESTRES DE 2018 ET DE 2017 – GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

- Excédents nets de 206 M\$,** en hausse de 63 M\$, ou de 44,1 %. Cette augmentation est principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs au premier trimestre de 2018.
 - Hausse des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion.
 - En contrepartie, expérience technique moins favorable.
- Revenus d'exploitation de 1 566 M\$,** en hausse de 120 M\$, ou de 8,3 %, en raison essentiellement des éléments suivants :
 - Augmentation des primes de 62 M\$, dont 45 M\$ provenant de l'assurance collective, 9 M\$ des rentes et 8 M\$ de l'assurance individuelle.
 - Autres revenus d'exploitation de 422 M\$, en hausse de 57 M\$, ou de 15,6 %.
 - ♦ Progression des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion.
- Revenus de placement de 155 M\$,** en diminution de 177 M\$, ou de 53,3 %.
 - Baisse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - ♦ En contrepartie, variation des provisions techniques entraînant une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - ♦ Variations majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations liées à la hausse des taux d'intérêt.
 - Atténuée par des gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs.
- Revenu total de 1 721 M\$,** en diminution de 57 M\$, ou de 3,2 %.
- Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 841 M\$,** en baisse de 195 M\$, ou de 18,8 %. Cette variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Diminution de 230 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés.
 - En contrepartie, hausse des prestations et des provisions techniques liée à la croissance des activités ainsi qu'à l'effet moins favorable de l'expérience technique.
- Frais autres que d'intérêts de 623 M\$,** en hausse de 62 M\$, ou de 11,1 %, en raison principalement de l'augmentation des charges liées aux actifs sous gestion limitée par une gestion efficace des dépenses dans un contexte de croissance des activités.

Secteur d'activité Assurance de dommages

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de ses filiales. Ses produits sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins du Québec et dans plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres Desjardins Entreprises, par un réseau d'agents exclusifs, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

Le 1^{er} juillet 2017, le Mouvement Desjardins a complété la vente de deux de ses filiales, Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company. Des informations supplémentaires concernant ces transactions sont présentées à la section « Incidence de la vente de filiales », à la page 14.

Assurance de dommages – résultats sectoriels

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2018 ⁽¹⁾	31 décembre 2017	31 mars 2017
Revenu net d'intérêts	- \$	- \$	1 \$
Primes nettes	1 059	983	965
Autres revenus (pertes) d'exploitation ⁽²⁾	(21)	(158)	(5)
Revenus d'exploitation⁽²⁾	1 038	825	961
Revenus de placement ⁽²⁾	90	85	69
Revenu total	1 128	910	1 030
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	815	599	719
Frais autres que d'intérêts	277	249	326
Impôts sur les excédents	10	14	3
Excédents (déficit) nets de la période	26 \$	48 \$	(18)\$
Éléments particuliers, nets d'impôts			
Frais liés à la vente de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company	-	-	13
Excédents (déficit) nets rajustés de la période⁽²⁾	26 \$	48 \$	(5)\$
dont :			
Part revenant au Groupe	17 \$	40 \$	(22)\$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	9	8	4
Indicateurs			
Primes brutes souscrites	1 016 \$	1 065 \$	965 \$
Ratio des sinistres ⁽²⁾	79,5 %	59,9 %	74,5 %
Ratio des sinistres pour l'exercice en cours ⁽²⁾	83,3	80,2	81,4
Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs ⁽²⁾	0,9	1,9	2,5
Ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures ⁽²⁾	(4,7)	(22,2)	(9,4)
Ratio des frais ⁽²⁾	25,8	25,2	27,0
Ratio combiné ⁽²⁾	105,3	85,1	101,5

⁽¹⁾ Les informations présentées pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018 tiennent compte des normes et amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

COMPARAISON DES PREMIERS TRIMESTRES DE 2018 ET DE 2017 – ASSURANCE DE DOMMAGES

- **Excédents nets de 26 M\$,** en hausse de 44 M\$ par rapport au premier trimestre de 2017 et excédents nets rajustés en hausse de 31 M\$, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des revenus de placement.
 - Augmentation moins importante qu'au premier trimestre de 2017 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.Cette augmentation a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - Sinistralité plus importante qu'au trimestre comparatif de 2017.
 - Incidence défavorable découlant de la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company complétée le 1^{er} juillet 2017.
- **Revenus d'exploitation de 1 038 M\$,** en hausse de 77 M\$, ou de 8,0 %.
- **Primes nettes de 1 059 M\$,** en hausse de 94 M\$, ou de 9,7 %. Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :
 - Hausse de 81 M\$, attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le traité prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
 - Augmentation attribuable à l'accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions.
 - En contrepartie, baisse des primes nettes découlant de la vente de Western Life Assurance Company le 1^{er} juillet 2017.
- **Pertes de 21 M\$, présentées sous la rubrique autres revenus d'exploitation,** en hausse de 16 M\$, en raison essentiellement de la baisse des revenus de commissions à la suite de la vente de Western Financial Group Inc. Cette diminution a été en partie compensée par l'augmentation moins importante qu'au premier trimestre de 2017 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
- **Revenus de placement de 90 M\$,** en hausse de 21 M\$, ou de 30,4 %. Cette augmentation provient principalement des gains nets sur dispositions de fonds et d'actions ordinaires en lien avec le rééquilibrage du portefeuille à la nouvelle cible d'allocation stratégique qui ont été plus élevés que ceux enregistrés au premier trimestre de 2017.
Cette hausse a été en partie compensée par :
 - Diminution de la juste valeur des obligations découlant de la hausse des taux d'intérêt sur les marchés comparativement à la même période en 2017, alors qu'une hausse de la juste valeur des obligations était constatée au trimestre comparatif de 2017 en raison de la baisse des taux d'intérêt à long terme. Rappelons que cette diminution de la valeur des obligations a été compensée par une baisse similaire de la charge de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement.
- **Revenu total de 1 128 M\$,** en hausse de 98 M\$, ou de 9,5 %.
- **Charges de sinistres de 815 M\$,** en hausse de 96 M\$, ou de 13,4 %. Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :
 - Hausse attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le traité prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
 - Croissance des affaires amenant une augmentation des charges de sinistres.
 - Ratio des sinistres des assureurs de dommages de 79,5 % pour la période terminée le 31 mars 2018, alors qu'il était de 74,5 % pour la période correspondante en 2017.
 - Hausse du ratio également attribuable, en partie, par une évolution favorable moins importante qu'au premier trimestre de 2017 des sinistres des années antérieures, (4,7) % comparativement à (9,4) %, principalement en assurance automobile.
 - Augmentation du ratio attribuable à la sinistralité de l'année en cours supérieure à celle constatée à la période correspondante en 2017 (83,3 % comparativement à 81,4 %), principalement en assurance automobile.
 - En contrepartie, incidence des catastrophes et des événements majeurs moins importante comparativement au premier trimestre de 2017.
- **Frais autres que d'intérêts de 277 M\$,** en baisse de 49 M\$, ou de 15,0 %. Cette diminution est principalement causée par les éléments suivants :
 - Baisse des frais attribuable à la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company complétée le 1^{er} juillet 2017.
 - En contrepartie, hausse des frais résultant, en partie, de l'effet du traité de réassurance mentionné précédemment sur les charges couvertes par celui-ci.

Rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins

La rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses ainsi que les activités d'orientation et d'encadrement du Mouvement Desjardins. On y trouve également les activités de Capital Desjardins inc. Elle inclut aussi Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers consolidés intermédiaires, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

La Fédération considère que l'analyse comparative par postes des activités regroupées sous cette rubrique n'est pas pertinente compte tenu de l'intégration des différents ajustements de consolidation ainsi que des éliminations des soldes intersectoriels. Par conséquent, elle présente une analyse fondée sur l'apport de ces activités aux excédents.

Rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2018 ⁽¹⁾	31 décembre 2017	31 mars 2017
Activités de trésorerie	23 \$	23 \$	23 \$
Activités liées aux dérivés associés aux activités de couverture	5	10	5
Autres ⁽²⁾	(7)	(121)	(8)
Excédents (déficit) nets de la période avant ristournes aux caisses membres	21	(88)	20
Ristournes aux caisses membres nettes des impôts recouvrés	-	44	-
Excédents (déficit) nets de la période	21 \$	(132)\$	20 \$
dont :			
Part revenant au Groupe	21 \$	(132)\$	20 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-

⁽¹⁾ Les informations présentées pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018 tiennent compte des normes et amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Incluent les activités des fonctions de soutien, les différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers consolidés intermédiaires ainsi que les éliminations des soldes intersectoriels.

COMPARAISON DES PREMIERS TRIMESTRES DE 2018 ET DE 2017 – APPOINT AUX EXCÉDENTS DE LA RUBRIQUE TRÉSORERIE ET AUTRES ACTIVITÉS DE SOUTIEN AUX ENTITÉS DU MOUVEMENT DESJARDINS

- **Excédents nets avant ristournes aux caisses membres de 21 M\$,** comparativement à 20 M\$ à la même période en 2017.
- **Activités de trésorerie de 23 M\$,** soit le même montant qu'à la période correspondante de 2017.
 - Effet favorable provenant des fluctuations des écarts entre les courbes de taux d'intérêt européenne et canadienne sur la portion non admissible à la comptabilité de couverture des instruments financiers dérivés utilisés pour couvrir les dépôts en devises étrangères.
 - En contrepartie, baisse des revenus générés par les activités de négociation.
- **Activités liées aux dérivés associés aux activités de couverture de 5 M\$,** soit le même montant qu'au trimestre comparatif de 2017.
- **Autres activités en déficit de 7 M\$,** comparativement à un déficit de 8 M\$ en 2017.
 - Autres activités marquées, en 2018 et en 2017, par des frais liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment l'amélioration des systèmes et des processus ainsi que la création de plateformes technologiques innovatrices. Ceci permet d'améliorer l'expérience vécue par les membres et clients et d'améliorer la productivité.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

Le tableau suivant présente un sommaire des renseignements se rapportant aux résultats des huit derniers trimestres de la Fédération.

Résultats des huit derniers trimestres

(en millions de dollars)	2018	2017				2016		
		T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2
Revenu net d'intérêts	368 \$	357 \$	364 \$	344 \$	339 \$	331 \$	332 \$	321 \$
Primes nettes	2 164	2 034	2 007	2 099	2 006	1 857	1 897	1 764
Autres revenus d'exploitation ⁽²⁾								
Cotisations	99	94	93	91	99	98	99	114
Ententes de services	184	179	187	194	167	174	175	158
Commissions sur prêts et cartes de crédit	186	182	154	153	171	151	138	135
Services de courtage et de fonds de placement	271	261	241	307	278	281	279	286
Honoraires de gestion et de services de garde	127	131	109	111	106	108	99	97
Revenus de change	27	22	16	21	18	20	21	17
Autres	70	(78)	330	47	63	(13)	(17)	76
Revenus d'exploitation⁽²⁾	3 496	3 182	3 501	3 367	3 247	3 007	3 023	2 968
Revenus (pertes) de placement ⁽²⁾								
Revenus nets de placements	126	924	(316)	734	425	(1 062)	538	1 005
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	169	S. o.	S. o.	S. o.				
	295	924	(316)	734	425	(1 062)	538	1 005
Revenu total	3 791	4 106	3 185	4 101	3 672	1 945	3 561	3 973
Dotation à la provision pour pertes de crédit	89	74	72	59	73	48	70	58
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs								
des contrats d'assurance	1 656	2 120	1 000	1 922	1 753	(104)	1 727	2 065
Frais autres que d'intérêts	1 628	1 651	1 433	1 605	1 550	1 560	1 458	1 536
Impôts sur les excédents	59	80	89	100	67	27	32	43
Excédents avant ristournes aux caisses membres	359	181	591	415	229	414	274	271
Ristournes aux caisses membres nettes de l'impôt recouvré	-	44	-	-	-	18	-	-
Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres	359 \$	137 \$	591 \$	415 \$	229 \$	396 \$	274 \$	271 \$
dont :								
Part revenant au Groupe	350 \$	128 \$	576 \$	401 \$	224 \$	370 \$	261 \$	248 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	9	9	15	14	5	26	13	23

⁽¹⁾ Les informations présentées pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018 tiennent compte des normes et amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux caisses membres varient en fonction de certaines tendances, notamment des fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. Les résultats des trois premiers trimestres de 2017 ont été marqués par la vente de Western Financial, Compagnie d'assurances, conclue le 1^{er} janvier 2017, tandis que les résultats du troisième trimestre de 2017 ont été marqués par la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company, complétée le 1^{er} juillet 2017. Des informations supplémentaires concernant ces transactions sont présentées à la section « Incidence de la vente de filiales » à la page 14. Pour plus de renseignements sur les variations trimestrielles, se référer aux pages 43 à 45 du rapport de gestion annuel 2017.

REVUE DU BILAN

GESTION DU BILAN

Bilan consolidé

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2018 ⁽¹⁾		Au 31 décembre 2017	
Actif				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 788 \$	1,2 %	1 731 \$	1,2 %
Valeurs mobilières	48 353	32,0	46 904	32,2
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	10 942	7,2	9 377	6,4
Prêts et acceptations nets	57 469	38,0	58 715	40,3
Actif net des fonds distincts	13 500	8,9	13 379	9,2
Instruments financiers dérivés	4 067	2,7	3 772	2,6
Autres actifs	15 179	10,0	11 862	8,1
Total de l'actif	151 298 \$	100,0 %	145 740 \$	100,0 %
Passif et capitaux propres				
Dépôts	53 806 \$	35,6 %	52 149 \$	35,8 %
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	8 789	5,8	9 112	6,3
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	11 841	7,8	10 062	6,9
Instruments financiers dérivés	3 372	2,2	3 677	2,5
Passifs des contrats d'assurance	28 273	18,7	28 300	19,4
Passif net des fonds distincts	13 483	8,9	13 354	9,2
Autres passifs	14 516	9,6	11 679	7,9
Obligations subordonnées	1 383	0,9	1 388	1,0
Capitaux propres	15 835	10,5	16 019	11,0
Total du passif et des capitaux propres	151 298 \$	100,0 %	145 740 \$	100,0 %

⁽¹⁾ Les informations présentées au 31 mars 2018 tiennent compte des normes et amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

Actif total

Au 31 mars 2018, l'actif total de la Fédération s'élevait à 151,3 G\$, en hausse de 5,6 G\$, ou de 3,8 %, depuis le 31 décembre 2017. Les sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières incluses dans les autres actifs ainsi que les valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, sont en grande partie à l'origine de cette augmentation puisqu'ils ont crû respectivement de 3,3 G\$ et de 3,0 G\$ depuis la fin de l'année 2017.

Trésorerie, dépôts auprès d'institutions financières et valeurs mobilières

Au 31 mars 2018, l'encours de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières de la Fédération totalisait 1,8 G\$, en hausse de 57 M\$, ou de 3,3 %, depuis le 31 décembre 2017. Quant aux valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, elles ont progressé de 3,0 G\$, ou de 5,4 %, depuis la fin de l'an dernier, pour se chiffrer à 59,3 G\$ à la même date. Cette hausse s'explique par la croissance des activités de marché et des dépôts.

Prêts et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Au 31 mars 2018, l'encours du portefeuille de prêts de la Fédération, y compris les acceptations, net de la provision pour pertes de crédit, totalisait 57,5 G\$, en baisse de 1,2 G\$, ou de 2,1 %, depuis le 31 décembre 2017. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements, qui comptaient 61,5 % du portefeuille total de la Fédération, sont en grande partie responsables de cette diminution.

En effet, l'encours des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, s'établissait à 35,7 G\$ au 31 mars 2018, en baisse de 1,4 G\$, ou de 3,7 %, depuis le 31 décembre 2017. Les prêts aux caisses membres expliquent en partie cette diminution. Dans le cas des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, dont l'encours représentait 31,0 % du portefeuille total de la Fédération, ils ont progressé de 398 M\$, ou de 2,3 %, depuis la fin de l'an dernier, pour atteindre 17,9 G\$ au 31 mars 2018. Quant aux prêts hypothécaires résidentiels, leur encours s'élevait à 4,4 G\$ à la même date, en hausse de 33 M\$, ou de 0,8 %, depuis le 31 décembre 2017.

Prêts et acceptations

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2018 ⁽¹⁾	Au 31 décembre 2017
Hypothécaires résidentiels	4 356 \$ 7,5 %	4 323 \$ 7,3 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	17 945 31,0	17 547 29,8
Aux entreprises et aux gouvernements	35 679 61,5	37 043 62,9
	57 980 100,0 %	58 913 100,0 %
Provision pour pertes de crédit	(511)	(198)
Total des prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs	57 469 \$	58 715 \$
Prêts garantis ou assurés ⁽²⁾	5 067 \$	5 609 \$

⁽¹⁾ Les informations présentées au 31 mars 2018 tiennent compte des normes et amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.
Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Prêts qui incluent une garantie ou une assurance, complète ou partielle, auprès d'un assureur public ou privé ou d'un gouvernement.

Qualité du crédit

Des renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit de la Fédération sont présentés dans la section « Gestion des risques » à la page 33 de ce rapport de gestion.

Dépôts

Au 31 mars 2018, l'encours des dépôts de la Fédération atteignait 53,8 G\$, en hausse de 1,7 G\$, ou de 3,2 %, depuis le 31 décembre 2017. La croissance des dépôts des entreprises et des gouvernements, qui constituaient 78,9 % de son portefeuille total de dépôts, est en grande partie à l'origine de cette progression. En effet, l'encours de ces dépôts a augmenté de 1,5 G\$, ou de 3,6 %, depuis la fin de l'an dernier, pour totaliser 42,4 G\$ au terme de ce trimestre. Cette progression s'explique notamment par les différentes émissions de titres, y compris le papier commercial, effectuées sur les marchés américain, canadien et européen, qui ont permis de soutenir la croissance des besoins de fonds du Mouvement Desjardins.

Dépôts

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2018	Au 31 décembre 2017
Particuliers	3 952 \$ 7,3 %	4 353 \$ 8,3 %
Entreprises et gouvernements	42 445 78,9	40 963 78,6
Institutions de dépôts	7 409 13,8	6 833 13,1
Total des dépôts	53 806 \$ 100,0 %	52 149 \$ 100,0 %

Les dépôts des institutions de dépôts ont, pour leur part, augmenté de 576 M\$, ou de 8,4 %, depuis le 31 décembre 2017, pour se chiffrer à 7,4 G\$ au 31 mars 2018. Enfin, l'encours des dépôts en provenance des particuliers a diminué de 401 M\$, ou de 9,2 %, pendant la même période, pour totaliser 4,0 G\$ au terme de ce trimestre.

Passifs des contrats d'assurance

Au 31 mars 2018, les passifs des contrats d'assurance de la Fédération s'élevaient à 28,3 G\$, une baisse de 27 M\$, ou de 0,1 %, depuis le 31 décembre 2017.

La note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés annuels présente des renseignements supplémentaires sur ces passifs du Mouvement Desjardins.

Capitaux propres

Au 31 mars 2018, les capitaux propres se chiffraient à 15,8 G\$, une diminution de 184 M\$, ou de 1,1 %, depuis le 31 décembre 2017. Les excédents nets des trois premiers mois de 2018 après ristournes aux caisses membres totalisant 359 M\$, et les émissions de 68 M\$ de parts de capital F, ont été des sources de croissance. La rémunération de 247 M\$ sur les parts de capital F ainsi que l'incidence des changements de méthodes comptables de 214 M\$ ont diminué les capitaux propres.

La note complémentaire 22 « Capital social » des états financiers consolidés annuels présente des renseignements supplémentaires sur le capital social de la Fédération.

GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière qui couvre l'ensemble du Mouvement Desjardins, y compris celle de la Fédération. Elle a comme objectif d'assurer que le niveau et la structure de fonds propres du Mouvement Desjardins et de ses composantes respectent son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. Elle doit également faire en sorte que la structure de fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et clients, des cibles de rentabilité, des objectifs de croissance, des attentes des agences de notation et des exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition des fonds propres et les mécanismes de circulation de ces derniers à l'interne de même que soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs du Mouvement Desjardins. Des renseignements supplémentaires sur le Cadre intégré de gestion du capital sont présentés dans la section « Gestion du capital » du rapport de gestion annuel 2017 de la Fédération.

Cadre réglementaire et politiques internes

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de direction, par l'entremise du comité de gestion Finances et Risques, pour veiller à ce que le Mouvement, dont la Fédération, se dote d'une base de fonds propres adéquate considérant les objectifs stratégiques et les obligations réglementaires de l'organisation. La première vice-présidence Finances, Trésorerie et Administration prépare annuellement un plan de capitalisation qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte des objectifs et des cibles en matière de fonds propres.

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins, dont la Fédération, dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières les mieux capitalisées.

Les ratios de fonds propres de la Fédération sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers* émise par l'AMF (ligne directrice). Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux.

Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A que doit maintenir la Fédération est de 8 %. De plus, les ratios de fonds propres de la catégorie 1 ainsi que le ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %. Quant au ratio de levier, l'exigence minimale est de 3 %.

Les fonds propres prennent en considération les investissements effectués au sein des filiales de la Fédération. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les banques, les assureurs et les valeurs mobilières. La Fédération surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation applicable.

À cet effet, mentionnons que les filiales d'assurance de personnes sous juridiction provinciale sont assujetties à la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres* émise par l'AMF. Quant aux filiales d'assurance de dommages sous juridiction provinciale, elles doivent respecter la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital* émise par l'AMF. Les filiales d'assurance de dommages sous juridiction fédérale doivent pour leur part respecter la *Ligne directrice sur le test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales* émise par le BSIF. Le suivi de l'évolution de ces lignes directrices est présenté dans la section « Évolution du contexte réglementaire », aux pages 10 à 12 de ce rapport de gestion.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres en vertu des règles de participations significatives énoncées dans la ligne directrice. Par ailleurs, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres* pour les assureurs de personnes émise par l'AMF.

Évolution de la réglementation

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications aux exigences concernant le capital en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur les contrôles bancaires (CBCB) et d'en évaluer les incidences sur les ratios de fonds propres et le ratio de levier. À cet effet, des informations supplémentaires sont présentées dans le rapport de gestion annuel 2017 de la Fédération aux pages 48 et 49. De plus, la section « Évolution du contexte réglementaire » présente des renseignements additionnels liés à la réglementation touchant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. D'ailleurs, on retrouve à cette section les informations concernant le dossier de la recapitalisation interne, soit le projet de la ligne directrice TLAC.

Le 29 mars 2017, le CBCB a publié le document intitulé *Regulatory treatment of accounting provisions – interim and transitional arrangements*. Ce document résulte de l'application de l'IFRS 9 le 1^{er} janvier 2018, qui nécessite la comptabilisation de provisions pour pertes de crédit attendues plutôt que de pertes subies, comme l'exigeait la norme IAS 39. Le CBCB maintient le traitement réglementaire actuel des provisions en vertu du cadre de l'Accord de Bâle durant une période transitoire. À cet effet, le BSIF a publié le 21 août dernier un projet de consultation publique portant sur la révision de la *Ligne directrice Normes de fonds propres*, qui entrera en vigueur au premier trimestre de 2018. Les modifications proposées reprennent les mêmes principes que le CBCB. Les autorités peuvent adopter des mesures transitoires en vue de tenir compte de façon graduelle de toute incidence négative importante éventuelle sur le capital réglementaire découlant de l'introduction du nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues en vertu de l'IFRS 9. Aucune mesure transitoire n'a été autorisée par l'AMF à la suite de l'adoption de l'IFRS 9.

Le 7 décembre 2017, le CBCB a publié un document de réflexion sur le traitement réglementaire des expositions souveraines. Des commentaires sur le sujet pouvaient être acheminés au CBCB jusqu'au 9 mars 2018. Le CBCB n'a pas obtenu de consensus en vue d'apporter des modifications au traitement des expositions au risque souverain. Aucune consultation n'a donc été lancée à ce sujet.

Le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire, qui supervise le CBCB, a approuvé le 7 décembre dernier les réformes réglementaires en cours de Bâle III, engagées après la crise financière. Ces réformes visent à réduire la variabilité excessive des actifs pondérés en fonction des risques (APR) et à améliorer la comparabilité et la transparence des ratios de fonds propres des institutions financières :

- en renforçant la solidité et la sensibilité des approches standards du risque de crédit, du risque du dispositif d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) et du risque opérationnel;
- en restreignant l'utilisation des approches fondées sur les modèles internes, d'une part en limitant l'usage de certaines variables pour le calcul des exigences de fonds propres dans le cadre de l'approche du risque de crédit fondée sur les notations internes, et d'autre part en révoquant l'usage des approches fondées sur les modèles internes pour le risque du dispositif d'AEC et le risque opérationnel;
- en ajustant la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier;
- en remplaçant le seuil de Bâle I existant par un plancher plus robuste et sensible aux risques fondés sur les approches standards révisées de Bâle III.

Le CBCB prévoit la mise en œuvre de ces réformes pour le 1^{er} janvier 2022 et des dispositions transitoires pour l'application du plancher selon l'approche standard révisée de Bâle III. La mise en place anticipée du nouveau seuil avant le 1^{er} janvier 2022 est à la discréTION des autorités réglementaires. L'AMF n'a pas encore publié ses intentions à cet égard. Pour sa part, le BSIF a publié le 12 janvier 2018 une mesure transitoire permettant le remplacement du seuil Bâle I par un plancher de fonds propres révisé dès le 2^e trimestre de 2018.

Le 22 mars 2018, le CBCB a publié un document consultatif intitulé *Revisions to the minimum capital requirements for market risk*. Ce document aborde certains problèmes soulevés à la suite de la publication le 14 janvier 2016 de la version révisée des exigences minimales de fonds propres à l'égard du risque de marché. Le document consultatif inclut des propositions de changements visant, entre autres, à accroître la sensibilité au risque de l'approche standard et à recalibrer la pondération du risque de taux, du risque sur actions et du risque de change. Le document consultatif propose également des modifications au document *Simplified alternative to the standardised approach to market risk capital requirements* publié le 29 juin 2017. Les commentaires sont attendus pour le mois de juin 2018. Le 7 décembre 2017, le CBCB avait annoncé que les institutions financières devraient présenter l'information en vertu de l'approche standard à compter du 1^{er} janvier 2022.

Respect des exigences

Au 31 mars 2018, les ratios de fonds propres, calculés selon les exigences de Bâle III pour la catégorie 1A, la catégorie 1 et le total des fonds propres sont tous de 16,6 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 7,4 %.

La Fédération et ses filiales qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectaient celles-ci au 31 mars 2018.

Fonds propres réglementaires

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes des fonds propres de la Fédération, les fonds propres réglementaires, les ratios de fonds propres, l'évolution des fonds propres au cours de la période ainsi que les actifs pondérés en fonction des risques.

Principales composantes des fonds propres

	Total des fonds propres		
	Fonds propres de la catégorie 1		Fonds propres de la catégorie 2
	Catégorie 1A ⁽¹⁾	Catégorie 1B ⁽¹⁾	
Éléments admissibles	<ul style="list-style-type: none"> • Réserves et excédents non répartis • Cumul des autres éléments du résultat global admissibles • Parts de capital 	<ul style="list-style-type: none"> • Participations ne donnant pas le contrôle⁽²⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> • Provisions générales • Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif • Parts de qualification admissibles
Ajustements réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> • Goodwill • Logiciels • Autres actifs incorporels • Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes • Déficit de provisions • Participations croisées⁽³⁾ 		
Déductions	<ul style="list-style-type: none"> • Principalement des participations significatives dans des entités financières⁽⁴⁾ 		<ul style="list-style-type: none"> • Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire • Instrument financier subordonné

⁽¹⁾ Les ratios de la catégorie 1A et de la catégorie 1B sont l'équivalent pour une coopérative financière régie par l'AMF des ratios CET1 et AT1 des institutions financières.

⁽²⁾ Le solde des participations ne donnant pas le contrôle est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

⁽³⁾ Participations croisées dans les fonds propres de la catégorie 1A du réseau des caisses Desjardins du Québec.

⁽⁴⁾ Correspondent à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujetti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

Fonds propres réglementaires et ratios de fonds propres

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2018 ⁽¹⁾	Au 31 décembre 2017
Fonds propres de la catégorie 1A		
Parts de capital de la Fédération	4 569 \$	4 501 \$
Autres parts de capital	4 036	4 036
Réserves	502	540
Excédents non répartis	5 688	5 655
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	262	456
Déductions ⁽²⁾⁽³⁾	(5 933)	(6 026)
Total des fonds propres de la catégorie 1A	9 124	9 162
Participations ne donnant pas le contrôle	11	13
Déductions ⁽²⁾	(11)	(13)
Total des fonds propres de la catégorie 1B	-	-
Total des fonds propres de la catégorie 1	9 124	9 162
Fonds propres de la catégorie 2		
Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif	849	1 032
Provisions générales	292	126
Autres instruments admissibles	-	-
Déductions ⁽²⁾	(1 141)	(1 158)
Total des fonds propres de la catégorie 2	-	-
Total des fonds propres réglementaires (catégories 1 et 2)	9 124 \$	9 162 \$
Ratios et exposition du ratio de levier		
Fonds propres de la catégorie 1A ⁽⁴⁾	16,6 %	17,5 %
Fonds propres de la catégorie 1 ⁽⁴⁾	16,6	17,5
Total des fonds propres ⁽⁴⁾	16,6	17,5
Levier ⁽⁵⁾	7,4	7,9
Exposition du ratio de levier	123 275 \$	115 915 \$

⁽¹⁾ Les informations présentées au 31 mars 2018 tiennent compte des normes et amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Conformément à la ligne directrice, lorsqu'une entité est tenue de faire une déduction à une composante donnée de fonds propres sans en être suffisamment dotée, la différence est déduite de l'élément de qualité immédiatement supérieur. Si les fonds propres de la catégorie 2 sont insuffisants pour absorber une déduction, la portion non déduite le sera dans la catégorie 1B, puis 1A s'il y a lieu.

⁽³⁾ Les déductions de la catégorie 1A sont constituées des ajustements réglementaires (2 191 M\$, 2 152 M\$ en 2017), dont les participations croisées (1 742 M\$, 1 634 M\$ en 2017), des participations significatives (3 214 M\$, 3 137 M\$ en 2017), des actifs d'impôt différé attribuables à des différences temporaires (7 M\$, 0 M\$ en 2017) et des éléments qui n'ont pu être déduits dans les catégories 1B et 2 en raison de l'insuffisance des fonds propres dans ces catégories (521 M\$, 737 M\$ en 2017).

⁽⁴⁾ Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques, et ce conformément à la ligne directrice.

⁽⁵⁾ Le ratio de levier est calculé conformément à la ligne directrice et se définit comme étant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, divisée par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

Conformément aux exigences de Bâle III, les instruments de fonds propres qui ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres sont exclus de celles-ci depuis le 1^{er} janvier 2013 comme prescrit. En vertu des mesures transitoires énoncées dans la ligne directrice, ceux qui répondent à certaines conditions sont éliminés progressivement des fonds propres à raison de 10 % par année pendant une période de neuf ans qui a débuté le 1^{er} janvier 2013. Les obligations subordonnées émises par Capital Desjardins inc. sont assujetties à cet amortissement de 10 %. Pour être pleinement admissibles à titre de fonds propres de la catégorie 2, ces obligations doivent répondre aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Le Mouvement Desjardins n'a émis aucun instrument visé par ces règles, car des discussions sont toujours en cours auprès de l'AMF sur l'application de cette réglementation par le Mouvement Desjardins.

Le 21 décembre 2017, la Fédération a déposé un nouveau prospectus simplifié et obtenu un visa afin d'émettre, au cours des douze mois suivant la date du visa, des parts de capital de catégorie F jusqu'à concurrence d'une valeur de 125 M\$. Cette nouvelle émission a débuté le 23 janvier 2018. Au cours du premier trimestre de 2018, la Fédération a procédé à l'émission de parts de capital F pour une contrepartie en espèces de 68 M\$.

De plus, le 24 mars 2018, l'Assemblée générale annuelle Desjardins a approuvé la distribution aux caisses membres de revenus nets de 60 M\$ à l'égard des parts de capital G.

Au 31 mars 2018, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A est en baisse de 90 points de base par rapport au 31 décembre 2017. La croissance des excédents et des réserves a été contrebalancée par la hausse des actifs pondérés en fonction des risques, le passage à l'IFRS 9 et la diminution du cumul des autres éléments du résultat global.

Évolution des fonds propres réglementaires

Pour la période de trois mois terminée le

(en millions de dollars)	31 mars 2018
Fonds propres de la catégorie 1A	
Solde au début de la période	9 162 \$
Croissance des réserves et des excédents non répartis ⁽¹⁾	(5)
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	(194)
Parts de capital de la Fédération	68
Déductions	93
Solde à la fin de la période	9 124
Fonds propres de la catégorie 1B	
Solde au début de la période	-
Participations ne donnant pas le contrôle	(2)
Déductions	2
Solde à la fin de la période	-
Total des fonds propres de la catégorie 1	9 124
Fonds propres de la catégorie 2	
Solde au début de la période	-
Obligations de premier rang assujetties au retrait progressif	(183)
Provisions générales	166
Déductions	17
Solde à la fin de la période	-
Total des fonds propres	9 124 \$

⁽¹⁾ Montant incluant la variation du passif au titre des régimes de retraite à prestations définies.

Actifs pondérés en fonction des risques (APR)

La Fédération calcule des APR pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Elle utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers. Quant aux autres expositions aux risques de crédit et de marché, elles sont évaluées selon l'approche standard. Le 19 juin 2017, la Fédération a reçu l'autorisation de l'AMF quant à l'utilisation de l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel, et ce, à compter du 30 juin 2017.

Comme l'indique le tableau suivant, les actifs pondérés en fonction des risques sont à 55,0 G\$ au 31 mars 2018. De ce montant, 44,5 G\$ sont attribuables au risque de crédit, 2,4 G\$ au risque de marché et 8,3 G\$ au risque opérationnel. Au 31 décembre 2017, les actifs pondérés étaient de 52,4 G\$.

Actifs pondérés en fonction des risques

(en millions de dollars et en pourcentage)	Approche des notations internes						Approche standard		Total au 31 mars 2018			Total au 31 décembre 2017
	Expositions ⁽¹⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions ⁽¹⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions ⁽¹⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Exigence de capital ⁽²⁾	Taux de pondération moyen des risques	Actifs pondérés en fonction des risques			
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie												
Emprunteurs souverains	- \$	- \$	6 086 \$	- \$	6 086 \$	- \$	- \$	- %	21 \$			
Institutions financières	-	-	36 627	7 350	36 627	7 350	588	20	7 601			
Entreprises	-	-	14 679	14 245	14 679	14 245	1 140	97	12 989			
Titrisations	-	-	6	71	6	71	6	1183	75			
Actions	-	-	203	291	203	291	23	143	241			
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	1 744	1 336	1 744	1 336	107	77	1 288			
Prêts hypothécaires	1 883	222	464	164	2 347	386	31	16	329			
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	5 980	3 189	525	395	6 505	3 584	287	55	3 207			
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	29 758	8 306	-	-	29 758	8 306	664	28	8 110			
Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	37 621	11 717	60 334	23 852	97 955	35 569	2 846	36	33 861			
Risque de contrepartie												
Emprunteurs souverains	-	-	6	-	6	-	-	-	-			
Institutions financières	-	-	1 926	386	1 926	386	31	20	343			
Entreprises	-	-	16	16	16	16	1	100	4			
Portefeuille de négociation	-	-	1 499	382	1 499	382	31	25	374			
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)	-	-	-	-	-	1 029	82	-	910			
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	-	-	-	-	180	8	1	-	1			
Sous-total du risque de contrepartie	-	-	3 447	784	3 627	1 821	146	50	1 632			
Autres actifs ⁽³⁾	-	-	-	-	19 084	6 360	509	33	6 340			
Facteur scalaire ⁽⁴⁾	-	703	-	-	-	703	56	-	677			
Total du risque de crédit	37 621	12 420	63 781	24 636	120 666	44 453	3 557	37	42 510			
Risque de marché												
Risque de position lié aux taux d'intérêt	-	-	-	2 062	-	2 062	165	-	1 692			
Risque de devise	-	-	-	272	-	272	22	-	151			
Exigences supplémentaires liées à d'autres risques ⁽⁵⁾	-	-	-	98	-	98	8	-	122			
Total du risque de marché	-	-	-	2 432	-	2 432	195	-	1 965			
Risque opérationnel	-	-	-	8 270	-	8 270	661	-	8 143			
Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le seuil	37 621	12 420	63 781	35 338	120 666	55 155	4 413	-	52 618			
Actifs pondérés en fonction des risques après les dispositions transitoires pour la charge d'AEC⁽⁶⁾												
APR pour les fonds propres de la catégorie 1A	-	-	-	-	-	54 950	4 396	-	52 364			
APR pour les fonds propres de la catégorie 1	-	-	-	-	-	54 981	4 398	-	52 409			
APR pour le total des fonds propres	-	-	-	-	-	55 012	4 401	-	52 445			
Total des actifs pondérés en fonction des risques	37 621 \$	12 420 \$	63 781 \$	35 338 \$	120 666 \$	54 950 \$	4 396 \$	- %	52 364 \$			

⁽¹⁾ Expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (réduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail (à l'exception des prêts sur cartes de crédit) selon l'approche standard, excluant ceux selon l'approche des notations internes, conformément à la ligne directrice de l'AMF).

⁽²⁾ L'exigence de capital représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

⁽³⁾ Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standard ou des notations internes. Cette rubrique comprend la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Société financière inc.), la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les sociétés associées ainsi que la part des autres actifs d'impôt futurs au-dessous d'un certain seuil. Ces trois éléments sont pondérés à 250 %, et la partie déduite (c'est-à-dire celle qui est au-dessus d'un certain seuil) est pondérée à 0 %. Cette catégorie exclut la charge d'AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie.

⁽⁴⁾ Le facteur scalaire correspond à un calibrage de 6,0 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la ligne directrice de l'AMF.

⁽⁵⁾ Les autres risques comprennent le risque de position lié aux titres de propriété, le risque lié aux produits de base et le risque lié aux expositions sur les options.

⁽⁶⁾ Les facteurs scalaires utilisés pour tenir compte des exigences relatives à la charge AEC sont appliqués progressivement au calcul des ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 ainsi qu'au calcul du ratio du total des fonds propres depuis le 1^{er} janvier 2014. Ils sont respectivement de 80 %, de 83 % et de 86 % en 2018 (72 %, de 77 % et de 81 % en 2017). Ils atteindront 100 % pour chaque catégorie de capital d'ici 2019.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

La Fédération contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres des caisses et de clients, les instruments de crédit, les engagements contractuels, les actifs financiers reçus en garantie et autres ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation. Des renseignements supplémentaires sont présentés dans la section « Arrangements hors bilan » du rapport de gestion annuel 2017 de la Fédération.

Biens sous gestion et sous administration

Au 31 mars 2018, la Fédération administrait, pour le compte des membres des caisses et des clients, des biens d'une valeur de 425,0 G\$, soit une hausse de 5,0 G\$, ou de 1,2 %. Les avoirs financiers confiés à la Fédération à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 65,9 G\$ au 31 mars 2018, ce qui représente une diminution de 724 M\$, ou de 1,1 %, depuis le 31 décembre 2017.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration de la Fédération sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas à la Fédération, mais plutôt aux membres des caisses et aux clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan consolidé. Le secteur Gestion de patrimoine est le principal responsable des activités liées aux biens sous gestion et sous administration.

Entités structurées

La Fédération procède à diverses opérations financières avec des entités structurées dans le cours normal de ses affaires afin de diversifier ses sources de financement et de gérer ses fonds propres. Ces entités sont habituellement créées dans un objectif précis et bien défini, et leurs activités sont souvent limitées. Ces entités peuvent être incluses dans le bilan consolidé de la Fédération si celle-ci en détient le contrôle. Les détails concernant les expositions significatives à des entités structurées non incluses dans le bilan consolidé de la Fédération sont fournis ci-dessous. La note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers consolidés annuels contient plus de renseignements sur les entités structurées.

Titrisation d'actifs financiers de la Fédération

La Fédération participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) pour gérer ses liquidités et ses fonds propres. Les opérations effectuées dans le cadre de ce programme exigent parfois l'utilisation d'une entité structurée mise en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), soit la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers consolidés annuels contient plus de renseignements sur la titrisation de prêts de la Fédération.

GESTION DES RISQUES

GESTION DES RISQUES

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement dans le respect de son appétit pour le risque, en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion des risques intégrés à l'ensemble de ses activités. À cet égard, le Mouvement s'est doté d'un Cadre de gestion intégrée des risques qui vise, entre autres, à donner à sa haute direction et au conseil d'administration de la Fédération un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion de la gamme complète des risques liés à l'atteinte de ses objectifs.

La Fédération est exposée à différents risques dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité, au risque opérationnel, au risque d'assurance, au risque stratégique, au risque de réputation, au risque lié aux régimes de retraite, au risque environnemental ainsi qu'au risque lié à l'environnement réglementaire et juridique.

La gestion des risques est une fonction couvrant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins, y compris celles de la Fédération. En conséquence, la description de la gestion des risques qui suit est celle du Mouvement. La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, entre autres, à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. Le Mouvement Desjardins considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une approche proactive pour laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses secteurs d'activité, de ses employés et de ses gestionnaires.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2018, la structure de gouvernance, les encadrements et les pratiques du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques de même que la nature et la description des risques auxquels la Fédération est exposée (y compris le risque opérationnel, le risque d'assurance, le risque stratégique, le risque de réputation, le risque lié aux régimes de retraite, le risque environnemental ainsi que le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique) n'ont pas changé de façon significative par rapport à ce qui est présenté aux pages 59 à 89 du rapport de gestion annuel 2017 de la Fédération. En plus de ces risques, d'autres facteurs de risque, qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement Desjardins, y compris la Fédération, pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Ces principaux risques et risques émergents ainsi que les autres facteurs de risque n'ont pas changé de façon significative par rapport à ce qui est présenté aux pages 55 à 58 du rapport de gestion annuel 2017 de la Fédération.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan consolidé.

La Fédération est exposée au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, y compris par ses prêts aux caisses membres. Elle est également exposée par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les opérations portant sur les valeurs mobilières.

Qualité du portefeuille de prêts

Le 1^{er} janvier 2018, le Mouvement Desjardins a adopté l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplace l'IAS 39, *Instruments financiers: comptabilisation et évaluation*. Contrairement à l'approche de l'IAS 39 qui était fondée sur un modèle de dépréciation basé sur les pertes de crédit subies, l'IFRS 9 repose plutôt sur un modèle de dépréciation basé sur les pertes de crédit attendues. Le modèle de dépréciation selon l'IFRS 9 est donc davantage de nature prospective. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

Au 31 mars 2018, selon la note complémentaire 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés intermédiaires, le montant de la provision pour pertes de crédit se chiffrait à 511 M\$, en hausse de 313 M\$ par rapport au 31 décembre 2017. Cette augmentation est expliquée principalement par l'entrée en vigueur de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, par la révision plus pessimiste des scénarios économiques ainsi que par une migration saisonnière des emprunteurs vers des cotes de risque plus élevées.

L'encours des prêts dépréciés bruts correspond dorénavant aux prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation. Le ratio des prêts dépréciés bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,36 % au terme du premier trimestre de 2018, contrairement à 0,14 % au 31 décembre 2017. Cette hausse s'explique par le fait que sous l'IFRS 9, tous les prêts en défaut sont maintenant considérés comme dépréciés, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés soit considéré comme négligeable. La provision pour pertes de crédit sur les prêts dépréciés totalise 107 M\$ au 31 mars 2018, ce qui donne un taux de provisionnement sur les prêts dépréciés de 51,2 %.

Les tableaux suivants présentent les prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs de la Fédération ainsi que la variation du solde des prêts dépréciés bruts.

Prêts dépréciés⁽¹⁾ bruts par catégories d'emprunteurs

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2018 ⁽²⁾					Au 31 décembre 2017	
	Valeur comptable brute				Prêts dépréciés nets	Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets
	Prêts et acceptations bruts	Prêts dépréciés bruts	Provision pour pertes de crédit sur prêts dépréciés	Prêts dépréciés nets			
Hypothécaires résidentiels	4 356 \$	11 \$	0,25 %	4 \$	7 \$	8 \$	3 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	17 945	188	1,05	97	91	72	49
Aux entreprises et aux gouvernements	35 679	10	0,03	6	4	4	-
Total des prêts	57 980 \$	209 \$	0,36 %	107 \$	102 \$	84 \$	52 \$

⁽¹⁾ À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Les informations présentées au 31 mars 2018 tiennent compte des normes et amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

Variation du solde des prêts dépréciés⁽¹⁾ bruts

(en millions de dollars)

	Pour la période de trois mois terminée le	31 décembre 2017	31 mars 2017
	31 mars 2018 ⁽²⁾		
Prêts dépréciés bruts au début de la période selon l'IAS 39	84 \$	74 \$	95 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2018	125	s. o.	s. o.
Prêts dépréciés bruts au début de la dernière période selon l'IFRS 9	209	s. o.	s. o.
Prêts dépréciés bruts survenus depuis la dernière période	115	109	118
Retours à un état non déprécié	(33)	(57)	(55)
Radiations et recouvrements	(68)	(68)	(70)
Autres variations	(14)	26	6
Prêts dépréciés bruts à la fin de la période	209 \$	84 \$	94 \$

⁽¹⁾ À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Les informations présentées au 31 mars 2018 tiennent compte des normes et amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

Risque de contrepartie et d'émetteur

Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

La première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR) détermine les montants maximaux d'exposition par contrepartie et par émetteur à partir de critères quantitatifs et qualitatifs. De plus, des limites sont aussi établies pour certains instruments financiers. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. L'exposition du Mouvement aux institutions financières européennes et américaines est faible et son exposition à la dette souveraine est concentrée au Canada et aux États-Unis.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de marché en raison de ses activités de négociation, activités qui découlent principalement d'opérations à court terme dans l'intention de tirer profit de mouvements de prix actuels ou pour s'assurer des bénéfices d'arbitrage. Le Mouvement est aussi exposé au risque de marché en raison de ses activités autres que de négociation, activités qui regroupent principalement les opérations de gestion actif-passif des activités bancaires traditionnelles ainsi que les portefeuilles de placements relatifs à ses activités d'assurance. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

Gouvernance

Les composantes du Mouvement sont principalement structurées en différentes entités légales en vue de fournir des produits et services qui peuvent être distribués aux membres et aux clients du Mouvement. Ces entités légales gèrent des instruments financiers exposés au risque de marché et sont assujetties à différents environnements réglementaires tels que l'industrie bancaire, du courtage en valeurs mobilières, de la gestion du patrimoine et de l'assurance de personnes ainsi que de l'assurance de dommages. Les conseils d'administration de ces entités délèguent à différents comités la responsabilité de mettre en place des systèmes et procédures en vue d'établir des mesures adaptées à leurs activités et environnements réglementaires. Ces mesures, avec les processus de suivi appropriés, sont incorporées dans leurs politiques et directives respectives. La PVPGR a comme fonction de faire le suivi de ces mesures et de s'assurer de la conformité à ces politiques. Les principales mesures utilisées et leurs processus de suivi sont décrits ci-dessous.

Gestion du risque de marché lié aux activités de négociation – Valeur à risque

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est encadrée par une politique spécifique. Cette politique précise les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et expédié à la haute direction. Tout dépassement de limites est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour. Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

En plus de la VaR globale, le Mouvement calcule également une VaR globale en période de tension. Cette dernière est calculée de la même manière que la VaR globale, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques. Ainsi, au lieu d'utiliser l'intervalle de la dernière année, la VaR globale en période de tension prend en compte les données historiques d'une période de crise d'un an, soit celle débutant en septembre 2008.

Le tableau suivant présente la VaR globale et la VaR globale en période de tension des activités de négociation par catégories de risques ainsi que l'effet de diversification. Le risque de prix des actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque spécifique de taux d'intérêt représentent les quatre catégories de risques auxquelles est exposée la Fédération. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans l'Accord de Bâle.

VaR par catégories de risques (portefeuille de négociation)

(en millions de dollars)	Pour le trimestre terminé le 31 mars 2018				Pour les trimestres terminés le 31 décembre 2017 31 mars 2017			
	Au 31 mars 2018	Moyenne	Haut	Bas	Au 31 décembre 2017	Moyenne	Au 31 mars 2017	Moyenne
Actions	0,4 \$	0,4 \$	0,8 \$	0,3 \$	0,5 \$	0,4 \$	0,1 \$	0,2 \$
Change	0,4	0,4	0,7	0,1	0,4	0,3	0,5	0,2
Taux d'intérêt	4,6	3,4	4,8	2,0	2,1	2,5	4,5	3,6
Risque spécifique de taux d'intérêt ⁽¹⁾	8,4	6,3	9,6	3,6	4,3	5,2	5,4	4,2
Effet de diversification ⁽²⁾	(9,1)	(7,0)	s. o. ⁽³⁾	s. o. ⁽³⁾	(5,1)	(5,8)	(6,0)	(4,5)
VaR globale	4,7 \$	3,5 \$	4,8 \$	2,1 \$	2,2 \$	2,6 \$	4,5 \$	3,7 \$
VaR globale en période de tension	22,5 \$	14,2 \$	22,5 \$	8,8 \$	11,1 \$	11,1 \$	13,0 \$	12,6 \$

⁽¹⁾ Le risque spécifique est le risque directement lié à l'émetteur d'un titre financier, indépendamment des événements de marché. Une approche portefeuille est utilisée pour distinguer le risque spécifique du risque général de marché. Cette approche consiste à créer un sous-portefeuille qui contient les positions comportant un risque spécifique d'émetteur, comme les provinces, les municipalités et les sociétés, et un sous-portefeuille qui contient les positions considérées comme sans risque d'émetteur, comme le gouvernement dans sa devise locale.

⁽²⁾ Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

⁽³⁾ Le haut et le bas des différentes catégories de risques de marché peuvent se rapporter à différentes dates.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 3,5 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2018, en hausse de 0,9 M\$ par rapport au trimestre terminé le 31 décembre 2017. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation de la moyenne de la VaR liée aux taux d'intérêt et au risque spécifique de taux d'intérêt. Quant à la moyenne de la VaR globale en période de tension, elle a été de 14,2 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2018, en hausse de 3,1 M\$ par rapport au trimestre terminé le 31 décembre 2017. Il est à noter qu'il n'y a eu aucun changement de modèle ni d'hypothèse au cours des périodes présentées.

La VaR globale et la VaR globale en période de tension sont des mesures appropriées d'un portefeuille de négociation, mais elles doivent être interprétées en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- ces mesures ne permettent pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs;
- ces mesures servent à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour;
- ces mesures ne donnent pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

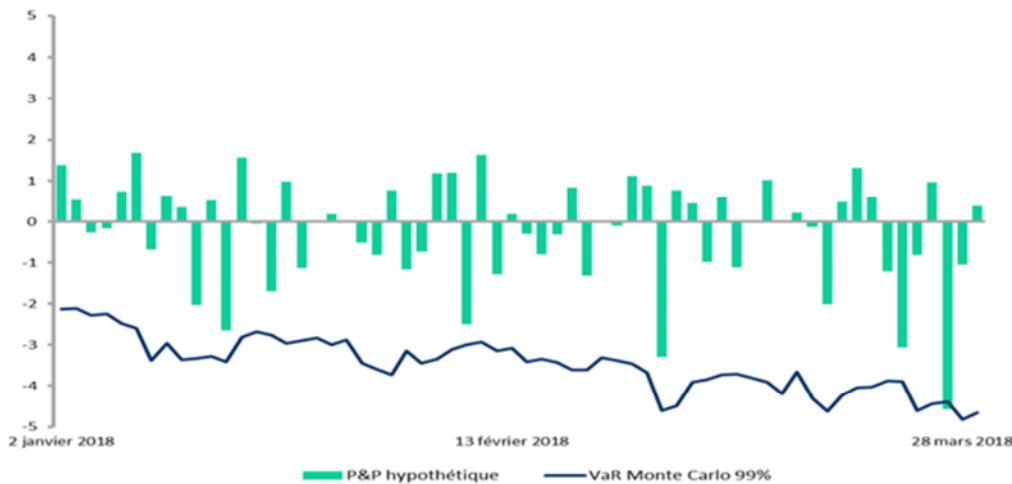
Contrôle ex post

Afin de valider le modèle de la VaR, un contrôle ex post, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) des portefeuilles, est effectué afin de s'assurer que les résultats hypothétiques correspondent statistiquement à ceux du modèle de la VaR. De plus, une unité indépendante de validation en modélisation effectue annuellement des travaux sur ce modèle.

Le Mouvement Desjardins effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé au moyen de l'établissement de la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les P&P hypothétiques liés à ces activités. Au cours du premier trimestre de 2018, un dépassement de 0,2 M\$ du P&P hypothétique a été observé le 27 mars. Ce dépassement est attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt.

VaR par rapport au P&P hypothétique des activités de négociation (en millions de dollars)



Simulations de crise

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant avoir des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes. L'utilisation d'un programme de simulations de crise est nécessaire en vue d'évaluer l'incidence de ces situations potentielles.

Le programme de simulations de crise pour les portefeuilles de négociation inclut des scénarios historiques, hypothétiques et de sensibilités. Ces scénarios se basent notamment sur des événements comme les attentats du 11 septembre 2001 ou la crise de crédit de 2008. Ces simulations permettent de faire le suivi de la variation de la valeur marchande des positions détenues à la suite de la réalisation de ces différents scénarios. La plupart de ces simulations de crise sont de type prédictif. Ainsi, pour une simulation donnée, des chocs sont appliqués à certains facteurs de risque (taux d'intérêt, taux de change, produits de base), et les effets de ces chocs sont transmis à l'ensemble des facteurs de risque en tenant compte des corrélations historiques. La réalisation de chacune de ces simulations est considérée comme indépendante par rapport aux autres. De plus, certaines simulations font l'objet d'un suivi de limite. Les résultats de ces simulations sont analysés et communiqués quotidiennement au moyen d'un tableau de bord conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations est révisé périodiquement afin d'assurer qu'il demeure d'actualité.

Gestion du risque structurel de taux d'intérêt

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale constituante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des trimestres subséquents selon les préférences des membres et clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan consolidé sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts imprudentifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :

- l'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt;
- les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le comportement des membres et clients dans le choix des produits;
- la marge d'intermédiation financière;
- l'optionnalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en réduisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles (quotidienne, mensuelle, trimestrielle).

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance et des capitaux propres, du comportement des membres et clients ainsi que de la tarification. Le comité de gestion de l'actif et du passif du Mouvement Desjardins (comité actif-passif) a la responsabilité d'analyser et d'enterrer mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôts de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres de la Fédération. L'incidence liée aux activités d'assurance est présentée dans la note 1 de ce tableau.

Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2018		Au 31 décembre 2017		Au 31 mars 2017	
	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	(20)\$	96 \$	(8)\$	- \$	(18)\$	(10)\$
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base ⁽⁴⁾	18	(98)	9	-	(45)	21

⁽¹⁾ La sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance n'est pas reflétée dans les montants ci-dessus. Pour ces activités, une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une diminution de la valeur économique des capitaux propres de 233 M\$ avant impôts au 31 mars 2018 et de respectivement 226 M\$ et 218 M\$ au 31 décembre 2017 et au 31 mars 2017. Une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une augmentation de la valeur économique des capitaux propres de 211 M\$ avant impôts au 31 mars 2018 et de respectivement 205 M\$ et 195 M\$ au 31 décembre 2017 et au 31 mars 2017.

⁽²⁾ Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

⁽³⁾ Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

⁽⁴⁾ Les résultats de l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt prennent en considération l'utilisation d'un plancher pour ne pas avoir de taux d'intérêt négatif.

Gestion du risque de change

Le risque de change correspond au risque que la valeur réelle ou prévue des éléments d'actif libellés en une devise étrangère soit supérieure ou inférieure à celle des éléments de passif libellés en cette même devise.

Dans certaines situations particulières, le Mouvement et ses composantes peuvent s'exposer au risque de change lié notamment au dollar américain et à l'euro. Cette exposition provient surtout de leurs activités d'intermédiation avec les membres et les clients, de financement et de placement. Une politique du Mouvement sur le risque de marché a établi des limites d'exposition au risque de change et un suivi est effectué par la PVPGR. De plus, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises en vue de leur permettre de bien contrôler ce risque. L'exposition résiduelle du Mouvement à ce risque est faible considérant qu'il réduit son risque de change à l'aide d'instruments financiers dérivés.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan consolidé.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement a établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité. Les compagnies d'assurance étant soumises à des exigences réglementaires particulières, elles gèrent leurs risques de liquidité en fonction de leurs propres besoins tout en suivant les orientations du Mouvement. Les valeurs mobilières détenues par ces composantes ne sont par ailleurs pas prises en compte lors de l'évaluation des réserves de liquidités du Mouvement, car elles ne pourraient pas être utilisées par la Trésorerie du Mouvement pour générer des liquidités pour d'autres composantes.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement. Ces opérations permettent de subvenir aux besoins de financement des composantes du Mouvement en offrant à ces dernières des conditions comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la SCHL dans le cadre de ses opérations courantes, comme présenté à la section « Sources de financement ». Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit déjà ces deux ratios ainsi que les NCCF conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF. Il est à noter que l'adoption des exigences réglementaires liées au ratio NSFR a été récemment reportée au 1^{er} janvier 2020. Le Mouvement entend respecter ce ratio lors de son entrée en vigueur.

En vertu de l'application des règles de calcul élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et reconduites dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 119,1 % pour le trimestre terminé le 31 mars 2018 comparativement à un ratio de 121,4 % pour le trimestre précédent. L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure à 100 %. Ce ratio est géré proactivement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts par les membres des caisses ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités composées d'actifs de haute qualité est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doit maintenir le Mouvement sont précisément prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par la fonction Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces scénarios basés sur une décote du Mouvement combinée à un choc sur les marchés financiers permettent :

- d'évaluer l'ampleur, sur une période d'un an, des sorties de fonds potentielles en situation de crise;
- de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins;
- d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Ces calculs sont effectués quotidiennement afin d'assurer que les seuils de liquidité à maintenir en fonction des scénarios de crise sont respectés.

Sources de financement

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité de la Fédération. La solide base de dépôts des caisses membres combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Le total des dépôts, y compris le financement de gros, présentés au bilan consolidé s'élevait à 53,8 G\$ au 31 mars 2018, en hausse de 1,7 G\$ depuis le 31 décembre 2017. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section « Gestion du bilan » de ce rapport de gestion.

Programmes et stratégies de financement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Fédération répond aux besoins des membres et clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. Au cours des trois premiers mois de 2018, la Fédération a réussi à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement en raison de la rigueur de sa politique de trésorerie, de la solidité de ses financements institutionnels et de l'apport du réseau des caisses. Le financement de gros à court terme sert à financer les actifs très liquides tandis que le financement de gros à long terme sert principalement à financer les actifs moins liquides et à soutenir des réserves d'actifs liquides.

En vue de tirer parti d'un financement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Fédération maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). De plus, pour s'assurer un financement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a régulièrement recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et européen.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Fédération sont les suivants :

Principaux programmes de financement

Au 31 mars 2018

	Montant maximal autorisé
Billets à moyen terme (canadiens)	7 milliards de dollars
Obligations sécurisées (multidevises)	10 milliards de dollars
Billets à court terme (européens)	3 milliards d'euros
Billets à court terme (américains)	15 milliards de dollars américains
Billets à moyen terme (multidevises)	7 milliards d'euros

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

Durées à l'échéance résiduelle du financement de gros

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2018								Au 31 décembre 2017
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Total – Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	
Billets à escompte au porteur	2 087 \$	805 \$	23 \$	15 \$	2 930 \$	- \$	- \$	2 930 \$	2 802 \$
Papier commercial	6 026	3 894	1 697	1 135	12 752	-	-	12 752	9 276
Billets à moyen terme	-	-	-	1 207	1 207	2 949	4 161	8 317	11 030
Titrisation de créances hypothécaires	-	556	331	801	1 688	1 541	6 169	9 398	9 164
Obligations sécurisées	-	-	-	1 585	1 585	1 583	1 582	4 750	4 517
Obligations subordonnées	-	-	-	-	-	-	1 383	1 383	1 388
Total	8 113 \$	5 255 \$	2 051 \$	4 743 \$	20 162 \$	6 073 \$	13 295 \$	39 530 \$	38 177 \$
dont :									
Garantis	- \$	556 \$	331 \$	2 386 \$	3 273 \$	3 124 \$	9 134 \$	15 531 \$	15 069 \$
Non garantis	8 113	4 699	1 720	2 357	16 889	2 949	4 161	23 999	23 108

L'ensemble du financement de gros présenté dans le tableau ci-dessus a été effectué par la Fédération, à l'exception des obligations subordonnées qui ont été émises par Capital Desjardins inc. Le total du financement de gros a augmenté de 1,4 G\$ par rapport au 31 décembre 2017. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation du papier commercial, compensée en partie par la diminution des billets à moyen terme.

De plus, la Fédération diversifie ses sources de financement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le tableau « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

Financement de gros par devises

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2018		Au 31 décembre 2017	
Dollars canadiens	18 727 \$	47,4 %	18 345 \$	48,1 %
Dollars américains	13 059	33,0	12 105	31,7
Autres	7 744	19,6	7 727	20,2
	39 530 \$	100,0 %	38 177 \$	100,0 %

La Fédération a par ailleurs participé à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 607 M\$ au cours des trois premiers mois de 2018.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de financement à moyen terme de la Fédération s'élevait à 22,5 G\$ au 31 mars 2018, comparativement à 24,7 G\$ au 31 décembre 2017. L'encours de ces émissions est présenté au bilan consolidé, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ». Quant à Capital Desjardins inc., l'encours de ses obligations de premier rang totalisait 1,4 G\$ au 31 mars 2018, soit le même montant qu'au 31 décembre 2017. De plus, afin de compléter son financement et d'augmenter la base de son capital, la Fédération a émis, au cours des trois premiers mois de 2018, des parts de capital F pour une contrepartie en espèces de 68 M\$.

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

Cotes de crédit des titres émis

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers de même que sur les conditions de ce financement. Elles sont également un élément considéré lors de certaines opérations du Mouvement impliquant des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur méthodologie qui comprend plusieurs critères d'analyse, dont des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent le Mouvement Desjardins sur une base cumulée et reconnaissent sa capitalisation, la constance de sa performance financière, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs. Par conséquent, les cotes de crédit de la Fédération, émetteur pleinement assujetti, et de Capital Desjardins inc., émetteur assujetti émergent, sont adossées à la solidité financière du Mouvement.

Au cours du premier trimestre de 2018, les cotes de crédit et les perspectives attribuées aux titres du Mouvement Desjardins sont demeurées inchangées.

À la suite de la publication, le 18 avril 2018, par le ministère des Finances du Canada, de la version définitive des règlements mettant en œuvre les principales caractéristiques du régime de recapitalisation interne des banques et, par le BSIF, de la version finale de sa ligne directrice TLAC, DBRS a publié un communiqué mentionnant plusieurs décisions de notation. L'agence a notamment révisé la perspective des cotes de crédit de quatre banques canadiennes de négative à stable et abaissé les cotes de certaines dettes subordonnées des six grandes banques canadiennes. Étant donné que ce régime de recapitalisation n'est pas applicable au Mouvement Desjardins, qui est réglementé par l'AMF, DBRS n'a pas mentionné le Mouvement dans son communiqué.

Les perspectives assignées aux cotes du Mouvement Desjardins par S&P et Fitch sont stables, alors que celles apposées par DBRS et Moody's au Mouvement sont négatives. L'attribution d'une perspective négative aux cotes du Mouvement par DBRS, et aux cotes du Mouvement et à celles des six grandes banques canadiennes par Moody's, s'explique par l'incertitude entourant le maintien du soutien gouvernemental aux institutions financières d'importance systémique dans le cadre d'un régime de recapitalisation interne applicable à ces institutions. La perspective attribuée aux cotes de Capital Desjardins inc. par Moody's est toutefois stable.

La Fédération et Capital Desjardins inc. bénéficient de cotes de crédit de première qualité qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

Cotes de crédit des titres émis

	DBRS	STANDARD & POOR'S	MOODY'S	FITCH
Fédération des caisses Desjardins du Québec				
Court terme	R-1 (élevé) AA	A-1 A+	P-1 Aa2	F1+ AA-
Moyen et long termes de premier rang				
Capital Desjardins inc.				
Moyen et long termes de premier rang	AA (faible)	A	A2	A+

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Fédération et de Capital Desjardins inc. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses activités et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Actuellement, le Mouvement n'a pas l'obligation de fournir des garanties supplémentaires dans l'éventualité où sa cote de crédit serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation.

Échéances contractuelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs inscrits au bilan consolidé et les engagements hors bilan à la valeur comptable et répartis selon leurs échéances contractuelles résiduelles. La répartition des échéances constitue une source de renseignements à l'égard du risque de liquidité et de financement, mais elle diffère de l'analyse effectuée par la Fédération pour déterminer l'échéance attendue de ces éléments aux fins de la gestion du risque de liquidité. Plusieurs facteurs autres que les échéances contractuelles sont pris en considération pour évaluer les flux monétaires futurs prévus et le risque de liquidité.

La valeur des engagements de crédit présentés dans ce tableau représente le montant maximal de crédit additionnel que la Fédération pourrait être obligée de consentir si les engagements sont entièrement utilisés. La valeur des garanties et lettres de soutien correspond aux sorties maximales de fonds que la Fédération pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car une partie importante de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le tableau suivant présente dorénavant les échéances contractuelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan conformément aux recommandations de l'Enhanced Disclosure Task Force aux fins de comparaison avec les autres institutions financières. La note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés annuels fournit des renseignements supplémentaires sur les échéances contractuelles des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilanAu 31 mars 2018⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 728 \$	115 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(55)\$	1 788 \$
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾	82	604	1 191	1 287	771	2 663	7 708	17 059	4 639	36 004
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽²⁾	1 569	651	225	191	156	1 090	4 178	2 823	43	10 926
Titres au coût amorti ⁽²⁾	1 254	77	45	15	-	2	4	26	-	1 423
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	10 699	203	25	15	-	-	-	-	-	10 942
Prêts										
Hypothécaires résidentiels ⁽³⁾	130	110	95	94	43	593	1 958	1 335	(2)	4 356
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽³⁾	7	28	190	216	268	1 143	4 647	4 743	6 703	17 945
Aux entreprises et aux gouvernements ⁽³⁾	320	805	8 779	1 343	1 668	5 240	9 658	3 425	4 398	35 636
Provision pour pertes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	(511)	(511)
Actif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	13 500	13 500
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	41	2	-	-	-	-	-	-	-	43
Primes à recevoir	183	66	14	3	-	-	-	-	1 739	2 005
Instruments financiers dérivés	273	172	187	171	182	796	2 103	173	10	4 067
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	4 797	1	1	-	-	-	-	(8)	26	4 817
Actifs de réassurance	33	66	74	68	63	204	373	1 065	85	2 031
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	865	865
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	766	766
Goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-	121	121
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	468	468
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	812	812
Autres actifs	452	120	132	4	12	14	41	3	1 594	2 372
Actifs du groupe destiné à être cédé	-	-	-	-	-	-	-	-	922	922
Total de l'actif	21 568 \$	3 020 \$	10 958 \$	3 407 \$	3 163 \$	11 745 \$	30 670 \$	30 644 \$	36 123 \$	151 298 \$

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 44.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)Au 31 mars 2018⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers ⁽⁴⁾	760 \$	83 \$	92 \$	74 \$	80 \$	237 \$	518 \$	4 \$	2 104 \$	3 952 \$
Entreprises et gouvernements ⁽⁴⁾	8 561	5 275	2 072	2 684	2 057	6 099	10 052	1 869	3 776	42 445
Institutions de dépôts ⁽⁴⁾	641	202	190	196	201	619	1 812	3	3 545	7 409
Acceptations	41	2	-	-	-	-	-	-	-	43
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁵⁾	353	538	915	29	14	916	2 061	3 959	4	8 789
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	11 381	460	-	-	-	-	-	-	-	11 841
Instruments financiers dérivés	237	99	140	136	90	550	1 923	188	9	3 372
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	5 412	1	-	-	-	-	-	-	1 883	7 296
Passifs des contrats d'assurance	395	704	911	819	815	1 910	4 065	16 485	2 169	28 273
Passif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	13 483	13 483
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	-	1 685	1 685
Passifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	205	205
Autres passifs	2 254	116	32	17	104	117	83	52	1 794	4 569
Passifs du groupe destiné à être cédé	-	-	-	-	-	-	-	-	718	718
Obligations subordonnées	-	-	-	-	-	-	884	499	-	1 383
Total des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	15 835	15 835
Total du passif et des capitaux propres	30 035 \$	7 480 \$	4 352 \$	3 955 \$	3 361 \$	10 448 \$	21 398 \$	23 059 \$	47 210 \$	151 298 \$
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁽⁶⁾	3 933 \$	89 \$	181 \$	393 \$	501 \$	3 605 \$	6 804 \$	367 \$	82 631 \$	98 504 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	-	-	-	-	-	-	-	-	2 439	2 439
Engagements en vertu de contrats de location	4	7	12	11	11	41	101	206	-	393
Lettres de crédit documentaire	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Garanties et lettres de crédit de soutien	32	59	205	243	45	3	16	100	106	809
Swaps sur défaillance de crédit	-	-	-	-	-	-	412	-	-	412

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 44.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)

Au 31 décembre 2017

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 343 \$	378 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	10 \$	1 731 \$
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ⁽²⁾	45	541	1 152	835	2 112	2 195	7 181	15 881	1 712	31 654
Titres disponibles à la vente ⁽²⁾	2 361	515	815	299	265	1 098	3 957	2 663	3 277	15 250
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	8 982	257	123	15	-	-	-	-	-	9 377
Prêts										
Hypothécaires résidentiels ⁽³⁾	39	49	227	93	120	505	1 934	1 350	6	4 323
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽³⁾	41	84	196	209	273	1 128	4 473	4 472	6 671	17 547
Aux entreprises et aux gouvernements ⁽³⁾	6 579	2 364	1 270	1 378	1 465	5 432	8 753	3 318	6 453	37 012
Provision pour pertes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	(198)	(198)
Actif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	13 379	13 379
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	31	-	-	-	-	-	-	-	-	31
Primes à recevoir	173	62	13	3	-	-	-	-	1 847	2 098
Instruments financiers dérivés	99	115	174	159	162	699	2 228	136	-	3 772
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	1 519	3	-	-	-	(8)	-	-	49	1 563
Actifs de réassurance	35	71	72	63	60	213	423	1 038	227	2 202
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	817	817
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	780	780
Goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-	121	121
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	466	466
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	746	746
Autres actifs	443	68	109	2	5	8	21	-	1 532	2 188
Actifs du groupe destiné à être cédé	-	-	-	-	-	-	-	-	881	881
Total de l'actif	21 690 \$	4 507 \$	4 151 \$	3 056 \$	4 462 \$	11 270 \$	28 970 \$	28 858 \$	38 776 \$	145 740 \$

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 44.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)

Au 31 décembre 2017

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers ⁽⁴⁾	42 \$	75 \$	122 \$	72 \$	76 \$	237 \$	526 \$	3 \$	3 200 \$	4 353 \$
Entreprises et gouvernements ⁽⁴⁾	9 246	3 768	1 703	1 653	2 134	5 383	12 019	1 602	3 455	40 963
Institutions de dépôts ⁽⁴⁾	685	192	279	186	200	687	1 840	6	2 758	6 833
Acceptations	31	-	-	-	-	-	-	-	-	31
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁵⁾	155	595	114	108	21	1 366	2 225	4 526	2	9 112
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	10 062	-	-	-	-	-	-	-	-	10 062
Instruments financiers dérivés	156	126	191	172	166	558	2 166	142	-	3 677
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 628	1	-	-	-	-	-	-	1 618	4 247
Passifs des contrats d'assurance	412	732	897	834	766	1 885	4 121	16 379	2 274	28 300
Passif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	13 354	13 354
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	-	1 741	1 741
Passifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	204	204
Autres passifs	1 923	427	347	8	9	60	81	741	1 198	4 794
Passifs du groupe destiné à être cédé	-	-	-	-	-	-	-	-	662	662
Obligations subordonnées	-	-	-	-	-	-	898	490	-	1 388
Total des capitaux propres	25 340 \$	5 916 \$	3 653 \$	3 033 \$	3 372 \$	10 176 \$	23 876 \$	23 889 \$	46 485 \$	145 740 \$
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁽⁶⁾	3 569 \$	110 \$	149 \$	225 \$	397 \$	2 957 \$	7 031 \$	243 \$	80 604 \$	95 285 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	-	-	-	-	-	-	-	-	2 024	2 024
Engagements en vertu de contrats de location	4	7	11	11	11	41	102	212	-	399
Lettres de crédit documentaire	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Garanties et lettres de crédit de soutien	38	70	37	201	226	-	13	78	4	667
Swaps sur défaillance de crédit	-	-	-	-	-	-	540	-	-	540

⁽¹⁾ Les informations présentées au 31 mars 2018 tiennent compte des normes et amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

⁽³⁾ Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

⁽⁴⁾ Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.

⁽⁵⁾ Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.

⁽⁶⁾ Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Fédération.

INFORMATION ADDITIONNELLE LIÉE À L'EXPOSITION À CERTAINS RISQUES

Les tableaux suivants présentent des renseignements détaillés sur les instruments financiers plus complexes et plus risqués.

Titres adossés

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2018		Au 31 décembre 2017	
	Montants nominaux	Juste valeur	Montants nominaux	Juste valeur
Titres adossés à des actifs financiers et à des créances hypothécaires⁽¹⁾	149 \$	150 \$	146 \$	148 \$

⁽¹⁾Aucun des titres détenus n'est directement adossé à des créances hypothécaires résidentielles à risque. À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, ces titres sont présentés aux postes « Titres à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » du bilan consolidé. Au 31 décembre 2017, ils étaient présentés aux postes « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » et « Titres disponibles à la vente ».

Instruments financiers dérivés

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2018			Au 31 décembre 2017		
	Montants nominaux	Valeur positive	Valeur négative	Montants nominaux	Valeur positive	Valeur négative
Swaps sur défaut de crédit ⁽¹⁾	412 \$	7 \$	- \$	616 \$	13 \$	2 \$
Swaps sur rendement total ⁽²⁾	96	-	-	86	-	1

⁽¹⁾Les swaps sur défaut de crédit sont présentés au bilan consolidé comme des instruments financiers dérivés.

⁽²⁾Ces montants excluent ceux qui ont été réalisés dans le cadre des activités de titrisation. Les swaps sur rendement total sont présentés au bilan consolidé comme des instruments financiers dérivés.

Structures de financement à levier et prêts à risque

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2018		Au 31 décembre 2017	
	150 \$	19	149 \$	19
Prêts à risque de la catégorie Alt-A ⁽²⁾	2		1	
Prêts à risque sur créances hypothécaires résidentielles ⁽³⁾				

⁽¹⁾Les structures de financement à levier sont des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement à celui des autres sociétés actives dans la même industrie.

⁽²⁾Les prêts hypothécaires de catégorie Alt-A sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation standard sur les revenus. Ces prêts sont présentés au bilan consolidé, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

⁽³⁾Ces prêts sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé. Les prêts hypothécaires résidentiels à risque sont présentés au bilan consolidé, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Au cours de la période intermédiaire terminée le 31 mars 2018, la Fédération n'a apporté aucun changement à son contrôle interne à l'égard de l'information financière ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur ses activités. L'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, n'a pas eu d'incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière. L'information sur les intervenants et leurs responsabilités liées à ces contrôles est présentée aux pages 90 et 91 du rapport de gestion annuel 2017.

INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses sociétés associées et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, elle verse une rémunération à ses principaux dirigeants dans des conditions normales de marché. La Fédération effectue des transactions avec d'autres entités du Mouvement Desjardins, qui sont principalement des caisses.

La Fédération offre aussi ses produits et services financiers dans des conditions normales de marché à ses administrateurs, à ses principaux dirigeants ainsi qu'à personnes avec qui ces derniers ont des liens.

La Fédération a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées sont conclues dans des conditions de concurrence normale de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes. Ces politiques et procédures n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2017.

La note complémentaire 33 « Information relative aux parties liées » des états financiers consolidés annuels présente des renseignements supplémentaires sur les transactions entre parties liées.

MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES ET ESTIMATIONS

La description des méthodes comptables de la Fédération est essentielle à la compréhension des états financiers consolidés annuels et intermédiaires. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels de la Fédération, aux pages 114 à 130 du rapport annuel 2017, à l'exception des modifications résultant de l'adoption, au 1^{er} janvier 2018, de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, qui sont décrites à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Fédération du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les pages 91 à 96 du rapport de gestion annuel 2017, ainsi que les notes complémentaires 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » et 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des présents états financiers consolidés intermédiaires fournissent des explications sur les principales méthodes comptables qui ont nécessité que la direction porte des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine.

Aucun changement significatif n'a été apporté à ces jugements, à ces estimations, à ces hypothèses et à ces méthodes comptables au cours des trois premiers mois de 2018, à l'exception des changements relatifs aux normes comptables adoptées le 1^{er} janvier 2018.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur pour la Fédération, sont décrites à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels de la Fédération, aux pages 130 à 132 du rapport annuel 2017. Des informations additionnelles sont également présentées dans la section « Modifications comptables futures », aux pages 96 à 100 du rapport de gestion annuel 2017. L'IASB a publié depuis, les modifications décrites ci-dessous :

Cadre conceptuel de l'information financière

L'IASB a publié en mars 2018 le *Cadre conceptuel de l'information financière*, qui remplace le cadre conceptuel actuel. Le *Cadre conceptuel de l'information financière* inclut de nouveaux concepts, actualise les définitions et les critères de comptabilisation des actifs et des passifs, et clarifie certains concepts clés. La Fédération évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ce nouveau cadre, qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

Table des matières

États financiers consolidés	<ul style="list-style-type: none">• Bilan consolidé 48• État consolidé du résultat 49• État consolidé du résultat global 50• État consolidé des variations des capitaux propres 51• Tableau consolidé des flux de trésorerie 52
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	<ul style="list-style-type: none">• Note 1 – Informations relatives à la Fédération des caisses Desjardins du Québec 53• Note 2 – Mode de présentation et principales méthodes comptables 53• Note 3 – Valeur comptable des instruments financiers 68• Note 4 – Juste valeur des instruments financiers 70• Note 5 – Prêts et provision pour pertes de crédit 76• Note 6 – Intérêts détenus dans d'autres entités 79• Note 7 – Dépôts 79• Note 8 – Groupe destiné à être cédé 80• Note 9 – Capital social 80• Note 10 – Cumul des autres éléments du résultat global 81• Note 11 – Gestion du capital 82• Note 12 – Revenu net d'intérêts et revenus nets de placements 83• Note 13 – Information sectorielle 84

Bilan consolidé

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Au 31 mars 2018 ⁽¹⁾	Au 31 décembre 2017
ACTIF			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		1 788 \$	1 731 \$
Valeurs mobilières			
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net		36 004	31 654
Titres disponibles à la vente		s. o.	15 250
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		10 926	s. o.
Titres au coût amorti		1 423	s. o.
		48 353	46 904
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente		10 942	9 377
Prêts	5		
Hypothécaires résidentiels		4 356	4 323
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers		17 945	17 547
Aux entreprises et aux gouvernements		35 636	37 012
		57 937	58 882
Provision pour pertes de crédit	5	(511)	(198)
		57 426	58 684
Actif net des fonds distincts		13 500	13 379
Autres actifs			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		43	31
Primes à recevoir		2 005	2 098
Instruments financiers dérivés		4 067	3 772
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières		4 817	1 563
Actifs de réassurance		2 031	2 202
Immeubles de placement		865	817
Immobilisations corporelles		766	780
Goodwill		121	121
Immobilisations incorporelles		468	466
Actifs d'impôt différé		812	746
Autres		2 372	2 188
Actifs du groupe destiné à être cédé	8	922	881
		19 289	15 665
TOTAL DE L'ACTIF		151 298 \$	145 740 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIF			
Dépôts	7		
Particuliers		3 952 \$	4 353 \$
Entreprises et gouvernements		42 445	40 963
Institutions de dépôts		7 409	6 833
		53 806	52 149
Autres passifs			
Acceptations		43	31
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert		8 789	9 112
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat		11 841	10 062
Instruments financiers dérivés		3 372	3 677
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières		7 296	4 247
Passifs des contrats d'assurance		28 273	28 300
Passif net des fonds distincts		13 483	13 354
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies		1 685	1 741
Passifs d'impôt différé		205	204
Autres		4 569	4 794
Passifs du groupe destiné à être cédé	8	718	662
		80 274	76 184
Obligations subordonnées		1 383	1 388
TOTAL DU PASSIF		135 463	129 721
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	9	8 605	8 537
Excédents non répartis		5 700	5 674
Cumul des autres éléments du résultat global	10	270	458
Réserves		501	540
Capitaux propres – Part revenant au Groupe		15 076	15 209
Participations ne donnant pas le contrôle		759	810
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		15 835	16 019
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		151 298 \$	145 740 \$

⁽¹⁾ Les informations présentées au 31 mars 2018 tiennent compte des normes et amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Au nom du conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec,

Guy Cormier

Président du conseil

Serge Rousseau

Vice-président du conseil

État consolidé du résultat

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars	
		2018 ⁽¹⁾	2017
REVENU D'INTÉRÊTS			
Prêts		586 \$	481 \$
Valeurs mobilières		56	48
		642	529
FRAIS D'INTÉRÊTS			
Dépôts		251	172
Obligations subordonnées et autres		23	18
		274	190
REVENU NET D'INTÉRÊTS	12	368	339
PRIMES NETTES		2 164	2 006
AUTRES REVENUS			
Cotisations		99	99
Ententes de services		184	167
Commissions sur prêts et cartes de crédit		186	171
Services de courtage et de fonds de placement		271	278
Honoraires de gestion et de services de garde		127	106
Revenus nets de placements	12	126	425
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance		169	s. o.
Revenus de change		27	18
Autres		70	63
		1 259	1 327
REVENU TOTAL		3 791	3 672
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT	5	89	73
SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS			
DES CONTRATS D'ASSURANCE		1 656	1 753
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS			
Rémunération et autres versements		137	126
Salaires et avantages sociaux		579	583
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement		116	115
Ententes de services et impartition		80	70
Communications		55	59
Autres		661	597
		1 628	1 550
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION		418	296
Impôts sur les excédents		59	67
EXCÉDENTS NETS DE LA PÉRIODE APRÈS RISTOURNES			
AUX CAISSES MEMBRES		359 \$	229 \$
donc :			
Part revenant au Groupe		350 \$	224 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle		9	5

⁽¹⁾ Les informations présentées pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018 tiennent compte des normes et amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

État consolidé du résultat global

(non audité)

	Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars	
	2018 ⁽¹⁾	2017
(en millions de dollars canadiens)		
Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres	359 \$	229 \$
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)		
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat		
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	47	(24)
	47	(24)
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente		
Gains nets non réalisés	S. O.	142
Reclassement des gains nets à l'état consolidé du résultat	S. O.	(29)
	S. O.	113
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Pertes nettes non réalisées	(26)	S. O.
Reclassement des pertes nettes à l'état consolidé du résultat	4	S. O.
	(22)	S. O.
Variation nette des gains et des pertes nets non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance		
Pertes nettes non réalisées	(40)	S. O.
Reclassement des gains nets à l'état consolidé du résultat	(95)	S. O.
	(135)	S. O.
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Pertes nettes sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(3)	-
Reclassement à l'état consolidé du résultat des gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(1)	(2)
	(4)	(2)
	(161)	111
Total des autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	(114)	87
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	245 \$	316 \$
dont :		
Part revenant au Groupe	244 \$	306 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	1	10

⁽¹⁾ Les informations présentées pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018 tiennent compte des normes et amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Impôts sur les autres éléments du résultat global

La charge (le recouvrement) d'impôt relative à chaque composante des autres éléments du résultat global de la période est présentée dans le tableau suivant :

	Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars	
	2018 ⁽¹⁾	2017
(en millions de dollars canadiens)		
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat		
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	17 \$	(10) \$
	17	(10)
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente		
Gains nets non réalisés	S. O.	37
Reclassement des gains nets à l'état consolidé du résultat	S. O.	(2)
	S. O.	35
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Pertes nettes non réalisées	(9)	S. O.
Reclassement des pertes nettes à l'état consolidé du résultat	1	S. O.
	(8)	S. O.
Variation nette des gains et des pertes nets non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance		
Pertes nettes non réalisées	(19)	S. O.
Reclassement des gains nets à l'état consolidé du résultat	(15)	S. O.
	(34)	S. O.
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Pertes nettes sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(4)	-
	(4)	-
	(46)	35
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt	(29) \$	25 \$

⁽¹⁾ Les informations présentées pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018 tiennent compte des normes et amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars
(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Capital social (note 9)	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global (note 10)	Réserves			Capitaux propres – Part revenant au Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
				Réserve de stabilisation	Réserve générale et autres réserves	Total des réserves				
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017		8 537 \$	5 674 \$	458 \$	467 \$	73 \$	540 \$	15 209 \$	810 \$	16 019 \$
Incidence des changements de méthodes comptables	2	-	34	(35)	-	(213)	(213)	(214)	-	(214)
SOLDE D'OUVERTURE AU 1^{er} JANVIER 2018⁽¹⁾		8 537	5 708	423	467	(140)	327	14 995	810	15 805
Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres		-	350	-	-	-	-	350	9	359
Autres éléments du résultat global de la période		-	47	(153)	-	-	-	(106)	(8)	(114)
Résultat global de la période		-	397	(153)	-	-	-	244	1	245
Émission de parts de capital F		68	-	-	-	-	-	68	-	68
Rémunération sur les parts de capital		-	(247)	-	-	-	-	(247)	-	(247)
Rachat de capital-actions		-	-	-	-	-	-	-	(7)	(7)
Dividendes		-	-	-	-	-	-	-	(11)	(11)
Virement provenant des excédents non répartis (affectation aux réserves)		-	(174)	-	96	78	174	-	-	-
Transactions liées aux options de rachat	8	-	30	-	-	-	-	30	(19)	11
Rachat de participations ne donnant pas le contrôle		-	(13)	-	-	-	-	(13)	(15)	(28)
Autres		-	(1)	-	-	-	-	(1)	-	(1)
SOLDE AU 31 MARS 2018⁽¹⁾		8 605 \$	5 700 \$	270 \$	563 \$	(62)\$	501 \$	15 076 \$	759 \$	15 835 \$
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2016		8 066 \$	4 781 \$	393 \$	436 \$	88 \$	524 \$	13 764 \$	916 \$	14 680 \$
Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres		-	224	-	-	-	-	224	5	229
Autres éléments du résultat global de la période		-	(24)	106	-	-	-	82	5	87
Résultat global de la période		-	200	106	-	-	-	306	10	316
Émission de parts de capital F		119	-	-	-	-	-	119	-	119
Frais d'émission des parts de capital F		(1)	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Autres variations nettes du capital social		97	-	-	-	-	-	97	(97)	-
Rémunération sur les parts de capital		-	(167)	-	-	-	-	(167)	-	(167)
Dividendes		-	-	-	-	-	-	-	(10)	(10)
Virement provenant des excédents non répartis (affectation aux réserves)		-	(46)	-	31	15	46	-	-	-
Autres		-	3	-	-	-	-	3	(1)	2
SOLDE AU 31 MARS 2017		8 281 \$	4 771 \$	499 \$	467 \$	103 \$	570 \$	14 121 \$	818 \$	14 939 \$

⁽¹⁾ Les informations présentées pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018 tiennent compte des normes et amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(non audité)

		Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars	
(en millions de dollars canadiens)	Note	2018 ⁽¹⁾	2017
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Excédents d'exploitation		418 \$	296 \$
Ajustements sans effet sur la trésorerie :			
Amortissement des immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement		48	25
Variation nette des passifs des contrats d'assurance		(27)	216
Dotation à la provision pour pertes de crédit		89	73
Perdes nettes réalisées sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		4	s. o.
Gains nets réalisés sur les titres disponibles à la vente		s. o.	(33)
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance		(169)	s. o.
Dépréciation comptabilisée au résultat net sur les titres disponibles à la vente		s. o.	3
Autres		(57)	34
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :			
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net		(1 054)	(3 063)
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente		(1 565)	(1 411)
Prêts		874	(531)
Instruments financiers dérivés, montant net		(609)	689
Sommes à recevoir et à payer aux clients, courtiers et institutions financières, montant net		(208)	1 097
Dépôts		1 657	7 335
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert		(323)	(1 029)
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat		1 779	(404)
Autres		(102)	(918)
Impôts versés sur les excédents		(125)	(145)
Versements des ristournes aux caisses membres		(60)	-
		570	2 234
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Ventes (achats) de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées à des tiers sur le marché		(5)	12
Émission de parts de capital F		68	119
Frais d'émission des parts de capital F		-	(1)
Rémunération sur les parts de capital		(60)	-
Rachat de capital-actions		(7)	-
Dividendes versés		(11)	(10)
Rachat de participations ne donnant pas le contrôle		(28)	-
Transactions liées aux options de vente et aux options de rachat		(63)	(4)
		(106)	116
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions de titres disponibles à la vente		s. o.	(12 750)
Produits tirés de la vente de titres disponibles à la vente		s. o.	3 931
Produits tirés des échéances de titres disponibles à la vente		s. o.	6 922
Acquisitions de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti		(14 933)	s. o.
Produits tirés de la vente de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti		2 022	s. o.
Produits tirés des échéances de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti		12 518	s. o.
Disposition de filiale nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés		-	40
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement		(26)	(23)
		(419)	(1 880)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		1 757	1 212
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE			
Moins:			
Trésorerie et équivalents de trésorerie du groupe destiné à être cédé	8	14	92
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES			
À LA FIN DE LA PÉRIODE		1 788 \$	1 590 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Intérêts versés		63 \$	246 \$
Intérêts et dividendes reçus		763	711

⁽¹⁾ Les informations présentées pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018 tiennent compte des normes et amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

(non auditées)

NOTE 1 – INFORMATIONS RELATIVES À LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

Nature des activités

La Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination et du développement du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins). La Fédération a également pour rôle de protéger les intérêts des membres du Mouvement Desjardins. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. Les caisses membres exercent un pouvoir collectif sur la Fédération, et chacune d'elles exerce une influence notable sur la Fédération.

De plus, la Fédération est la société mère de plusieurs filiales œuvrant dans les services financiers. Son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

MODE DE PRÉSENTATION

Déclaration de conformité

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (états financiers consolidés intermédiaires) ont été préparés par la direction de la Fédération conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), plus particulièrement selon l'International Accounting Standard (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Certains chiffres de la période précédente ont été reclasés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers consolidés intermédiaires de la période courante. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur le total de l'actif et du passif de la Fédération.

Ces états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés annuels audités (états financiers consolidés annuels) de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 ainsi que les zones ombragées de la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion afférent, qui font partie intégrante des états financiers consolidés annuels. L'ensemble des méthodes comptables a été appliqué de la manière décrite à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels, à l'exception des modifications décrites à la section « Changements méthodes comptables » de la présente note.

Ces états financiers consolidés intermédiaires ont été approuvés par le conseil d'administration de la Fédération le 15 mai 2018.

Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Ces états financiers consolidés intermédiaires sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle de la Fédération. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes complémentaires sont en millions de dollars, sauf indication contraire. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (*suite*)

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Le 1^{er} janvier 2018, la Fédération a adopté l'IFRS 9, *Instruments financiers* et l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et les amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*.

L'IFRS 9 remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* et entraîne de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des instruments financiers ainsi que des exigences relatives à la comptabilité de couverture. Comme le permet l'IFRS 9, la Fédération a pris la décision de continuer d'appliquer les exigences de l'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture, plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9.

Les amendements à l'IFRS 4 visent à résoudre les préoccupations des assureurs et des organisations qui les représentent concernant les dates d'entrée en vigueur différentes de l'IFRS 9 et de l'IFRS 17, Contrats d'assurance. Les amendements permettent, sans toutefois l'exiger, à une entité qui émet des contrats d'assurance d'effectuer un choix entre deux options en lien avec l'adoption de l'IFRS 9, soit le report de la date d'application de cette dernière au 1^{er} janvier 2021 ou l'application de l'approche par superposition. La Fédération a choisi d'appliquer l'approche par superposition, qui est la seule option proposée par ces amendements dont il peut se prévaloir, aux actifs financiers éligibles et désignés selon certains critères spécifiques.

Quant à l'IFRS 15, elle introduit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats conclus avec des clients, à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres normes tels que les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location. Le principe de base de cette norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service, et ce à un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue, ou que l'on s'attend à recevoir, en échange de ce bien ou service.

Les principales méthodes comptables ci-dessous découlent de l'adoption de ces nouvelles normes et amendements et sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2018 de façon rétrospective sans retraitement des périodes comparatives. Par conséquent, les informations présentées pour l'exercice 2017 sont présentées conformément aux méthodes comptables décrites dans les états financiers consolidés annuels de l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

a) Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la Fédération devient une partie prenante aux dispositions contractuelles, soit la date d'acquisition ou d'émission de l'instrument financier. Les actifs financiers acquis ou vendus qui doivent être réglés selon un délai normalisé sont comptabilisés selon la date de transaction.

Classement et évaluation

Le classement des actifs financiers et des passifs financiers dans les catégories définies par la norme relative aux instruments financiers est présenté à la note 3 « Valeur comptable des instruments financiers ».

Les actifs financiers sont classés en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que du modèle économique en vertu duquel ils sont détenus.

Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour que le critère lié aux caractéristiques de flux de trésorerie soit respecté aux fins du classement d'un actif financier, il faut que les flux de trésorerie liés à cet actif correspondent uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. L'intérêt consiste principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et le risque de crédit associés au principal restant dû sur une période donnée, mais peut également comprendre une contrepartie pour d'autres risques et frais liés à un contrat de prêt de base, par exemple le risque de liquidité ou les frais d'administration, de même qu'une certaine marge.

Modèle économique

Les modèles économiques que suit la Fédération sont déterminés d'une manière qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés en vue d'atteindre un objectif économique donné. Les modèles économiques représentent la manière dont la Fédération gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie, c'est-à-dire qu'ils reflètent si les flux de trésorerie découlent de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. La détermination des modèles économiques nécessite l'exercice du jugement et s'appuie sur l'ensemble des éléments probants pertinents dont la Fédération dispose à la date de l'appréciation.

Les modèles économiques établis par la Fédération se définissent comme suit :

- Détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels : L'objectif de détention des actifs financiers est la perception des flux de trésorerie contractuels;
- Détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre : L'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente des actifs financiers;
- Autres modèles économiques : L'objectif ne cadre avec aucun des modèles économiques susmentionnés.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (*suite*)

Le classement et l'évaluation des actifs financiers se résument comme suit :

Catégories	Classes	Comptabilisation	
		Initiale	Subséquente
Actifs financiers	À la juste valeur par le biais du résultat net (i)	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net (ii)	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (iii)	Juste valeur
	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (iv)	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (v)	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (vi)	Juste valeur
	Coût amorti (vii)		Coût amorti

(i) Les actifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net », ainsi :

- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées à l'état consolidé du résultat, au poste « Revenus nets de placements »;
- les revenus d'intérêts – calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif – et les dividendes provenant des valeurs mobilières de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres sont comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières », alors que pour les autres secteurs, ces revenus sont principalement comptabilisés au poste « Revenus nets de placements ». Les revenus d'intérêts provenant des instruments financiers dérivés sont comptabilisés au poste « Revenus nets de placements ».

(ii) Les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent :

- les instruments d'emprunt qui sont gérés soit à des fins de transaction soit sur la base de la juste valeur ou qui ne répondent pas aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt;
- les instruments de capitaux propres;
- les instruments financiers dérivés.

Certains actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont désignés aux fins de l'application de l'approche par superposition. Pour plus de renseignements, se référer à la section « Application de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance » de la présente note.

(iii) Les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont des titres d'emprunt qui ont été désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument. La direction peut exercer cette désignation irrévocable si celle-ci élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation de l'actif financier.

Les actifs financiers de la Fédération compris dans cette classe d'évaluation sont principalement composés de valeurs mobilières (instruments d'emprunt) qui sont appariées aux provisions techniques relatives à l'assurance de personnes et aux provisions pour sinistres relatives à l'assurance de dommages.

(iv) Les actifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », ainsi :

- les variations de la juste valeur des actifs financiers de cette catégorie sont enregistrées à l'état consolidé du résultat global, à titre de « Pertes nettes non réalisées ». Pour les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », les gains et pertes sont reclasés à l'état consolidé du résultat lorsque l'actif est décomptabilisé, alors que pour les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », les gains et pertes ne sont jamais reclasés ultérieurement à l'état consolidé du résultat et sont reclasés immédiatement dans les excédents non répartis;
- les primes et escomptes à l'achat des actifs financiers « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont amortis sur la durée du titre selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières » pour le secteur Particuliers et Entreprises et la rubrique Autres, alors que pour les autres secteurs, ils sont principalement comptabilisés au poste « Revenus nets de placements ».

(v) Les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les instruments d'emprunt pour lesquels la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et qui répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt.

(vi) Les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les instruments de capitaux propres qui ont fait l'objet d'un choix irrévocable, instrument par instrument. Les actifs financiers compris dans cette classe d'évaluation sont composés de placements dans des sociétés fermées qui seront conservés à long terme.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (*suite*)

(vii) Les titres classés dans la catégorie « Coût amorti » sont des actifs financiers pour lesquels la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et qui répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt.

Les titres de cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan consolidé et évalués lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus comptabilisés sur les titres de la catégorie « Coût amorti » sont présentés au poste « Revenu d'intérêts – Prêts » de l'état consolidé du résultat s'ils sont comptabilisés par le secteur Particuliers et Entreprises et sous la rubrique Autres, alors que pour les autres secteurs, ils sont principalement comptabilisés au poste « Revenus nets de placements ».

Les actifs financiers ne sont pas reclasés suite à leur comptabilisation initiale sauf dans le cas où le modèle économique en vertu duquel ils sont détenus est modifié.

Application de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance

La Fédération a choisi de désigner certains actifs financiers admissibles pour l'application de l'approche par superposition dans le but de réduire la volatilité aux résultats engendrée par l'entrée en vigueur de l'IFRS 9, *Instruments financiers* et de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* à des dates différentes. Pour être admissible, un actif financier doit répondre aux critères suivants :

- Il est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net selon l'IFRS 9, mais n'aurait pas été évalué ainsi dans sa totalité selon l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*;
- Il est détenu aux fins d'une activité liée à des contrats qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 4.

L'approche par superposition consiste à reclasser, entre les excédents nets et les autres éléments du résultat global, pour les actifs financiers désignés, la différence entre le montant présenté dans l'état consolidé du résultat selon l'IFRS 9 et le montant qui aurait été présenté si la Fédération avait continué d'appliquer l'IAS 39, afin que l'excédent net relatif aux actifs financiers désignés présenté dans l'état consolidé du résultat corresponde au montant qui aurait été présenté si la Fédération avait continué d'appliquer l'IAS 39. Pour déterminer le montant qui aurait été présenté dans l'état consolidé du résultat si l'IAS 39 avait été appliquée, la Fédération prend en compte les gains (pertes) sur ventes de titres, la comptabilité de couverture de juste valeur sur les devises étrangères des instruments de capitaux propres ainsi que les pertes de valeur sur les instruments de capitaux propres en vertu des méthodes comptables sous l'IAS 39.

Le reclassement vers les autres éléments du résultat global est présenté au poste « Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance » de l'état consolidé du résultat et au poste « Variation nette des gains et des pertes non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance » de l'état consolidé du résultat global. L'approche par superposition peut être utilisée pour les exercices ouverts avant le 1^{er} janvier 2021 ou jusqu'à l'adoption de l'IFRS 17 si celle-ci est adoptée avant.

Les passifs financiers sont classés en fonction de leurs caractéristiques ainsi que de l'intention de la direction au moment de leur acquisition.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers se résument comme suit :

Catégories	Classes	Comptabilisation	
		Initiale	Subséquente
Passifs financiers	À la juste valeur par le biais du résultat net (i)	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net (ii)	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (iii)	Juste valeur
	Coût amorti (iv)	Juste valeur	Coût amorti

- (i) Les passifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net », ainsi :
- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées à l'état consolidé du résultat, au poste « Revenus nets de placements » à l'exception des passifs financiers désignés à la juste valeur, pour lesquels la variation de la juste valeur qui est imputable à la variation du risque de crédit propre à la Fédération est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur en résultat net;
 - les frais d'intérêts liés aux passifs financiers « À la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Revenus nets de placements ».
- (ii) Les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont des titres détenus à des fins de transaction et comprennent des titres de dette émis avec l'intention de les racheter à brève échéance ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres qui sont gérés ensemble et pour lequel il existe un calendrier de prise de bénéfice à court terme tels que les « Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ». Les instruments financiers dérivés sont également classés comme étant détenus à des fins de transaction.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (*suite*)

- (iii) Les passifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument, et sont essentiellement des titres d'emprunt. La direction peut exercer cette désignation irrévocabile si cette celle-ci élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation du passif financier, si la gestion d'un groupe de passifs financiers et l'appréciation de sa performance sont effectuées sur la base de la juste valeur, ou encore lorsque les passifs sont des instruments financiers hybrides comportant au moins un dérivé incorporé qui serait autrement séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

La Fédération ne détient aucun passif financier de cette classe d'évaluation à la date de clôture.

- (iv) Les passifs financiers qui n'entrent pas dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » sont classés dans la catégorie « Coût amorti ».

Les passifs financiers de cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan consolidé et mesurés lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts des titres de la catégorie « Coût amorti » sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état consolidé du résultat pour le secteur Particuliers et Entreprises et la rubrique Autres. Les frais d'intérêts des autres secteurs sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat, principalement au poste « Revenus nets de placements ».

b) Dépréciation d'instruments financiers

À chaque date de clôture, la Fédération comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour les instruments d'emprunt classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, de même que pour certains éléments hors bilan, soit les engagements de prêts et les garanties financières. L'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues se fonde sur un modèle de dépréciation qui comprend trois différentes étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis leur comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;
- Étape 3 : Pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit et du niveau des pertes de crédit attendues. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle de dépréciation est toujours faite en comparant la variation du risque de crédit entre la date de clôture et la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier et en analysant les indications de dépréciation.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, la Fédération fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier, ce qui nécessite l'exercice d'un jugement important.

Pour ce faire, la Fédération compare la probabilité de défaut (PD) de l'instrument financier à la date de clôture avec la probabilité de défaut à la date de la comptabilisation initiale. De plus, des informations raisonnables et justifiables qui sont indicatives d'augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale sont également prises en compte, notamment des informations de nature qualitative et sur la conjoncture économique à venir, dans la mesure où celles-ci ont une incidence sur l'évaluation de la probabilité de défaut de l'instrument. Les critères utilisés pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit se fondent principalement sur une variation relative combinée à une variation absolue de la PD et varient selon les types de clientèle. Tous les instruments en souffrance depuis plus de 30 jours sont également transférés à l'étape 2 du modèle de dépréciation.

Définition de défaut et d'actif financier déprécié

La définition de défaut utilisée dans le cadre du modèle de dépréciation correspond à celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit et à des fins réglementaires. Cette définition prend en considération des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents. Notamment, un prêt est en défaut lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours. Un actif financier est considéré comme déprécié lorsque celui-ci est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés soit considéré comme négligeable.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (*suite*)

Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prend en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir. De façon générale, la provision pour pertes de crédit attendues représente la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus, ou le montant de l'engagement susceptible d'être utilisé selon les termes d'un contrat, et le total des flux de trésorerie que la Fédération s'attend à recevoir. Pour les actifs financiers dépréciés, les pertes de crédit attendues sont quant à elles calculées en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et les flux de trésorerie estimés.

L'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est estimée pour chaque exposition à la date de clôture et se fonde sur le produit résultant de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la PD, la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Le résultat de cette multiplication est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les paramètres sont estimés au moyen d'une segmentation appropriée qui prend en compte les caractéristiques de risque de crédit communes. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2 ou 3, la projection est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument.

La provision pour pertes de crédit attendues prend également en considération les informations sur la conjoncture économique à venir. Pour intégrer les informations prospectives pertinentes pour la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et pour l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues, la Fédération utilise les modèles économétriques servant à la projection du risque de crédit. Ces modèles estiment l'effet des variables macroéconomiques sur les différents paramètres de risque de crédit. La Fédération utilise trois différents scénarios (de base, optimiste et pessimiste) pour l'établissement de la provision pour pertes de crédit attendues et des probabilités d'occurrence sont attribuées à chaque scénario. La Fédération peut également avoir recours à des ajustements pour considérer des informations pertinentes qui ont une incidence sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues et qui n'ont pas été intégrées dans les paramètres de risque de crédit. L'intégration de l'information prospective repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit et aux projections économiques. L'intégration de l'information prospective nécessite donc l'exercice d'un niveau élevé de jugement.

Pour les actifs financiers dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues ne requiert pas l'utilisation de paramètres de risque de crédit, mais est fondée sur un examen approfondi de la situation de l'emprunteur et de la réalisation des sûretés détenues. L'évaluation représente une pondération probabiliste de la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif, des insuffisances des flux de trésorerie, qui prend en considération l'effet de différents scénarios qui sont susceptibles de se réaliser, tout en considérant les informations sur la conjoncture économique à venir.

Durée de vie attendue

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle la Fédération est exposée au risque de crédit, y compris les options de prolongation dont l'exercice dépend uniquement de l'emprunteur. L'exception à cette règle concerne les expositions rotatives, composées des marges de crédit aux particuliers et aux entreprises et des prêts sur cartes de crédit, pour lesquels la durée de vie est estimée et correspond à la période pour laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit.

Comptabilisation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts est enregistrée au poste « Provision pour pertes de crédit » au bilan consolidé et au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état consolidé du résultat.

La provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements de prêts et sur les garanties financières est enregistrée au poste « Autres passifs – Autres » au bilan consolidé et au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état consolidé du résultat.

La provision pour pertes de crédit attendues sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est enregistrée en réduction du poste « Valeurs mobilières – Titres au coût amorti » au bilan consolidé et au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état consolidé du résultat, alors que la provision pour pertes de crédit attendues sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » est comptabilisée au poste « Pertes nettes non réalisées sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » de l'état consolidé du résultat global et au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état consolidé du résultat.

Biens saisis

Les biens saisis en règlement de prêts dépréciés sont comptabilisés à la date de saisie, à leur juste valeur diminuée des frais de vente. Tout écart entre la valeur comptable du prêt et la juste valeur inscrite des actifs saisis est comptabilisé au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit ».

Radiation des prêts

Un prêt est radié, en totalité ou en partie, lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de recouvrement à son égard, soit lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été entreprises et que, selon l'évaluation de l'ensemble du dossier, il n'existe aucun autre moyen de récupérer le prêt. Lorsqu'un prêt a été entièrement radié, les paiements subséquents, le cas échéant, sont portés au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état consolidé du résultat. Les soldes des prêts sur cartes de crédit sont radiés en totalité lorsqu'aucun paiement n'a été reçu à l'issue d'une période de 180 jours. Ces derniers peuvent cependant encore faire l'objet de mesures d'exécution.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (*suite*)

c) Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Instruments financiers hybrides

Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9, l'intégralité du contrat hybride est classée et comptabilisée selon les caractéristiques du contrat hybride.

Un dérivé incorporé est séparé de son contrat hôte et comptabilisé distinctement à titre de dérivé lorsque le contrat hôte n'est pas un actif entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9 et que les conditions suivantes sont respectées : a) les caractéristiques économiques et les risques qu'il présente ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte; b) un instrument autonome qui comporterait les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé; c) le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur avec les variations comptabilisées aux résultats consolidés.

La Fédération ne détient aucun instrument financier hybride dont le contrat hôte est un actif hors du champ d'application de l'IFRS 9.

d) Comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés lorsque la Fédération a transféré le contrôle d'un bien ou d'un service. En plus des éléments mentionnés dans la section a) « Actifs et passifs financiers », les critères de comptabilisation spécifiques suivants doivent également être satisfaits avant que les revenus soient comptabilisés.

Revenu net d'intérêts

Les revenus et frais d'intérêts proviennent principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres. Ils sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour tous les instruments financiers évalués au « Coût amorti », les actifs financiers portant intérêt qui sont « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et les instruments financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net ».

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode servant au calcul du coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier ainsi qu'à l'imputation des revenus ou des frais d'intérêts sur la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties ou entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue d'un instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable brute d'un actif financier ou le coût amorti d'un passif financier.

Pour les actifs financiers qui ne sont pas considérés comme dépréciés (étapes 1 et 2), les revenus d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute de l'instrument financier. Pour les actifs financiers dépréciés (étape 3), les revenus d'intérêts sont plutôt calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti de l'actif, lequel représente la valeur comptable brute diminuée de la provision pour pertes de crédit attendues.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (*suite*)

INCIDENCE DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Les incidences rétrospectives de l'application de l'IFRS 9, de l'IFRS 15 et des amendements à l'IFRS 4 ont été comptabilisées dans les soldes d'ouverture du bilan consolidé au 1^{er} janvier 2018.

Le tableau suivant présente l'incidence de l'adoption de ces normes et amendements sur le bilan consolidé de la Fédération au 1^{er} janvier 2018 :

	Solde au 31 décembre 2017	IFRS 9	IFRS 15	IFRS 4	Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2018
ACTIF					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 731 \$	- \$	- \$	- \$	1 731 \$
Valeurs mobilières	46 904	-	-	-	46 904
Valeurs mobilières empruntées ou acquises					
en vertu de conventions de revente	9 377	-	-	-	9 377
Prêts	58 882	-	-	-	58 882
Provision pour pertes de crédit	(198)	(295)	-	-	(493)
Actif net des fonds distincts	13 379	-	-	-	13 379
Autres actifs	15 665	77	46	-	15 788
TOTAL DE L'ACTIF	145 740 \$	(218) \$	46 \$	- \$	145 568 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
PASSIF					
Dépôts	52 149 \$	- \$	- \$	- \$	52 149 \$
Autres passifs	76 184	(6)	48	-	76 226
Obligations subordonnées	1 388	-	-	-	1 388
TOTAL DU PASSIF	129 721	(6)	48	-	129 763
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	8 537	-	-	-	8 537
Excédents non répartis	5 674	410	-	(376)	5 708
Cumul des autres éléments du résultat global	458	(411)	-	376	423
Réserves	540	(211)	(2)	-	327
Capitaux propres – Part revenant au Groupe	15 209	(212)	(2)	-	14 995
Participations ne donnant pas le contrôle	810	-	-	-	810
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	16 019	(212)	(2)	-	15 805
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	145 740 \$	(218) \$	46 \$	- \$	145 568 \$

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (*suite*)

Le tableau suivant présente des informations supplémentaires sur l'incidence de l'adoption de ces normes et amendements sur les « Capitaux propres – Part revenant au Groupe » de la Fédération au 1^{er} janvier 2018 :

	Part revenant au Groupe
Excédents non répartis	
Solde au 31 décembre 2017	5 674 \$
Adoption des classes d'évaluation de l'IFRS 9	412
Gains nets non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	(376)
Comptabilisation des pertes de crédit attendues sur les instruments financiers	(2)
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2018	5 708 \$
Cumul des autres éléments du résultat global	
Solde au 31 décembre 2017	458 \$
Adoption des classes d'évaluation de l'IFRS 9	(412)
Comptabilisation des pertes de crédit attendues sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1
Gains nets non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	376
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2018	423 \$
Réserve	
Solde au 31 décembre 2017	540 \$
Comptabilisation des pertes de crédit attendues sur les instruments financiers	(211)
Incidence de l'adoption de l'IFRS 15	(2)
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2018	327 \$

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le tableau suivant présente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers au 1^{er} janvier 2018 :

	Note	Classe d'évaluation sous l'IAS 39	Classe d'évaluation sous l'IFRS 9	Valeur comptable selon l'IAS 39 au 31 décembre 2017	Valeur comptable selon l'IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2018
Actifs financiers					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	(1)	Juste valeur par le biais du compte de résultat – détenus à des fins de transaction Juste valeur par le biais du compte de résultat – désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat Disponibles à la vente Prêts et créances	Coût amorti Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global Coût amorti	23 \$ 298 639 771	23 \$ 298 639 771
Valeurs mobilières					
Instruments d'emprunt	(2)	Juste valeur par le biais du compte de résultat – détenus à des fins de transaction Juste valeur par le biais du compte de résultat – désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat Juste valeur par le biais du compte de résultat – désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat Disponibles à la vente Disponibles à la vente	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Classés à la juste valeur par le biais du résultat net Classés à la juste valeur par le biais du résultat net Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global Coût amorti	13 271 16 665 6 23 10 860 1 090	13 271 16 665 6 23 10 860 1 090
Instruments de capitaux propres	(4)	Disponibles à la vente	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	41	41
	(5)	Juste valeur par le biais du compte de résultat – détenus à des fins de transaction	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 671	1 671
	(6)	Juste valeur par le biais du compte de résultat – désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	3 275	3 275
	(7)	Disponibles à la vente	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2	2
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de convention de revente		Prêts et créances	Coût amorti	9 377 \$	9 377 \$

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le tableau suivant présente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers au 1^{er} janvier 2018 (*suite*) :

	Note	Classe d'évaluation sous l'IAS 39	Classe d'évaluation sous l'IFRS 9	Valeur comptable selon l'IAS 39 au 31 décembre 2017	Valeur comptable selon l'IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2018
Actifs financiers (suite)					
Prêts		Prêts et créances	Coût amorti	58 684 \$	58 389 \$
Autres actifs financiers					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		Prêts et créances	Coût amorti	31	31
Primes à recevoir		Prêts et créances	Coût amorti	2 098	2 098
Instruments financiers dérivés		Juste valeur par le biais du compte de résultat – détenus à des fins de transaction	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	3 772	3 772
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières		Prêts et créances	Coût amorti	1 563	1 563
Autres		Prêts et créances	Coût amorti	1 013	1 013
Total des actifs financiers				125 173 \$	124 878 \$
Passifs financiers					
Dépôts		Passifs financiers au coût amorti	Coût amorti	52 149 \$	52 149 \$
Autres passifs financiers					
Acceptations		Passifs financiers au coût amorti	Coût amorti	31	31
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert		Juste valeur par le biais du compte de résultat – détenus à des fins de transaction	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	9 112	9 112
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat		Passifs financiers au coût amorti	Coût amorti	10 062	10 062
Instruments financiers dérivés		Juste valeur par le biais du compte de résultat – détenus à des fins de transaction	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	3 677	3 677
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières		Passifs financiers au coût amorti	Coût amorti	4 247	4 247
Autres		Passifs financiers au coût amorti	Coût amorti	2 638	2 638
		Juste valeur par le biais du compte de résultat – détenus à des fins de transaction	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	452	452
Obligations subordonnées		Passifs financiers au coût amorti	Coût amorti	1 388	1 388
Total des passifs financiers				83 756 \$	83 756 \$

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (*suite*)

- (1) Certains éléments de trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières étaient classés « Détenus à des fins de transaction » au 31 décembre 2017 selon l'IAS 39. Au 1^{er} janvier 2018, la Fédération a classé ces instruments d'emprunts au « Coût amorti », en vertu de l'IFRS 9, car leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et qu'ils répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt. Le taux d'intérêt effectif de ces instruments d'emprunt au 1^{er} janvier 2018 se situait entre 0,59 % et 1,73 % et les produits d'intérêts comptabilisés sur ces titres au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2018 sont négligeables. Ces titres sont tous venus à échéance ou ont été disposés au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2018.
- (2) Ces instruments d'emprunt étaient classés comme étant « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat » au 31 décembre 2017 selon l'IAS 39. Au 1^{er} janvier 2018, ces instruments d'emprunt sont « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net », car les conditions contractuelles de ces actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.
- (3) Ces instruments d'emprunt étaient classés « Disponibles à la vente » au 31 décembre 2017 selon l'IAS 39. Ils étaient comptabilisés à la juste valeur et la variation de la juste valeur était comptabilisée à l'état consolidé du résultat global. Au 1^{er} janvier 2018, en vertu de l'IFRS 9, ces instruments d'emprunt sont « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net », soit parce que leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de réaliser les flux de trésorerie par la vente des actifs financiers, ou encore parce qu'ils ne répondent pas aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt.
- (4) Ces instruments d'emprunt étaient classés « Disponibles à la vente » au 31 décembre 2017 selon l'IAS 39. Ils étaient comptabilisés à la juste valeur et la variation de la juste valeur était comptabilisée à l'état consolidé du résultat global. Au 1^{er} janvier 2018, en vertu de l'IFRS 9, la Fédération a classé ces instruments d'emprunt au « Coût amorti », car leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et qu'ils répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt. La juste valeur des titres qui étaient encore détenus au 31 mars 2018 est de 1 072 M\$. Si ces titres n'avaient pas été reclassés de façon à être évalués au « Coût amorti » en vertu de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, une perte de 1 M\$ aurait été comptabilisée à l'état consolidé du résultat global pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018.
- (5) Ces instruments de capitaux propres étaient classés comme étant « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat » au 31 décembre 2017 selon l'IAS 39. Au 1^{er} janvier 2018, ces instruments de capitaux propres sont « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net », car en vertu de l'IFRS 9, tous les placements dans des instruments de capitaux propres autres que ceux désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global doivent être inclus dans cette classe d'évaluation.
- (6) Ces instruments de capitaux propres étaient classés « Disponibles à la vente » au 31 décembre 2017 selon l'IAS 39. Ils étaient comptabilisés à la juste valeur et la variation de la juste valeur était comptabilisée à l'état consolidé du résultat global. Au 1^{er} janvier 2018, ces instruments de capitaux propres sont classés « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net », car en vertu de l'IFRS 9, tous les placements dans des instruments de capitaux propres autres que ceux désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global doivent être inclus dans cette classe d'évaluation.
- (7) Ces instruments de capitaux propres étaient classés « Disponibles à la vente » au 31 décembre 2017 selon l'IAS 39. Ils étaient comptabilisés à la juste valeur et la variation de la juste valeur était comptabilisée à l'état consolidé du résultat global. Au 1^{er} janvier 2018, ces instruments de capitaux propres, composés d'un placement dans une société fermée qui sera conservé à long terme, ont fait l'objet d'un choix irrévocable afin qu'ils soient « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ». Les gains et pertes sur ces instruments ne seront donc jamais reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le tableau suivant présente le rapprochement de la valeur comptable des instruments financiers comptabilisés selon l'IAS 39 au 31 décembre 2017 et selon l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 :

	Valeur comptable selon l'IAS 39 au 31 décembre 2017	Reclassement	Réévaluation	Valeur comptable selon l'IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2018
Actifs financiers				
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net⁽¹⁾				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	23 \$	- \$	- \$	23 \$
Vers les titres au coût amorti	-	(23)	-	(23)
	23	(23)	-	-
Valeurs mobilières				
Instruments d'emprunt	13 271	-	-	13 271
Provenant des titres désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	6	-	6
Provenant des titres disponibles à la vente	-	23	-	23
Instruments de capitaux propres	41	-	-	41
Provenant des titres désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	1 671	-	1 671
Provenant des titres disponibles à la vente	-	3 275	-	3 275
	13 312	4 975	-	18 287
Instruments financiers dérivés	3 772	-	-	3 772
Total des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	17 107	4 952	-	22 059
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net⁽²⁾				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	298	-	-	298
Valeurs mobilières				
Instruments d'emprunt	16 671	-	-	16 671
Vers les titres classés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	(6)	-	(6)
Instruments de capitaux propres	1 671	-	-	1 671
Vers les titres classés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	(1 671)	-	(1 671)
	18 342	(1 677)	-	16 665
Total des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	18 640	(1 677)	-	16 963
Disponibles à la vente				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	639	-	-	639
Vers les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	(639)	-	(639)
	639	(639)	-	-
Valeurs mobilières				
Instruments d'emprunt	11 973	-	-	11 973
Vers les titres classés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	(23)	-	(23)
Vers les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	(10 860)	-	(10 860)
Vers les titres au coût amorti	-	(1 090)	-	(1 090)
Instruments de capitaux propres	3 277	-	-	3 277
Vers les titres classés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	(3 275)	-	(3 275)
Vers les titres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	(2)	-	(2)
Total des actifs financiers disponibles à la vente	15 250	(15 250)	-	-
	15 889 \$	(15 889) \$	- \$	- \$

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le tableau suivant présente le rapprochement de la valeur comptable des instruments financiers comptabilisés selon l'IAS 39 au 31 décembre 2017 et selon l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 (suite) :

	Valeur comptable selon l'IAS 39 au 31 décembre 2017	Reclassement	Réévaluation	Valeur comptable selon l'IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2018
Actifs financiers (suite)				
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	- \$	- \$	- \$	- \$
Provenant des titres disponibles à la vente	-	639	-	639
	-	639	-	639
Valeurs mobilières				
Instruments d'emprunt	-	-	-	-
Provenant des titres disponibles à la vente	-	10 860	-	10 860
	-	10 860	-	10 860
Total des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	11 499	-	11 499
Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Valeurs mobilières				
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Provenant des titres disponibles à la vente	-	2	-	2
	-	2	-	2
Total pour les actifs désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	2	-	2
Coût amorti⁽³⁾				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	771	-	-	771
Provenant des titres détenus à des fins de transaction	-	23	-	23
	771	23	-	794
Valeurs mobilières				
Instruments d'emprunt	-	-	-	-
Provenant des titres disponibles à la vente	-	1 090	-	1 090
	-	1 090	-	1 090
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de convention de revente	9 377	-	-	9 377
Prêts	58 684	-	(295)	58 389
Autres actifs financiers	4 705	-	-	4 705
Total des actifs financiers au coût amorti	73 537 \$	1 113 \$	(295) \$	74 355 \$

⁽¹⁾ Pour la valeur comptable selon l'IAS 39 au 31 décembre 2017, correspond à la classe « À la juste valeur par le biais du compte de résultat – détenus à des fins de transaction ».

⁽²⁾ Pour la valeur comptable selon l'IAS 39 au 31 décembre 2017, correspond à la classe « À la juste valeur par le biais du compte de résultat – désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

⁽³⁾ Pour la valeur comptable selon l'IAS 39 au 31 décembre 2017, correspond à la classe « Prêts et créances ».

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les provisions établies selon l'IAS 39 et l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* au 31 décembre 2017 et la provision établie selon le modèle de pertes de crédit attendues de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 :

	Valeur comptable selon l'IAS 39 et l'IAS 37 au 31 décembre 2017	Reclassement	Réévaluation	Valeur comptable selon l'IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2018
Provision sur les actifs financiers au coût amorti				
Prêts et créances reclassés au coût amorti	198 \$ 198	- \$ -	295 \$ 295	493 \$ 493
Provision sur les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Titres disponibles à la vente reclassés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	1 1	1 1
Provision sur les éléments hors bilan	40	-	(6)	34
Total des provisions	238 \$	- \$	290 \$	528 \$

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas en vigueur le 31 décembre 2017, sont décrites à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels. L'IASB a publié depuis, les modifications décrites ci-dessous :

Cadre conceptuel de l'information financière

L'IASB a publié en mars 2018 le *Cadre conceptuel de l'information financière*, qui remplace le cadre conceptuel actuel. Le *Cadre conceptuel de l'information financière* inclut de nouveaux concepts, actualise les définitions et les critères de comptabilisation des actifs et passifs et clarifie certains concepts clés. La Fédération évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ce nouveau cadre, qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers :

Au 31 mars 2018	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			Coût ⁽⁴⁾	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽⁴⁾	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
Actifs financiers⁽¹⁾							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	- \$	175 \$	1 006 \$	- \$	607 \$	1 788 \$	
Valeurs mobilières	19 649	16 355	10 883	43	1 423	48 353	
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	-	-	-	-	10 942	10 942	
Prêts ⁽²⁾	-	-	-	-	57 426	57 426	
Autres actifs financiers							
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	-	-	-	43	43	
Primes à recevoir	-	-	-	-	2 005	2 005	
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	4 067	-	-	-	-	4 067	
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	-	4 817	4 817	
Autres	-	-	-	-	1 127	1 127	
Total des actifs financiers	23 716 \$	16 530 \$	11 889 \$	43 \$	78 390 \$	130 568 \$	
Passifs financiers							
Dépôts	- \$	- \$	- \$	- \$	53 806 \$	53 806 \$	
Autres passifs financiers							
Acceptations	-	-	-	-	43	43	
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	8 789	-	-	-	-	8 789	
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	-	-	-	11 841	11 841	
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	3 372	-	-	-	-	3 372	
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	-	7 296	7 296	
Autres	412	-	-	-	2 292	2 292	
Obligations subordonnées	-	-	-	-	1 383	1 383	
Total des passifs financiers	12 573 \$	- \$	- \$	- \$	76 661 \$	89 234 \$	

⁽¹⁾ Un montant de 2 903 M\$ correspond à des actifs financiers désignés dans l'approche par superposition.

⁽²⁾ Pour plus de renseignements, se référer à la note 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

⁽³⁾ Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 550 M\$ à l'actif et de 301 M\$ au passif.

⁽⁴⁾ Au 31 mars 2018, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » totalise 1 M\$ et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 2 M\$. En ce qui concerne la provision pour pertes de crédit sur les prêts, des informations détaillées sont présentées à la note 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

Il n'y a eu aucun reclassement d'instruments financiers au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2018.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (*suite*)

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (*suite*)

Au 31 décembre 2017	À la juste valeur par le biais du compte de résultat					Total
	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Disponibles à la vente ⁽¹⁾	Prêts et créances et passifs financiers au coût amorti		
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	23 \$	298 \$	639 \$	771 \$	1 731 \$	
Valeurs mobilières	13 312	18 342	15 250	-	46 904	
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	-	-	-	9 377	9 377	
Prêts ⁽²⁾	-	-	-	58 684	58 684	
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	-	-	31	31	
Primes à recevoir	-	-	-	2 098	2 098	
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	3 772	-	-	-	3 772	
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	1 563	1 563	
Autres	-	-	-	1 013	1 013	
Total des actifs financiers	17 107 \$	18 640 \$	15 889 \$	73 537 \$	125 173 \$	
Passifs financiers						
Dépôts	- \$	- \$	- \$	52 149 \$	52 149 \$	
Autres passifs financiers						
Acceptations	-	-	-	31	31	
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	9 112	-	-	-	9 112	
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	-	-	10 062	10 062	
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	3 677	-	-	-	3 677	
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	4 247	4 247	
Autres	452	-	-	2 638	3 090	
Obligations subordonnées	-	-	-	1 388	1 388	
Total des passifs financiers	13 241 \$	- \$	- \$	70 515 \$	83 756 \$	

⁽¹⁾ Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, la Fédération a conclu qu'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation significative.

⁽²⁾ Pour plus de renseignements, se référer à la note 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

⁽³⁾ Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 275 M\$ à l'actif et de 351 M\$ au passif.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs, comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché, s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur le marché, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Pour plus de renseignements concernant la description des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des principaux instruments financiers, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières »; « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente »; « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations »; « Primes à recevoir »; « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières »; certains « Autres actifs – Autres »; « Acceptations »; « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat »; « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières »; et certains « Autres passifs – Autres ».

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente les instruments financiers dont la valeur comptable n'est pas égale à la juste valeur :

	Au 31 mars 2018		Au 31 décembre 2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Valeurs mobilières – Titres au coût amorti	1 423 \$	1 423 \$	s. o.	s. o.
Prêts	57 426	57 708	58 684 \$	58 951 \$
Passifs financiers				
Dépôts	53 806	53 767	52 149	50 182
Obligations subordonnées	1 383	1 471	1 388	1 488

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction de la hiérarchie à trois niveaux suivante :

- le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché;
- le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Transferts entre niveaux

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur se font à la date de clôture.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (*suite*)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan consolidé :

Au 31 mars 2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	19 \$	156 \$	- \$	175 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	7 677	1 154	-	8 831
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	16 603	1 218	-	17 821
Corps scolaires ou publics au Canada	14	90	-	104
Administrations publiques à l'étranger	313	-	-	313
Autres titres				
Institutions financières	30	887	57	974
Autres émetteurs	-	2 489	830	3 319
Titres de participation	3 419	669	554	4 642
	28 075	6 663	1 441	36 179
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	1 685	-	1 685
Contrats de change	-	903	-	903
Autres contrats	-	1 479	-	1 479
	-	4 067	-	4 067
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	28 075	10 730	1 441	40 246
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8	998	-	1 006
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	1 739	642	-	2 381
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	4 796	909	-	5 705
Autres titres				
Institutions financières	-	2 084	-	2 084
Autres émetteurs	-	621	92	713
Titres de participation	-	43	-	43
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	6 543	5 297	92	11 932
Instruments financiers des fonds distincts	5 899	7 364	67	13 330
Total des actifs financiers	40 517 \$	23 391 \$	1 600 \$	65 508 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	8 685 \$	104 \$	- \$	8 789 \$
Autres	-	-	412	412
	8 685	104	412	9 201
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	1 740	-	1 740
Contrats de change	-	231	-	231
Autres contrats	-	1 401	-	1 401
	-	3 372	-	3 372
Total des passifs financiers	8 685 \$	3 476 \$	412 \$	12 573 \$

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (*suite*)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (*suite*)

Au 31 décembre 2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 \$	313 \$	- \$	321 \$
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	7 620	1 247	-	8 867
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	15 232	1 176	-	16 408
Corps scolaires ou publics au Canada	14	94	-	108
Administrations publiques à l'étranger	312	-	-	312
Autres titres				
Institutions financières	29	800	58	887
Autres émetteurs	-	2 497	867	3 364
Titres de participation	1 236	236	236	1 708
	24 451	6 363	1 161	31 975
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	1 624	-	1 624
Contrats de change	-	390	-	390
Autres contrats	-	1 758	-	1 758
	-	3 772	-	3 772
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
	24 451	10 135	1 161	35 747
Actifs financiers disponibles à la vente				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	36	603	-	639
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	1 821	573	-	2 394
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	4 610	1 205	-	5 815
Administrations publiques à l'étranger	7	28	-	35
Autres titres				
Institutions financières	-	2 878	-	2 878
Autres émetteurs	5	751	95	851
Titres de participation	2 367	631	279	3 277
Total des actifs financiers disponibles à la vente	8 846	6 669	374	15 889
Instruments financiers des fonds distincts	5 859	7 456	60	13 375
Total des actifs financiers	39 156 \$	24 260 \$	1 595 \$	65 011 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	8 951 \$	161 \$	- \$	9 112 \$
Autres	-	-	452	452
	8 951	161	452	9 564
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	1 619	-	1 619
Contrats de change	-	365	-	365
Autres contrats	-	1 693	-	1 693
	-	3 677	-	3 677
Total des passifs financiers	8 951 \$	3 838 \$	452 \$	13 241 \$

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2018 et de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (*suite*)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Processus d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Fédération a mis en place divers contrôles et procédures clés afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3 est appropriée et fiable. Le cadre de gouvernance financière prévoit une surveillance indépendante et une séparation des tâches à cet égard. Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2018, aucun changement important n'a été apporté aux contrôles et procédures clés ainsi qu'aux techniques d'évaluation attribuables aux instruments financiers classés dans le niveau 3. Pour plus de renseignements concernant le processus d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3 se référer à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers consolidés annuels.

Sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Fédération effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas de variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans ce niveau.

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2018, aucun changement n'a été apporté aux techniques d'évaluation. Certains changements ont été apportés aux intervalles de valeurs de données utilisées pour l'établissement de la juste valeur, mais n'ont pas entraîné de variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie, soit ceux dont la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché :

	Solde au 31 décembre 2017	Incidences des changements de méthodes comptables (note 2)	Solde au 1 ^{er} janvier 2018	Gains/pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions	Ventes / Règlements	Solde à la fin de la période
Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018										
Actifs financiers										
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net										
Valeurs mobilières										
Autres titres										
Institutions financières										
Obligations hypothécaires	58 \$	- \$	58 \$	- \$	(1) \$	- \$	- \$	- \$	- \$	57 \$
Autres émetteurs										
Fonds de couverture	4	-	4	-	-	-	-	-	-	4
Billets à terme adossés à des actifs	6	-	6	-	1	-	-	-	(2)	5
Obligations hypothécaires	857	-	857	-	(22)	-	-	-	(14)	821
Titres de participation	236	279	515	-	31	-	-	13	(5)	554
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	1 161	279	1 440	-	9	-	-	13	(21)	1 441
Actifs financiers disponibles à la vente										
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente										
Autres titres										
Autres émetteurs										
Obligations hypothécaires	95	(95)	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participation	279	(279)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers disponibles à la vente	374	(374)	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global										
Valeurs mobilières										
Autres titres										
Autres émetteurs										
Obligations hypothécaires	-	95	95	-	-	(2)	-	-	(1)	92
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	95	95	-	-	(2)	-	-	(1)	92
Instrument financiers des fonds distincts	60	-	60	-	-	-	-	64	(57)	67
Total des actifs financiers	1 595 \$	- \$	1 595 \$	- \$	9 \$	(2) \$	- \$	77 \$	(79) \$	1 600 \$
Passifs financiers										
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net										
Autres passifs – Autres										
Passif financier lié aux options de vente	64 \$	- \$	64 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(64) \$	- \$	
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	388	-	388	-	24	-	-	-	-	412
Total des passifs financiers	452 \$	- \$	452 \$	- \$	24 \$	- \$	- \$	(64) \$	412 \$	

⁽¹⁾ Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus nets de placements ».

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus nets de placements ».

⁽³⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Pertes nettes non réalisées » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 (suite)

	Solde au début de la période	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions	Ventes/ Règlements/ Autres	Solde à la fin de la période
Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2017								
Actifs financiers								
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Autres titres								
Institutions financières								
Obligations hypothécaires	60 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	60 \$
Autres émetteurs								
Fonds de couverture	7	-	3	-	-	-	-	10
Billets à terme adossés à des actifs	8	-	-	-	-	-	(1)	7
Obligations hypothécaires	981	-	1	-	-	-	(10)	972
Titres de participation	97	(1)	5	-	-	125	(37)	189
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1 153	(1)	9	-	-	125	(48)	1 238
Actifs financiers disponibles à la vente								
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente								
Autres titres								
Autres émetteurs								
Obligations hypothécaires	101	-	-	-	-	-	(1)	100
Titres de participation	130	-	-	18	-	93	(2)	239
Total des actifs financiers disponibles à la vente	231	-	-	18	-	93	(3)	339
Instruments financiers des fonds distincts	20	-	1	-	(4)	11	-	28
Total des actifs financiers	1 404 \$	(1) \$	10 \$	18 \$	(4) \$	229 \$	(51) \$	1 605 \$
Passifs financiers								
Passifs financiers détenus à des fins de transaction								
Autres passifs – Autres								
Passif financier lié aux options de vente	68 \$	- \$	(1) \$	- \$	- \$	- \$	- \$	67 \$
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	364	-	45	-	-	-	-	409
Total des passifs financiers	432 \$	- \$	44 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	476 \$

⁽¹⁾ Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus nets de placements ».

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus nets de placements ».

⁽³⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat global, au poste « Gains nets non réalisés » sur les titres disponibles à la vente.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

Les informations présentées dans les tableaux suivants ont été établies selon l'IFRS 9 au 31 mars 2018 et selon l'IAS 39 au 31 décembre 2017. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

PRÊTS, ÉLÉMENTS HORS BILAN ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts, le montant de l'exposition des éléments hors bilan pour lesquels la Fédération estime une provision pour pertes de crédit attendues, ainsi que le solde de leur provision respective selon l'étape dans laquelle ils sont classés :

Au 31 mars 2018	Non dépréciés				Dépréciés				Total			
	Étape 1		Étape 2		Étape 3							
	Valeur comptable et exposition brutes	Provision pour pertes de crédit	Valeur comptable et exposition brutes	Provision pour pertes de crédit	Valeur comptable et exposition brutes	Provision pour pertes de crédit	Valeur comptable et exposition brutes	Provision pour pertes de crédit				
Prêts												
Hypothécaires résidentiels	4 274 \$	4 \$	71 \$	1 \$	11 \$	4 \$	4 356 \$	9 \$				
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	14 754	83	3 003	301	188	97	17 945	481				
Aux entreprises et aux gouvernements	34 923	7	703	8	10	6	35 636	21				
	53 951 \$	94 \$	3 777 \$	310 \$	209 \$	107 \$	57 937 \$	511 \$				
Éléments hors bilan	95 487 \$	19 \$	3 807 \$	17 \$	20 \$	- \$	99 314 \$	36 \$				

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

Le tableau suivant présente les variations du solde de la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts :

Au 1 ^{er} janvier 2018	Non dépréciés			Dépréciés		Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3			
Transferts vers⁽¹⁾:	88 \$	299 \$	106 \$			493 \$
Étape 1	66	(62)	(4)			-
Étape 2	(11)	19	(8)			-
Étape 3	-	(9)	9			-
Réévaluation nette due aux transferts⁽²⁾	(34)	17	31			14
Nouveaux montages⁽³⁾	8	4	-			12
Variation des encours (excluant les nouveaux montages)⁽⁴⁾	(8)	(11)	(26)			(45)
Changements aux intrants des modèles⁽⁵⁾	(15)	53	(1)			37
Au 31 mars 2018	94 \$	310 \$	107 \$			511 \$

⁽¹⁾ Représente les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

⁽²⁾ Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

⁽³⁾ Représente l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages de la période, à l'exclusion des prêts pour lesquels il y a eu décomptabilisation et comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

⁽⁴⁾ Représente les modifications à la provision attribuables aux variations des encours autres que les nouveaux montages, notamment les tirages et remboursements sur les prêts en cours et les radiations.

⁽⁵⁾ Représente la variation de la provision due à une modification des paramètres de risque de crédit et des autres intrants des modèles.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (*suite*)

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (*suite*)

Le tableau suivant présente les variations du solde de la provision pour pertes de crédit attendues sur les éléments hors bilan :

	Non dépréciés		Dépréciés		Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3		
Au 1^{er} janvier 2018	19 \$	15 \$	- \$		34 \$
Transferts vers ⁽¹⁾ :					
Étape 1	4	(4)	-		-
Étape 2	(2)	2	-		-
Étape 3	-	-	-		-
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(2)	2	-		-
Nouvelles expositions ⁽³⁾	1	-	-		1
Variation des expositions (excluant les nouvelles expositions) ⁽⁴⁾	-	1	-		1
Changements aux intrants des modèles ⁽⁵⁾	(1)	1	-		-
Au 31 mars 2018⁽⁶⁾	19 \$	17 \$	- \$		36 \$

⁽¹⁾ Représente les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

⁽²⁾ Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

⁽³⁾ Représente l'augmentation de la provision pour les nouvelles expositions de la période, à l'exclusion des éléments hors bilan pour lesquels il y a un changement dans la date d'origine à la suite d'une modification des conditions.

⁽⁴⁾ Représente les modifications à la provision attribuables aux variations des expositions autres que les nouvelles expositions, notamment les variations dues aux tirages et aux remboursements.

⁽⁵⁾ Représente la variation de la provision due à une modification des paramètres de risque de crédit et des autres intrants des modèles.

⁽⁶⁾ La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs - Autres » au bilan consolidé.

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS

L'établissement de la provision pour pertes de crédit attendues repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit et l'évolution de la conjoncture économique. Un jugement significatif doit donc être exercé pour l'établissement de la provision pour pertes de crédit attendues. Les principaux éléments qui ont une incidence sur son évaluation au 31 mars 2018 sont les suivants :

- Les changements à la notation du risque de crédit (ou à la probabilité de défaut) des emprunteurs;
- L'intégration des informations prospectives;
- La durée de vie estimée des expositions rotatives.

Changements à la notation du risque de crédit ou à la probabilité de défaut des emprunteurs

La notation du risque de crédit des emprunteurs est à la base du modèle d'évaluation du risque de crédit. La notation d'un emprunteur est directement liée à l'estimation de la PD de celui-ci. Plusieurs variables sont prises en compte dans les modèles d'évaluation du risque de crédit. Pour plus d'information sur ces modèles, se référer à la section 4.2 « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2017. Les changements dans la notation du risque de crédit ont une incidence sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit (étant donné que cela se fonde principalement sur la variation de la PD de l'emprunteur) et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues.

Les changements dans la notation du risque de crédit des emprunteurs peuvent entraîner une incidence à la hausse ou à la baisse de la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une dégradation de la notation du risque de crédit d'un emprunteur se traduit par une augmentation de la provision pour pertes de crédit attendues, alors qu'une amélioration de la notation du risque de crédit d'un emprunteur se traduit par une diminution de la provision pour pertes de crédit attendues.

Intégration des informations prospectives

La Fédération utilise trois différents scénarios pour l'établissement des provisions pour pertes de crédit attendues, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Les projections pour chaque scénario sont fournies sur un horizon de quatre ans. La projection des variables macroéconomiques effectuée selon chaque scénario et la probabilité d'occurrence y étant associée ont une incidence importante sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Les principales variables utilisées sont les suivantes : le produit intérieur brut, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, le prix des maisons et l'écart de financement corporatif. La projection des variables macroéconomiques et la détermination des probabilités d'occurrence des trois différents scénarios sont révisées trimestriellement.

L'intégration de l'information prospective peut avoir une incidence à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une amélioration des perspectives entraînera une diminution de la provision pour pertes de crédit attendues, alors qu'une détérioration des perspectives engendrera une augmentation de la provision pour pertes de crédit attendues.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS (suite)

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS (suite)

Durée de vie estimée des expositions rotatives

Pour déterminer la durée de vie des expositions rotatives, la Fédération détermine la période pour laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit, ce qui prend en considération :

- la période durant laquelle la Fédération a été exposée au risque de crédit associé à des instruments financiers similaires;
- le délai nécessaire à la survenance des défauts pour des instruments financiers similaires à la suite d'une augmentation importante du risque de crédit;
- les mesures de gestion du risque de crédit prévues une fois que le risque de crédit associé à l'instrument financier aura augmenté.

La détermination de la durée de vie estimée des expositions rotatives a une incidence importante sur l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, principalement pour les expositions rotatives qui sont à l'étape 2 du modèle de dépréciation. De manière générale, une augmentation de la durée de vie estimée des expositions rotatives entraîne une augmentation des pertes de crédit attendues.

Les informations comparatives présentées dans les tableaux suivants ont été établies selon l'IAS 39.

PRÊTS, PRÊTS DÉPRÉCIÉS⁽¹⁾ ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

Le tableau suivant présente la qualité du crédit des prêts :

Au 31 décembre 2017 ⁽¹⁾	Prêts bruts ni en souffrance ni dépréciés	Prêts bruts en souffrance mais non dépréciés	Prêts dépréciés bruts	Provisions individuelles	Provision collective ⁽²⁾	Prêts nets
Hypothécaires résidentiels	4 260 \$	55 \$	8 \$	5 \$	2 \$	4 316 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	16 764	711	72	-	136	17 411
Aux entreprises et aux gouvernements	36 986	22	4	4	51	36 957
	58 010 \$	788 \$	84 \$	9 \$	189 \$	58 684 \$

⁽¹⁾ Suite à l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents.

⁽²⁾ Comprend la provision collective sur prêts dépréciés de 23 M\$.

PRÊTS BRUTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DÉPRÉCIÉS

Le tableau suivant présente la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés :

Au 31 décembre 2017	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	43 \$	4 \$	- \$	8 \$	55 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	559	104	48	-	711
Aux entreprises et aux gouvernements	21	1	-	-	22
	623 \$	109 \$	48 \$	8 \$	788 \$

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour pertes de crédit :

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2017	Hypothécaires résidentiels	À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	Aux entreprises et aux gouvernements	Total
Solde au début de la période	3 \$	148 \$	87 \$	238 \$
Dotation à la provision pour pertes de crédit	-	76	(3)	73
Radiations et recouvrements	-	(70)	-	(70)
Solde à la fin de la période	3 \$	154 \$	84 \$	241 \$
Composition du solde :				
Provision pour pertes sur prêts	3 \$	140 \$	53 \$	196 \$
Provision pour les éléments hors bilan ⁽¹⁾	-	14	31	45

⁽¹⁾ La provision relative aux éléments hors bilan est comptabilisée au poste « Autres passifs – Autres ».

NOTE 6 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

OBLIGATIONS SÉCURISÉES

En vertu de son programme d'obligations sécurisées, la Fédération émet des titres de créances garantis par un bloc de prêts hypothécaires. Une entité structurée est en place afin de garantir les paiements de capital et d'intérêts dus aux détenteurs des obligations sécurisées émises par la Fédération. Les opérations de cette entité sont incluses dans les états financiers consolidés de cette dernière, puisqu'elle en détient le contrôle. La Fédération a accordé du financement à cette entité afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Le financement accordé par la Fédération peut atteindre un montant maximal équivalent à l'encours des prêts détenus par cette entité aux fins de la garantie des émissions d'obligations sécurisées. La Fédération dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant légalement à cette entité structurée selon les termes des conventions applicables à chacune des émissions. Ces actifs ne répondent pas aux critères de constatation pour l'entité structurée ni pour la Fédération, et ils ne sont donc pas comptabilisés dans leur bilan respectif. Les obligations sécurisées, d'un montant de 4 750 M\$ au 31 mars 2018 (4 517 M\$ au 31 décembre 2017), sont présentées au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » du bilan consolidé.

NOTE 7 – DÉPÔTS

Les dépôts se composent de dépôts à vue, de dépôts à préavis et de dépôts à terme. Les dépôts à vue sont des dépôts portant intérêt ou non, constitués principalement des comptes dotés du privilège de chèques, et pour lesquels la Fédération n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à préavis sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes d'épargne, et pour lesquels la Fédération peut légalement exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type dont les termes varient généralement d'un jour à 10 ans, et venant à échéance à une date prédéterminée.

Le tableau ci-dessous présente la composition des dépôts :

	Au 31 mars 2018				Au 31 décembre 2017			
	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total
Particuliers	2 798 \$	55 \$	1 099 \$	3 952 \$	3 154 \$	50 \$	1 149 \$	4 353 \$
Entreprises et gouvernements	3 771	-	38 674	42 445	3 452	-	37 511	40 963
Institutions de dépôts	3 546	-	3 863	7 409	2 757	-	4 076	6 833
	10 115 \$	55 \$	43 636 \$	53 806 \$	9 363 \$	50 \$	42 736 \$	52 149 \$

NOTE 8 – GROUPE DESTINÉ À ÊTRE CÉDÉ

Le 12 décembre 2017, la Fédération et un partenariat formé des cinq centrales provinciales de credit unions (les centrales) et le Groupe CUMIS ont annoncé la conclusion d'une entente pour regrouper leurs filiales Financière Credential inc., Qtrade Canada Inc. et Placements NordOuest & Éthiques. Cette transaction entraînera la création de Patrimoine Aviso, une société de gestion de patrimoine, détenue en parts égales par la Fédération et par le partenariat entre les centrales et le Groupe CUMIS. La participation dans Patrimoine Aviso représentera un placement dans une coentreprise pour la Fédération et sera comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Le 1^{er} avril 2018, la Fédération a complété cette transaction.

La filiale Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans l'entreprise associée Placements NordOuest & Éthiques sont classés comme groupe destiné à être cédé, car la valeur comptable de ceux-ci ne sera pas recouvrée par leur utilisation continue. Un groupe destiné à être cédé est évalué au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Les actifs et les passifs du groupe destiné à être cédé présentés séparément dans le bilan consolidé sont les suivants :

	Au 31 mars 2018
Actifs	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	14 \$
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	82
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	630
Immobilisations corporelles	3
Goodwill	32
Immobilisations incorporelles	64
Actifs d'impôt différé	1
Autres actifs	96
Total de l'actif du groupe destiné à être cédé	922 \$
Passifs	
Passifs d'impôt différé	14 \$
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	682
Autres passifs	22
Total du passif du groupe destiné à être cédé	718 \$

Les activités de cette filiale et de l'intérêt détenu dans l'entreprise associée sont présentées dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2018, la Fédération a exercé son option de rachat des participations ne donnant pas le contrôle de Qtrade Canada Inc. pour un montant de 62 M\$, afin de détenir cette filiale en propriété exclusive préalablement à la clôture de la transaction.

NOTE 9 – CAPITAL SOCIAL

ÉMISSION DE PARTS

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2018, la Fédération a procédé à l'émission de 6 761 126 parts de capital F pour une contrepartie en espèces de 68 M\$.

NOTE 10 – CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente les principaux éléments du poste « Cumul des autres éléments du résultat global » (nets d'impôts) :

	Au 31 mars 2018		Au 31 décembre 2017	
	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat				
Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	s. o.	s. o.	446 \$	21 \$
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	12 \$	(1) \$	s. o.	s. o.
Gains nets non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	250	14	s. o.	s. o.
Gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	7	-	11	-
Gains nets de change non réalisés sur conversion d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, déduction faite des opérations de couverture	1	-	1	-
Cumul des autres éléments du résultat global	270 \$	13 \$	458 \$	21 \$

⁽¹⁾ Incluent une provision pour pertes de crédit de 2 M\$ sur les valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

NOTE 11 – GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est une fonction couvrant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins, y compris celles de la Fédération. En conséquence, la description de la gestion du capital de la Fédération et la manière dont cette dernière atteint ses objectifs relatifs à la gestion des fonds propres proviennent de l'orientation suivie pour l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. L'objectif de celui-ci en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien de fonds propres suffisants et de qualité afin de se donner une marge de manœuvre pour son développement, de maintenir des cotes de crédit avantageuses et de garder la confiance de ses déposants et des marchés financiers.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les ratios de fonds propres de la Fédération sont calculés selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers (ligne directrice) émise par l'AMF.

Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A que doit maintenir la Fédération est de 8,0 %. De plus, le ratio de fonds propres de la catégorie 1 ainsi que le ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %. Quant au ratio de levier, l'exigence minimale est de 3,0 %.

Comme l'indique la note 9 « Capital social », la Fédération a émis des parts de capital F au cours du 1^{er} trimestre de 2018 pour un produit brut de 68 M\$.

Au 31 mars 2018, la Fédération respecte les exigences réglementaires de l'AMF relatives aux ratios de fonds propres et au ratio de levier.

Le tableau qui suit présente le solde des fonds propres réglementaires, les actifs pondérés en fonction des risques ainsi que les ratios de fonds propres de la Fédération :

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2018	Au 31 décembre 2017
Fonds propres		
Fonds propres de la catégorie 1A	9 124 \$	9 162 \$
Fonds propres de la catégorie 1	9 124	9 162
Total des fonds propres	9 124	9 162
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins du calcul des ratios de fonds propres⁽¹⁾		
Pour les fonds propres de la catégorie 1A	54 950	52 364
Pour les fonds propres de la catégorie 1	54 981	52 409
Pour le total des fonds propres	55 012	52 445
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins du calcul du total des fonds propres⁽¹⁾		
Risque de crédit	44 310	42 336
Risque de marché	2 432	1 965
Risque opérationnel	8 270	8 143
Total des actifs pondérés en fonction des risques	55 012 \$	52 444 \$
Ratios et exposition du ratio de levier		
Fonds propres de la catégorie 1A	16,6 %	17,5 %
Fonds propres de la catégorie 1	16,6	17,5
Total des fonds propres	16,6	17,5
Levier	7,4	7,9
Exposition du ratio de levier	123 275 \$	115 915 \$

⁽¹⁾ Tient compte des exigences relatives à la charge AEC qui sont appliquées progressivement au calcul des ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 ainsi qu'au calcul du ratio du total des fonds propres depuis le 1^{er} janvier 2014. Ils sont respectivement de 80 %, 83 % et 86 %. Ils atteindront 100 % pour chaque catégorie de capital d'ici 2019.

NOTE 12 – REVENU NET D’INTÉRÊTS ET REVENUS NETS DE PLACEMENTS

Les informations présentées dans les tableaux suivants ont été établies selon l’IFRS 9 pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018 et selon l’IAS 39 pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2017. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

REVENU NET D’INTÉRÊTS

Le tableau suivant présente la ventilation du revenu net d’intérêts en fonction du classement des actifs et passifs financiers :

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars	2018
Revenu d’intérêts sur les actifs financiers	
Au coût amorti	591 \$
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	44
À la juste valeur par le biais du résultat net	7
	642
Frais d’intérêts sur les passifs financiers au coût amorti	
	274
	368 \$

REVENUS NETS DE PLACEMENTS

Le tableau suivant présente la ventilation du revenu net d’intérêts en fonction du classement des actifs et passifs financiers :

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars	2018		
	Produits et frais d’intérêts	Gains (pertes) de juste valeur et autres	Total
Revenus nets de placements sur les actifs et passifs financiers			
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	17 \$	(8) \$	9 \$
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	120	(139)	(19)
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	32	(3)	29
Au coût amorti et autres	37	70	107
	206 \$	(80) \$	126 \$

Les informations comparatives présentées dans les tableaux suivants ont été établies selon l’IAS 39.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Le tableau suivant présente les incidences des revenus provenant d’instruments financiers détenus à des fins de transaction sur l’état consolidé du résultat :

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars	2017
Revenus	
Revenu net d’intérêts	11 \$
Revenus nets de placements	(2)
	9 \$

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le tableau suivant présente les incidences des revenus provenant d’instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sur l’état consolidé du résultat :

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars	2017
Revenus	
Revenu net d’intérêts	2 \$
Revenus nets de placements	297
	299 \$

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2017, des revenus nets sur les titres disponibles à la vente de 76 M\$ sont inclus dans le résultat net sous la rubrique « Revenus nets de placements » à l’état consolidé du résultat.

NOTE 13 – INFORMATION SECTORIELLE

RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les tableaux suivants présentent un sommaire des résultats financiers de la Fédération par secteurs d'activité :

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins		Consolidé	
Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Revenu net d'intérêts	276 \$	264 \$	1 \$	- \$	- \$	1 \$	91 \$	74 \$	368 \$	339 \$
Primes nettes	-	-	1 143	1 081	1 059	965	(38)	(40)	2 164	2 006
Autres revenus	470	416	577	697	69	64	143	150	1 259	1 327
Revenu total	746	680	1 721	1 778	1 128	1 030	196	184	3 791	3 672
Dotation à la provision pour pertes de crédit	89	73	-	-	-	-	-	-	89	73
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	-	-	841	1 036	815	719	-	(2)	1 656	1 753
Frais autres que d'intérêts	521	491	623	561	277	326	207	172	1 628	1 550
Excédents d'exploitation	136	116	257	181	36	(15)	(11)	14	418	296
Impôts sur les excédents	30	32	51	38	10	3	(32)	(6)	59	67
Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres	106 \$	84 \$	206 \$	143 \$	26 \$	(18) \$	21 \$	20 \$	359 \$	229 \$
dont :										
Part revenant au Groupe	106 \$	84 \$	206 \$	142 \$	17 \$	(22) \$	21 \$	20 \$	350 \$	224 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	1	9	4	-	-	9	5

ACTIFS SECTORIELS

	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages	Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	Consolidé
Au 31 mars 2018	55 865 \$	43 103 \$	12 705 \$	39 625 \$	151 298 \$
Au 31 décembre 2017	51 696 \$	42 005 \$	13 138 \$	38 901 \$	145 740 \$

INFORMATION GÉNÉRALE

Fédération des caisses Desjardins du Québec

100, rue des Commandeurs
Lévis (Québec)
G6V 7N5 Canada
Téléphone : 514 281-7000
www.desjardins.com

The English version of this quarterly report is available upon request.